



**7<sup>e</sup> sommet  
gipfel**

## **Déclaration commune**

du

### **7<sup>e</sup> Sommet**

Sarre – Lorraine – Luxembourg -  
Rhénanie-Palatinat – Région wallonne –  
Communauté française de Belgique –  
Communauté germanophone de Belgique

le 30 juin 2003 à Sarrebruck



Sommaire

**Déclaration commune des membres du Sommet**

**Déclaration politique sur la coopération interrégionale au sein du 7<sup>e</sup> Sommet.....I**

**Conclusions du 7<sup>e</sup> Sommet .....1**

1.	Structure et organisation de la coopération transfrontalière .....	1
1.1	Partage des tâches et principe de présidence .....	1
1.2	Réunions informelles – Entretiens au coin du feu .....	1
1.3	Perspectives d’avenir de la coopération transfrontalière .....	1
1.4	Fonds financier interrégional pour projets communs .....	1
1.5	Secrétariat commun.....	2
1.6	Coopération avec le Conseil parlementaire interrégional (CPI).....	2
2.	Thèmes principaux du 7 <sup>e</sup> Sommet.....	3
2.1	Développement à long terme de l’espace de coopération .....	3
	▪ "Vision 2020" .....	3
	▪ Programme de développement interrégional .....	3
	▪ Comparaison interrégionale des systèmes d’aménagement du territoire.....	3
2.2	Éducation et recherche.....	4
	▪ Projets en matière d’éducation scolaire .....	4
	▪ Espace interrégional de l’enseignement supérieur et de la recherche .....	8
2.3	Engagement commun sur le plan européen .....	16
	▪ Groupe interrégional au Comité des régions .....	16
	▪ Position du Sommet concernant le devenir de l’Europe .....	16
	▪ Interreg IIIC : Programme européen de soutien à la coopération interrégionale .....	17
2.4	Stratégie de communication du Sommet.....	18
	▪ Un nom pour la région .....	18
	▪ Internet.....	18
	▪ Presse Interrégionale (IPI) .....	18
	▪ Réseau des médiateurs .....	19
3.	Autres thèmes .....	20
3.1	Économie et tourisme .....	20
	▪ Concept de marketing touristique.....	20
	▪ Tourisme et culture.....	20
	▪ Capitale européenne de la culture 2007 .....	21
	▪ Observatoire interrégional du marché de l’emploi (OIE).....	21
	▪ Promotion internationale des entreprises.....	22
	▪ Politique en faveur des PME .....	22
	▪ Actions de qualification pour jeunes diplômés .....	22
	▪ Coopération au développement .....	23



3.2	Environnement, transport et engagement social.....	24
▪	Prévention des inondations .....	24
▪	Infrastructures et Transports .....	24
▪	Engagement social .....	25
4.	Conclusions du Comité Économique et Social du Sommet (CES) .....	26
▪	Pour un budget commun .....	27
▪	Pour un marché de l'emploi intégré.....	27
▪	Pour un développement ultérieur de la formation continue transfrontalière .....	28
▪	Pour une réduction continue d'obstacles administratifs .....	28
▪	Pour un marketing du tourisme commun .....	29
▪	Capitale européenne de la Culture 2007, prise en considération des aspects sociaux et économiques .....	29
▪	Créer des perspectives à l'aide d'une vision commune .....	29
5.	Perspective du 8 <sup>e</sup> Sommet sous la présidence de la Lorraine.....	30

## **Annexe: Documentation et rapports**

<b>Communiqué de presse .....</b>	<b>1</b>
<b>Déroulement du 7e Sommet .....</b>	<b>2</b>
<b>Fiches projet et rapports sur les différents projets.....</b>	<b>3</b>
1. Comparaison interrégionale des systèmes d'aménagement du territoire .....	3
2. « Vision 2020 » .....	4
3. Concours interrégional de rédaction littéraire .....	5
4. Rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire.....	6
5. Réseau de partenariats interrégional dans les domaines de l'enseignement pré-scolaire et primaire.....	7
6. « Programme Schuman » d'échanges scolaires individuels interrégionaux .....	11
7. Mobilité interrégionale des éducateurs et des enseignants .....	20
8. Écoles transfrontalières .....	21
9. Modularisation / Système ECTS pour les cursus d'études de l'espace de coopération .....	22
10. Cursus de mastères européens.....	24
11. Fonds de recherche interrégional .....	25
12. Présentation de projets multilatéraux dans les domaines de la recherche et de l'enseignement .....	26
13. Université d'été interrégionale .....	27
14. Portail Internet .....	29
15. Réseau des médiateurs.....	30
16. Capitale européenne de la culture 2007 .....	31
17. Concept de marketing touristique interrégional .....	33
18. Culture et tourisme .....	34
19. Projet INTERREG III C "e-bird" .....	35
20. Comité de Pilotage de l'observatoire interrégionale du marché de l'emploi.....	36
21. Stages « Premier Emploi Jeunes » .....	41
22. Promotion internationale des entreprises .....	42
23. Coopération au développement.....	44



24.	Prévention des inondations .....	48
25.	Infrastructures de transport .....	68
<b>Présidence à responsabilité partagée- organisation du 7e Sommet.....</b>		<b>89</b>
<b>Les prix du Sommet .....</b>		<b>91</b>
1.	Prix interrégional «En route vers les voisins» .....	91
2.	Prix interrégional pour la recherche "un succès commun" .....	95
<b>Avis du 7e Sommet concernant l'avenir de l'Europe à l'adresse de la Convention européenne .....</b>		<b>99</b>
<b>Lettre des membres du Sommet du 30 juin 2003 à l'adresse de M. Romano Prodi, président de la Commission Européenne relative aux réseaux de transport européens (TEN) .....</b>		<b>102</b>
<b>Déclaration pour la constitution du Groupe Interrégionale au sein du Comité des Régions auprès de l'Union Européenne.....</b>		<b>104</b>
<b>Position du groupe interrégional du Comité des Régions pour la réforme des fonds structurels.....</b>		<b>116</b>
<b>Recommandations du Comité Économique et Social au 7e Sommet .....</b>		<b>123</b>
<b>Procédure pour le suivi des questions posées par les membres du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) et des demandes.....</b>		<b>152</b>
<b>Question n° 7 du Conseil Parlementaire Interrégional concernant la reconnaissance du CPI comme Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région.....</b>		<b>155</b>
1.	Question interrégionale n° 7 de M. John Schummer (Luxembourg) concernant la reconnaissance du CPI comme Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région .....	155
2.	Réponse commune du Sommet du 27 juin 2003.....	156
<b>Résolution de Commission Régionale SaarLorLux-Trèves/palatinat occidentale du 20 mai 2003 relative à la "Nouvelle architecture de la coopération interrégionale"</b>		<b>158</b>

## Annexe

Rapport de la Commission Politique "vision d'avenir 2020"

Rapport - conception marketing touristique

Rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi

Rapport sur les infrastructures de transport



## Déclaration commune des membres du Sommet

### Déclaration politique sur la coopération interrégionale au sein du 7<sup>e</sup> Sommet

---

Les membres du Sommet:

- Monsieur **Jean-Claude Juncker**, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur **Kurt Beck**, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat,
- Monsieur **Jean-Claude van Cauwenberghe**, Ministre-Président de la Région wallonne,
- Monsieur **Hervé Hasquin**, Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, représenté par **Philippe Suinen**,
- Monsieur **Karl-Heinz Lambertz**, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique,
- Monsieur **Bernard Hagelsteen**, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle,
- Monsieur **Gérard Longuet**, Président du Conseil Régional de Lorraine,
- Monsieur **Michel Dinet**, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Monsieur **Philippe Leroy**, Président du Conseil Général de la Moselle, représenté par **Charles Stirnweiss**,

se sont réunis le 30 juin 2003 pour la 7<sup>e</sup> fois sous la présidence de Monsieur **Peter Müller**, Ministre-Président de la Sarre. Les personnalités suivantes étaient également invitées:

- Monsieur **Hans Ley**, Président du Conseil Parlementaire Interrégional,
- Monsieur **Jacques Santer**, Président de la Commission politique vision 2020,
- Monsieur **Volker Giersch**, Président du Conseil Économique et Social de la Grande Région.

Les membres du Sommet ont adopté à cette occasion, la déclaration commune suivante :

#### **Le Sommet :**

##### **Organe de la coopération interrégionale des responsables exécutifs**

---

- Vise le renforcement de la coopération entre les responsables des exécutifs, membres du Sommet, et définit les stratégies de la coopération transfrontalière et interrégionale.
- La coopération repose sur l'application du principe du partage des responsabilités entre ses membres et l'échange avec le Conseil parlementaire interrégional. Les membres du Sommet ont confirmé que le principe des responsabilités partagées avait fait ses preuves et que par conséquent les différentes composantes de la Grande Région poursuivraient les missions engagées par elles.
- Les rencontres informelles ayant eu lieu dans l'intervalle entre les Sommets ont fait leurs preuves ; elles doivent être poursuivies.



- Les membres du Sommet acceptent la résolution adoptée le 20 mai 2003 par la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinat occidental, qui définit les bases communes de la nouvelle architecture de coopération institutionnelle.
- Le Sommet se félicite de la participation du Préfet de la Région Lorraine en tant que membre à part entière au Sommet.
- Les membres du Sommet instaurent un fonds qui permettra de financer les actions préparatoires du Sommet ainsi que les travaux administratifs qui en découlent.
- Pour le Secrétariat commun à Luxembourg, les membres du Sommet estiment nécessaire que soit passée une convention relative à son organisation et à ses missions.
- Le résultat du concours initié avec une grande participation public en vue de trouver un nouveau nom n'a pas trouvé l'approbation de toutes les régions participantes au Sommet. Ainsi les membres du Sommet s'entendent à ce que les noms utilisées dans les différentes composantes tel que « Grande Région SaarLorLux » gardent leur usage.

### **Le Comité Économique et Social du Sommet :**

#### **L'assemblée interrégionale des partenaires économiques et sociaux**

- Les membres du Sommet saluent la qualité de la concertation avec le Comité Économique et Social. Le Conseil Économique et Social exprime les attentes des acteurs sociaux et économiques.
- L'engagement soutenu du Comité Économique et Social sur les thèmes principaux du Sommet est le résultat d'une concertation étroite entre la Présidence du Sommet et celle du Comité Économique et Social.
- Les membres du Sommet approuvent la proposition du gouvernement luxembourgeois d'installer un secrétariat permanent du CES à Luxembourg au cours de l'année 2004.

### **Les thèmes principaux du 7<sup>e</sup> Sommet :**

#### **De nouvelles impulsions pour l'avenir**

---

##### **Vision 2020**

La perspective de développement à long terme présentée par la Commission politique «Vision 2020» reflète pour les membres du Sommet la maturité et l'intensité de la coopération interrégionale. La vision 2020 propose les orientations stratégiques en matière d'action afin de faire de cette région frontalière située au centre de l'Europe une communauté régionale performante et compétitive.

Ces propositions élaborées sous la direction de Jacques Santer (député du Parlement européen) illustrent le consensus régnant au sein de la Commission politique, composée de personnalités actives du monde politique et d'anciens hommes d'État des composantes du Sommet. Ces propositions fournissent des perspectives sur huit thèmes majeurs y compris la question du cadre futur de la coopération.

Les membres du Sommet prennent acte du rapport «Vision 2020» avec grand intérêt. Ils soulignent la performance remarquable accomplie par la Commission politique sur la brève durée du 7<sup>e</sup> mandat du Sommet et expriment leur gratitude vis-à-vis des membres de la Commission, et notamment de son président, ainsi qu'au personnel administratif qui a contribué à ses travaux.



Les termes d'un débat sur le devenir de l'espace de coopération sont ainsi posés. Il convient que les membres du Sommet, enrichis de ces éléments de prospective, conduisent au quotidien leurs actions et élaborent des projets communs afin de construire cet espace de coopération.

### Éducation et recherche

L'éducation et la recherche revêtent une importance capitale dans le processus de développement durable de cet espace qui fera de celui-ci une région cohérente dans la société du savoir en Europe. Il convient de faire usage des compétences disponibles concernant l'Europe et la compréhension interculturelle, d'étendre le bilinguisme existant et de promouvoir la coopération interrégionale entre les acteurs de l'éducation et de la recherche dans tous les domaines.

Les membres du Sommet saluent les projets engagés et reconnaissent leurs qualités d'anticipation. Ils effectueront les démarches nécessaires sur leur territoire respectif afin de permettre la réalisation de ces projets.

Les membres du Sommet se réjouissent que des prix aient été remis dans le domaine de l'éducation et de la recherche et félicitent les lauréats.

### Thèmes européens

Face à l'élargissement prochain de l'Union européenne, les membres du Sommet soulignent toute l'importance d'une politique régionale concertée pour la cohérence de l'Union européenne. Les régions situées aux frontières internes de l'Union, situées à l'interface des divers systèmes nationaux, doivent jouer un rôle accru en faveur d'un développement régional coordonné et équilibré, assurant le bien-être des citoyens.

Les membres du Sommet se félicitent de la remise de leur avis sur l'avenir de l'Union Européenne au Président de la Convention pour l'avenir de l'Europe, M. Valéry Giscard d'Estaing, par le président du Sommet à Bruxelles. Ils conviennent qu'ils défendront également à l'avenir des positions concertées sur des questions européennes de grande importance.

Les membres du Sommet saluent les activités du Groupe Interrégional au sein du Comité des régions auprès de l'Union européenne et le prient de s'engager sur le plan européen en faveur d'une perception accrue des besoins spécifiques des espaces frontaliers, et notamment pour la défense des intérêts des travailleurs frontaliers ainsi que pour l'éligibilité des régions frontalières aux fonds européens au-delà de 2006.

Compte tenu de la discussion actuelle au sein de l'Union Européenne concernant les réseaux de transport transeuropéens (TEN) les membres du Sommet soulignent la nécessité urgente d'intégrer la Grande Région dans ce réseau. Ils estiment absolument nécessaire que l'axe d'un train à grande vitesse entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg demeure partie intégrante du réseau de transport européen et soit prioritairement réalisé. Ils ont transmis par écrit le 30 juin 2003 leur position au président de la Commission Européenne, M. Romano Prodi. A cet effet les membres du Sommet constatent que cet espace dépendra de manière décisive de cette infrastructure clé.





### **Renforcement des domaines de coopération existants**

---

L'interdépendance interrégionale des marchés de l'emploi des régions du Sommet constitue dorénavant un élément constitutif et indispensable de la réalité quotidienne des populations. Son importance se reflète dans la concertation à long terme des stratégies en matière de politique économique entre les régions du Sommet.

Les membres du Sommet se félicitent que l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, dont la mise en place avait été décidée par le 4<sup>e</sup> Sommet, ait entamé ses travaux suite à la mise en place d'un Comité de pilotage. Les membres du Sommet prennent acte de l'étude et des recommandations concernant l'emploi des femmes, le chômage des jeunes et le phénomène du travail transfrontalier. La période d'essai de trois ans (2002-2004) décidée par le 6<sup>e</sup> Sommet doit être mise à profit pour réaliser une évaluation du fonctionnement interrégional de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi.

Les membres du Sommet se félicitent également du renforcement de la présence conjointe dans les foires et salons et de la concertation en vue d'actions communes aux fins de promotion économique de l'espace de coopération sur le plan international.

Les membres du Sommet soulignent la nécessité d'un instrument communautaire de subventionnement interrégional pour cet espace de coopération, située aux frontières internes de l'Union. A cet égard, ils saluent la demande d'«Opération cadre régionale» déposée au titre de l'initiative Interreg III C.

En outre, les membres du Sommet apprécient à sa juste valeur l'engagement en faveur d'une politique d'aide au développement intégrée sur le plan interrégional en tant que signe de solidarité vis-à-vis des pays économiquement moins avancés.

Le champ politique de la culture revêt de plus en plus d'importance sur le plan économique et en tant que facteur d'attractivité pour une région soucieuse d'attirer les investisseurs. Les membres du Sommet saluent les actions lancées afin de réaliser le projet «Capitale européenne de la culture 2007», qui est préparé par les régions du Sommet à l'initiative du Grand-Duché de Luxembourg et sous l'égide de celui-ci. Pour tirer pleinement parti de cette opportunité, le programme doit également prévoir des thèmes économiques et sociaux. Les membres du Sommet soulignent leur volonté de réaliser ce projet en commun comme étant un projet européen par excellence afin de conférer une nouvelle marque de qualité au domaine de la culture.

Dans le domaine de l'environnement, le Sommet se félicite des activités interrégionales visant à renforcer la politique commune de prévention des inondations dans les bassins de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre.

### **Pérenniser les acquis de la coopération par une proximité accrue des citoyens et un engagement social plus fort**

---

L'engagement volontaire des citoyens gagnera de l'importance en tant que pilier de l'avenir de l'Europe en tant que société. Dans cette optique, le 8<sup>e</sup> Sommet doit approfondir des sujets qui sont décisifs pour la cohésion sociale interrégionale. L'objectif étant de renforcer l'identification régionale avec l'espace de coopération et ses composantes, les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir participer davantage au développement dudit espace.

Il convient d'accorder une attention particulière aux questions soulevées par les jeunes.

Les membres du Sommet constatent que les initiatives actuelles en matière d'engagement social doivent être renforcées.





Ils se félicitent de l'existence d'institutions interrégionales, telles que le réseau des médiateurs, dont la mise en place repose sur une résolution du 6<sup>e</sup> Sommet et qui intervient en cas de réclamations et pétitions interrégionales pour le bien des citoyennes et des citoyens.

### **Passation de la Présidence**

---

Le Sommet centrera ses réflexions et ses orientations sur la stratégie globale partagée par les institutions pour le développement endogène et exogène de la Grande Région au sein de l'Union européenne, tout en demeurant attentif aux coopérations de proximité qui apportent leur contribution à celui-ci.

Le Sommet, en tant qu'organe stratégique d'orientation politique, définira les priorités communes aux régions dans ces domaines d'intérêt commun, et oeuvrera en étroite concertation avec la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental, dans son rôle de mise en œuvre des projets. Il étudiera et réalisera ceux-ci avec l'appui technique, voire financier, des institutions et de leurs administrations, en fonction par ailleurs du statut juridique et des compétences de chacun. Le processus de mise en œuvre sera le plus pragmatique possible.

Le 8<sup>ème</sup> Sommet est placé sous présidence conjointe des Autorités régionales lorraines suivantes : Collectivités territoriales avec le Conseil régional et les Conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, et représentation de l'État en région avec la Préfecture de la région Lorraine. Ces Autorités détermineront ensemble les modalités d'exercice de cette présidence conjointe assurée par le Président de la Région Lorraine, Gérard Longuet.



---

## Conclusions du 7<sup>e</sup> Sommet

---

### 1. Structure et organisation de la coopération transfrontalière

#### 1.1 Partage des tâches et principe de présidence

Les membres du Sommet constatent que le principe de responsabilité partagée, adopté lors du 6<sup>e</sup> Sommet a fait ses preuves (voir annexe) et décident que par conséquent les différentes composantes de la Grande Région poursuivraient les missions engagées par elles.

#### 1.2 Réunions informelles – Entretiens au coin du feu

Durant le mandat du 7<sup>e</sup> Sommet, les membres du Sommet se sont retrouvés à trois reprises lors de réunions informelles empreintes de confiance et propices à la coopération entre les partenaires; elles doivent être poursuivies.

#### 1.3 Perspectives d'avenir de la coopération transfrontalière

Le Sommet définit les orientations politiques stratégiques de la coopération interrégionale. Ses membres s'engagent à faire appel aux structures de travail interrégionales existantes (groupes de coordination, groupes de projets, comités de pilotage) lors de la réalisation de leurs projets communs.

Les membres du Sommet acceptent de résolution adoptée le 20 mai 2003 par la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinat occidental, qui définit les bases communes de la nouvelle architecture de coopération institutionnelle (voir annexe). Sur proposition de la Commission Régionale, un groupe de travail commun doit être mis en place ; il sera chargé d'élaborer des propositions visant à mieux coordonner les travaux du Sommet et de la Commission Régionale.

Le Sommet se félicite de la participation du Préfet de la Région Lorraine au Sommet en qualité de membre à part entière.

#### 1.4 Fonds financier interrégional pour projets communs

Suite à une résolution du 6<sup>e</sup> Sommet, les membres du Sommet décident de mettre en place un fonds financier interrégional géré en commun.

La mise en place et la gestion à long terme du fonds financier interrégional reposera sur une convention de financement. Celle-ci devra régler les modalités de gestion et de contrôle budgétaire ainsi que la dotation du Fonds. Les Représentants Personnels sont chargés d'élaborer cette convention à bref délai.

Ce fonds financerait les travaux préparatoires au Sommet ainsi que les travaux administratifs qui en découlent.



Le fonds financier interrégional sera cofinancé par tous les membres du Sommet. Les contributions seront réparties de manière paritaire en fonction de l'appartenance nationale (Allemagne, France, Luxembourg, Belgique).

### **1.5 Secrétariat commun**

Les membres du Sommet jugent nécessaire de définir les missions et le modèle d'organisation du Secrétariat commun.

Les Représentants personnels sont chargés d'entreprendre toutes les démarches requises, sur le plan de l'action et de l'organisation, afin que chaque partenaire au sein du Sommet s'acquitte intégralement des missions qui lui incombent. Un cadre de travail et d'organisation concret doit servir de base à la coopération future.

Les tâches du Secrétariat commun, qui doivent être proposées par les Représentants personnels, peuvent être financées par le fonds interrégional.

### **1.6 Coopération avec le Conseil parlementaire interrégional (CPI)**

Les membres du Sommet soulignent l'importance de la coopération volontaire des exécutifs avec le Conseil parlementaire interrégional, au sein duquel se réunissent élus et députés au niveau interrégional (voir annexe).

Compte tenu du caractère de question de principe de la question n° 7 du CPI relative aux relations entre le Sommet et le CPI, les membres du Sommet ont formulé une réponse commune adressée au CPI (voir annexe).



## 2. Thèmes principaux du 7<sup>e</sup> Sommet

### 2.1 Développement à long terme de l'espace de coopération

#### ***"Vision 2020"***

La Présidence du 7<sup>e</sup> Sommet avait mis en place une commission politique sous la direction de Jacques Santer, chargée de dégager des perspectives de développement à long terme pour l'ensemble de l'espace de coopération jusqu'à l'an 2020. Cette commission, composée de personnalités actives du monde politique et d'anciens hommes d'Etat, a étudié sous sa responsabilité propre le développement commun de l'espace de coopération sur huit grands thèmes et présenté un rapport final (voir annexe).

Les membres du Sommet manifestent un vif intérêt pour le rapport "Vision 2020" qui leur est remis. Ils soulignent le travail remarquable qui a été accompli par la Commission Politique dans la courte période du 7<sup>ème</sup> Sommet, et ils expriment leurs remerciements et leur reconnaissance aux membres de la Commission, notamment à son Président, ainsi qu'aux autres participants à ce niveau. Ils les félicitent pour les résultats de leur réflexion intensive et la qualité visionnaire des propositions stratégiques qu'ils contiennent.

La perspective d'évolution à long terme qui est présentée reflète, aux yeux des membres du Sommet, la maturité et l'intensité de la coopération interrégionale. La vision d'avenir propose les options stratégiques à prendre pour faire de cette région frontalière intracommunautaire en Europe une communauté régionale performante et compétitive.

Ainsi les termes du débat sur le devenir de l'espace de coopération sont posés. Il convient que les membres du Sommet enrichis de ces éléments de prospective construisent au quotidien leurs actions et élaborent des projets communs afin de construire cet espace de coopération.

#### ***Programme de développement interrégional***

Les membres du Sommet conviennent de la nécessité d'un concept interrégional d'aménagement du territoire concerté, qui se présente comme un programme d'actions pluridisciplinaire et qui devrait reposer entre autres sur l'esprit de la démarche engagée par la Vision 2020.

#### ***Comparaison interrégionale des systèmes d'aménagement du territoire***

La comparaison interrégionale des systèmes d'aménagement spatial constitue une base de connaissance importante pour des processus communs et transfrontaliers d'aménagement spatial (voir annexe). Les premiers résultats doivent être présentés au prochain Sommet.



## 2.2 Éducation et recherche

Les membres du Sommet considèrent que les compétences interculturelles, et notamment la maîtrise de la langue des régions voisines, continueront à constituer des aptitudes absolument indispensables pour les jeunes à l'issue de leur cursus scolaire ou universitaire et se déclarent avec conviction en faveur d'un renforcement de ces capacités. Ils se sentent également appelés, au sein d'un espace de coopération qui veut poursuivre son intégration, à tenir compte de la diversité culturelle et à jeter les bases d'une cohabitation constructive dans un égal respect de ce qui est propre à chacun et de ce qui est commun à tous.

### ***Projets en matière d'éducation scolaire***

Le Sommet met l'accent sur l'éducation, le rapprochement des territoires de coopération ne pouvant être mené à bien que s'il est ancré dans les esprits des jeunes générations. La coopération interrégionale dans ce domaine constitue une tradition de longue date. L'expérience accumulée dans le cadre d'une multitude de projets bilatéraux ainsi que multilatéraux entre régions voisines, ainsi que le réseau du groupe de travail «Éducation» de la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental, joueront un rôle important pour renforcer durablement cette coopération interrégionale.

Les autorités compétentes des composantes en matière d'éducation ont toujours porté une attention particulière à la promotion de la langue du voisin. Cet effort a abouti à la création de structures spécifiques de coopération bilatérale et à un grand nombre de projets couronnés de succès. La plupart de ces actions communes sont à présent sorties du stade expérimental et constituent des éléments à part entière de l'offre nationale ou régionale en matière d'éducation.

S'appuyant sur ce concept, les autorités compétentes ont lancé conjointement les projets suivants (voir annexe):

- Concours interrégional de rédaction littéraire destiné aux élèves âgés de 13 à 15 ans
  - Organisation de rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire
  - Mise en place d'un réseau de partenariats interrégional dans le domaine de l'enseignement préscolaire et primaire
  - «Programme Schuman» d'échanges scolaires individuels
  - Mesures facilitant la mobilité des éducateurs et des enseignants à l'intérieur de l'espace de coopération
  - Mise en place du cursus baptisé «école transfrontalière»
  - Remise du prix interrégional «En route vers les voisins»
- ***Concours interrégional de rédaction littéraire***

Nombreux sont les établissements d'enseignement secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle) qui sont depuis longtemps déjà liés par des partenariats à l'intérieur de l'espace de coopération et qui travaillent à l'élaboration de projets communs. Le concours littéraire «Rencontres avec le



voisin» sera pour les jeunes participants l'occasion d'une réflexion plus approfondie sur ce type de relations.

Ce concours littéraire doit :

- faire découvrir le plaisir d'apprendre la langue étrangère
- renforcer l'intérêt pour l'espace de coopération
- occasionner des rencontres avec des élèves des autres régions au sein d'ateliers d'écriture et
- permettre un perfectionnement en matière de créativité littéraire.

Ce concours s'adresse aux élèves de 13 à 15 ans. Les sujets seront proposés par des élèves. Dans le cadre du concours, ces sujets adaptés à l'âge des élèves seront abordés par le biais de la rédaction littéraire. Les établissements scolaires et bibliothèques de la Grande Région doivent inciter les classes ou groupes intéressés à participer à ce concours par une action ciblée. Au sein des groupes d'écriture, des textes seront rédigés (individuellement ou en commun). Les textes seront mis sur Internet en version originale. Les traductions correspondantes (en allemand, français, luxembourgeois) seront ensuite réalisées dans les régions participantes. Pour chaque région participante, des jeunes seront sélectionnés et invités à participer à des ateliers d'écriture animés par des écrivains professionnels.

Les meilleurs textes seront publiés dans les trois langues, tant sous forme de livre que sur Internet.

### ▪ ***Rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire***

L'avantage des rencontres sportives réside dans le fait que les connaissances linguistiques, si minimes soient-elles, des enfants et des adolescents originaires de différentes régions, ne constituent aucunement un obstacle au bon déroulement d'activités communes. Par conséquent, il est prévu d'organiser chaque année en alternance des rencontres scolaires sportives interrégionales ; les sports ainsi que l'âge des participants pourront varier en fonction des possibilités offertes. Il est prévu en outre d'organiser des stages de formation continue communs pour les enseignants d'éducation physique en milieu scolaire. Le Land de Rhénanie-Palatinat commencera, avec des Rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire durant une semaine, organisées par la Direction de la surveillance et des services de Trèves (environ 600 participants dans 6 disciplines différentes), du 10 au 14 mai 2004 à Trèves. Les administrations compétentes décideront des suites à donner au projet.

### ▪ ***Réseau de partenariats interrégional dans le domaine de l'enseignement préscolaire et primaire***

L'enseignement d'une ou de plusieurs langues voisine(s), ainsi que la découverte des spécificités culturelles propres à l'espace de coopération devraient commencer le plus tôt possible. A cet effet, des partenariats durables entre des établissements d'enseignement préscolaire et primaire au sein d'un réseau restant à mettre en place seraient très bénéfiques; ils favoriseraient les échanges entre enfants du même âge et leur donneraient la possibilité de se familiariser avec la vie quotidienne chez leurs partenaires de la Grande Région. Pour mettre un tel réseau en place, il est prévu d'organiser tous les deux ans, à compter de cette année, une bourse du partenariat COMENIUS, dans laquelle les établissements pourront trou-



ver des partenaires de l'espace de coopération et d'autres régions européennes. La première bourse du partenariat sera organisée conjointement par le Ministère sarrois de l'éducation avec les autorités compétentes des régions partenaires, en concertation avec les Agences nationales Socrates respectives, du 9 au 12 octobre 2003 à Mettlach-Orscholz. Cette bourse du partenariat aura pour devise «Kinder brauchen Freunde – Les enfants ont besoin d'amis – A friend for every child». L'appel à propositions correspondant a été lancé conjointement en avril 2003 par le Grand-Duché de Luxembourg, l'Académie de Nancy-Metz et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre à l'intention des établissements scolaires et préscolaires des régions participantes. En outre, les agences Socrates de toute l'Europe ont été priées de transmettre une invitation à participer aux écoles primaires et maternelles de leur pays.

- **«Programme Schuman» d'échanges scolaires individuels**

Contrairement aux élèves des écoles primaires, dont les échanges se déroulent généralement par groupe ou par classe entière, et sur une période relativement courte, les élèves plus âgés sont, en principe, en mesure d'effectuer un séjour individuel de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, dans une école partenaire d'une région appartenant à l'espace de coopération. Néanmoins, ce projet implique une concertation entre les écoles partenaires sur le programme pédagogique afin que le séjour effectué dans l'autre école soit reconnu. Dans l'esprit de Robert Schuman, et dans le cadre d'un nouveau programme d'échanges qui portera son nom (Programme SCHUMAN), des élèves de l'espace de coopération pourront faire un échange individuel de 2 à 4 semaines avec un(e) élève de l'une des régions voisines afin d'améliorer leurs aptitudes linguistiques et interculturelles. En règle générale, ils seront hébergés dans la famille de l'élève partenaire, dont ils fréquenteront l'école. Afin de permettre aux élèves participants de vivre dans l'espace de coopération d'accueil des expériences interculturelles profitables, et ce, indépendamment de leur situation sociale, il est prévu de les faire bénéficier d'une certaine somme consacrée aux activités culturelles. L'échange sera organisé de septembre à novembre 2003 dans le cadre d'une phase pilote par le Ministère de l'éducation du Grand-Duché de Luxembourg, par l'Académie de Nancy-Metz et les Ministères de l'éducation des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre.

- **Mesures facilitant la mobilité des éducateurs et des enseignants à l'intérieur de l'espace de coopération**

Côtoyer quotidiennement un éducateur ou un enseignant d'une autre langue maternelle et issu d'une autre culture constitue pour les enfants et les adolescents une expérience enrichissante. Outre l'aspect de la cohabitation interculturelle qui prend ainsi une autre dimension, c'est le développement des facultés langagières de l'enfant qui est ainsi notablement encouragé par le contact avec une langue supplémentaire, dans notre cas, le français ou l'allemand en tant que langue du voisin, et ce à un âge où l'enfant fait l'acquisition du langage. C'est pourquoi, il est nécessaire de promouvoir par tous les moyens la mobilité professionnelle des éducateurs et des enseignants à l'intérieur de l'espace de coopération. Il conviendra de faciliter la participation de ces professionnels à des programmes d'échanges, mais aussi de faciliter le changement de poste individuel vers une autre composante de l'espace de coopération. Les régions participantes s'efforceront de faciliter la mobilité interrégio-





nale par le biais de conventions adaptées et d'éliminer autant que possible les obstacles actuels. Un site Internet destiné à promouvoir la motivation individuelle et l'information sur les possibilités et les conditions de la mobilité interrégionale sera préparé pour le portail du Sommet.

### ▪ **Ecoles transfrontalières**

Dans l'espace de coopération, la forme d'enseignement idéale transmet des savoirs en rapport avec les différents systèmes scolaires et la vie culturelle des régions membres. Au sein de l'espace frontalier Sierck-Perl-Remich-Winchingen-Grevenmacher, il est prévu de mettre en place un cursus de formation particulier dès le début de l'année scolaire 2004/05 dans plusieurs écoles pilotes situées de part et d'autre de la Moselle. Ce cursus réunira les aspects les plus intéressants des systèmes scolaires des quatre régions frontalières. Des cours doivent être dispensés par des enseignants originaires chacun d'une autre région. A l'instar du Grand-Duché de Luxembourg, où ce type d'enseignement est pratiqué avec succès, le cursus reposera sur une formation plurilingue intensive. Il devra par ailleurs se distinguer par l'ampleur des expériences interculturelles transfrontalières offertes ainsi que par l'utilisation constante des technologies modernes de l'information et de la communication.

Dans une première étape, le Luxembourg et le Land de Sarre recueilleront une première expérience sur l'année scolaire 2003/2004 en procédant à un échange (un enseignant sarrois et un enseignant luxembourgeois). Au cours de cette année préliminaire, les deux enseignants doivent mettre en place un concept réalisable pour l'école primaire, avec le soutien de collègues de Rhénanie-Palatinat et de Lorraine ainsi que des autorités scolaires compétentes.

### ▪ **Prix interrégional de l'éducation «En route vers les voisins»**

Le Prix interrégional «En route vers les voisins» récompensera les coopérations transfrontalières entre établissements d'enseignement présentant un caractère exemplaire. Il récompensera l'étude des réalités linguistiques et culturelles de l'espace de coopération.

Les apprenants, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes, devront avoir joué un rôle notable dans ce processus, qui devra avoir été mené autant que possible en coopération avec des établissements de formation d'autres composantes et avoir abouti à un produit concret.

Les établissements lauréats sont les suivants :

- Le Lycée franco-allemand de Sarrebruck et le Collège Charles de Gaulle de Sierck-les-Bains pour leur projet commun « Châteaux forts au cœur de l'Europe : Malbrouck et Montclair »
- L'école biculturelle Gaston Hoffmann de Metz et la Kreuzbergschule Merzig pour leur projet commun « Livre franco-allemand sur les fêtes et coutumes en Lorraine et en Sarre »

Le thème des châteaux forts voisins Malbrouck et Montclair est présenté de façon très diversifiée par les établissements concernés dans une brochure d'une part et sur CD-ROM d'autre part. La brochure sur les fêtes et coutumes en Lorraine et en Sarre est tout aussi intéressante. Ces deux produits témoignent d'un grand engagement de la part des élèves im-



pliqués dans les projets. Par ailleurs, le matériel élaboré se prête parfaitement à des fins d'enseignement.

Le Prix interrégional de l'Education est doté d'une somme de 5.000 euros fournie par la Présidence sarroise du Sommet. Ce montant devra être affecté par les lauréats à l'amélioration de la coopération interrégionale en matière d'éducation.

### **Avenir de la coopération**

Les projets du Sommet venant s'ajouter aux projets déjà en cours du groupe de travail «Education» de la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/ Palatinat occidental, la coopération en matière d'éducation dans l'espace de coopération a gagné en largeur et en intensité. Il convient de conserver ce nouvel acquis. Il convient au demeurant de clarifier un certain nombre de projets quant à leur mise en œuvre. Pour d'autres projets, une décision sur leur prolongation devrait bientôt devenir nécessaire, éventuellement en faisant appel à des partenaires supplémentaires ou en modifiant la conception du projet.

Il apparaît donc judicieux de réunir les acteurs responsables de la coopération en matière d'éducation afin de leur soumettre ces questions. Le Ministre sarrois de l'Education, de la culture et des sciences propose de prendre l'initiative et d'organiser en novembre 2003 une conférence de haut niveau sur l'éducation. Si les partenaires jugent que cette première conférence commune au sein de l'espace de coopération a été profitable et réussie, il serait tout à fait envisageable d'en organiser d'autres ultérieurement, éventuellement à l'invitation d'une autre composante.

---

Les membres du Sommet se montrent très favorables aux initiatives mentionnées et s'attacheront à les soutenir.

### ***Espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche***

#### **Préambule**

L'enseignement et la science s'inscrivent dans un contexte de compétition générée par la mondialisation. Afin de se positionner avec succès dans un contexte mondial, il convient de faire preuve, outre de capacités d'innovation et d'excellence, de compétences interculturelles et de la capacité de mener des coopérations transfrontalières.

Les Membres du Sommet sont convaincus que les espaces transfrontaliers faisant l'interface entre États nationaux voisins peuvent donner une impulsion forte et innovante, nécessaire au lancement des processus internationaux d'interaction au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'espace transfrontalier de coopération Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Communauté française et Communauté germanophone de Belgique dispose d'une expérience confirmée en matière de coopération. Il possède déjà des structures de coopération qui peuvent jeter les bases d'un futur espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche, voire déployer des capacités innovantes au-delà des frontières de cet espace.



La compatibilité et la comparaison entre les cursus proposés et entre les acquis, ainsi que la densification des réseaux de coopération dans les domaines de la science et de la recherche, devront constituer les piliers centraux d'un rapprochement qui va au-delà des liens déjà existants entre les secteurs de l'enseignement, de la recherche, du transfert du savoir et de la technologie dans l'espace de coopération. Ces éléments créent les conditions indispensables pour pouvoir devenir, par l'élargissement de la coopération et par le développement de nouveaux modèles de la coopération transfrontalière, un espace de l'enseignement supérieur et de la recherche novateur, exemplaire pour l'Europe.

### Situation actuelle

L'espace de coopération dispose de compétences scientifiques solides. Il comprend dans le secteur scientifique quatre systèmes différents dont la structure juridique et organisationnelle s'inscrit dans un cadre institutionnel propre à chacune des composantes. Plus de 100 établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche forment un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche qui atteint la masse critique dans toutes les disciplines scientifiques clés et de nombreux secteurs innovants. La coopération transfrontalière repose déjà aujourd'hui sur un héritage solide qui s'appuie, tant au niveau des établissements d'enseignement supérieur qu'à l'échelon politique et administratif, sur un large réseau d'accords auxquels s'ajoutent des coopérations transfrontalières concrètes. La répartition uniforme des établissements ainsi que leur proximité constituent à ce titre un atout.

Depuis 1983, 13 établissements d'enseignement supérieur de l'espace de coopération se sont regroupés au sein d'une Charte de Coopération Universitaire et entendent intensifier leurs activités de coopération, établir des programmes communs d'enseignement, d'étude et de recherche, et encourager les échanges entre étudiants, enseignants et chercheurs. Conjointement avec d'autres initiatives indépendantes, cette Charte constitue la base de nombreuses coopérations existantes en matière d'enseignement et de recherche, telles que :

- environ 20 cursus transfrontaliers,
- 1 cursus trinational de Sciences Physiques (Luxembourg, Nancy, Sarrebruck),
- 1 Diplôme Européen en Sciences de l'Environnement - (Arlon, Metz, Nancy, Trèves, Kaiserslautern, Sarrebruck, Luxembourg),
- 1 Ecole Doctorale Européenne – Europäisches Graduiertenkolleg : Méthodes physiques dans la recherche structurelle de nouveaux matériaux (Metz, Nancy, Sarrebruck, Strasbourg).
- Des groupes de chercheurs et des projets de coopération en matière de recherche, des échanges d'étudiants et de scientifiques, des accords bilatéraux, voire multilatéraux sur la mise en place d'organes et sur la représentation commune au sein des instituts de recherche scientifique et des organes compétents.

Parmi les multiples réseaux existants, il convient de citer le groupe de travail «Enseignement supérieur» de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental, créé en 1993, qui se réunit régulièrement dans le but de soutenir sur le plan administratif la collaboration des établissements dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.



Les membres du Sommet saluent les nombreuses coopérations existant grâce à l'engagement personnel de scientifiques, d'enseignants universitaires et de représentants des autorités publiques compétentes. Ils confirment la nécessité d'une politique et promotion des activités scientifiques fondées sur des stratégies concertées, exploitant ainsi le potentiel de l'espace de coopération, et ce tout en respectant l'autonomie et la position des composantes de l'espace de coopération en la matière.

### **Objectifs et mesures**

#### **Objectifs**

L'enseignement et la science, la recherche et la technologie revêtent une importance vitale et constituent les facteurs essentiels permettant à chacune des composantes de l'espace de coopération, mais aussi à l'ensemble des régions, de développer leur identité. Les membres du Sommet entendent consolider l'espace de coopération face à la concurrence croissante à l'échelle européenne et internationale pour attirer les étudiants, obtenir des missions de recherche et recevoir davantage de subventions.

C'est pourquoi il est prévu de renforcer, au cours des prochaines années, la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche de l'espace de coopération, afin de pouvoir exploiter de manière concertée l'ensemble des ressources disponibles dans les secteurs de la science, de l'enseignement et de la recherche, et essentielles au développement scientifique et économique de l'espace de coopération. A cet effet, il convient d'utiliser de manière systématique et stratégique les synergies existant au sein de la recherche et de l'enseignement, et de proposer des cursus attrayants, coordonnés et compatibles ; de même, une promotion commune des secteurs d'activité est nécessaire à l'extérieur de l'espace. L'espace de coopération doit faire figure de pôle d'attraction pour les étudiants et les scientifiques, et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières européennes. Considérant la spécificité interculturelle qui caractérise l'espace scientifique interrégional, les membres du Sommet lui attribuent également une fonction de catalyseur pour l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche prévu à l'échelle européenne.

Pour ces raisons, ils estiment nécessaire de :

- renforcer la coopération interrégionale dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la technologie, et la consolider par une concentration des réseaux de coopération et par l'exploitation des synergies existantes,
- valoriser l'attractivité de l'espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'extérieur de ses frontières en proposant des cursus multinationaux de qualité s'appuyant sur le modèle européen, et en soutenant les réseaux performants existant dans les disciplines principales et les secteurs innovants,
- promouvoir à l'extérieur, de manière coordonnée, l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant qu'identité commune.



### **Mesures pour des activités concertées au sein de l'espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Afin de mettre ces objectifs en œuvre, les membres du Sommet s'accordent sur les mesures suivantes (voir annexe):

- Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Système de modules/ECTS (European Credit Transfer System)
- Cours binationaux/multinationaux et masters UE
- Promotion de la relève scientifique
- Université d'été interrégionale
- Fonds pour le soutien commun des demandes interrégionales auprès de l'Union Européenne
- Réseaux et promotion des projets de recherche communs
- Prix interrégional de la recherche
- Présentation concertée de l'espace commun vers l'extérieur

- ***Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche***

Selon les membres du Sommet, le développement de l'espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut être mené à bien que s'il repose sur une plus grande concertation de la politique scientifique dans les domaines clés des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. A cet effet, les politiques scientifiques en vigueur dans les différentes régions composantes de l'espace peuvent servir de modèle. Elles poursuivent d'ores et déjà des objectifs communs tant dans leur développement structurel que dans leur contenu. En outre, les collectivités territoriales ou ministères compétents dans les régions partenaires devraient - conjointement avec les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche - définir à l'avenir des objectifs internes communs et s'accorder sur la consolidation de disciplines scientifiques déterminées au sein des cursus et de la recherche.

La Charte de Coopération Universitaire et le groupe de travail «Enseignement supérieur» de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental constituent aux yeux des membres du Sommet des organes appropriés aptes à mener des concertations sur des actions communes et à les promouvoir à l'extérieur. Ils saluent l'ouverture de la Charte aux autres établissements de l'espace de coopération et se montrent favorables à son élargissement. Ils appellent les universités et Grandes Ecoles membres de la Charte à renforcer sur le plan opérationnel cette fédération, qui représente un instrument important pour la coopération. Afin de soutenir les efforts de la Charte de Coopération Universitaire et du groupe de travail «Enseignement supérieur» en vue d'une intensification de leur coopération, les membres du Sommet demandent à la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental d'élaborer un projet qui permette de lier ces organes transfrontaliers existants dans une structure plus efficace et plus propice à des effets de synergie.



- ***Système de modules / ECTS (European Credit Transfer System)***

Au sein d'un espace interrégional de l'enseignement supérieur, il est essentiel de procéder à la réalisation très rapide des objectifs clés du processus de Bologne. Elle constitue la base pour le renforcement de la compatibilité des cursus proposés dans les établissements d'enseignement supérieur, dans le but de développer conjointement à la fois les spécificités innovantes et une plus grande complémentarité au niveau général. Ainsi, le pôle d'attraction interrégional met à disposition des étudiants (actuellement au nombre approximatif de 210 000) un large éventail de cursus offrant de multiples choix de spécialisations. Il favorise également la mobilité des étudiants en leur offrant la possibilité d'effectuer une partie des études et des examens dans deux, voire plusieurs établissements de l'espace de coopération. De même, les programmes reposent sur une formation multilingue et sur des compétences interculturelles acquises dans la pratique. Cette particularité rendra l'espace encore plus attrayant pour les étudiants issus d'autres régions.

Dans ce contexte, les membres du Sommet entendent soutenir les efforts des établissements d'enseignement supérieur pour accélérer la structuration modulaire des cursus basée sur le système de notation par points ECTS : à l'avenir, les nouveaux cursus devront être systématiquement être introduits sous forme de modules basés sur le système ECTS ; les cursus déjà existants devront également être adaptés en conséquence d'ici 2007.

Les membres du Sommet accordent une importance particulière à une modularisation basée sur le système ECTS et harmonisée au niveau interrégional, notamment pour les filières qui constituent à leurs yeux des filières clés de l'espace de coopération, à savoir science des matériaux, informatique, nanosciences, sciences physiques, biotechnologie.

Ils conviennent de soutenir les concertations et les efforts de structuration requis par la modularisation commune. Ils estiment nécessaire d'intégrer cette dernière dans les contrats annuels passés avec les établissements d'enseignement supérieur.

- ***Cursus binationaux /multinationaux et masters UE***

L'espace de coopération compte déjà de nombreux établissements d'enseignement supérieur proposant des cursus binationaux, voire trinationaux, souvent abrités par l'Université Franco-Allemande, qui aboutissent à l'obtention de deux ou plusieurs diplômes. Conscients que ces cursus apportent à l'espace de coopération une dimension européenne significative, les membres du Sommet encouragent vivement la création d'autres cursus binationaux et multinationaux et s'emploient à élaborer les conditions cadres appropriées.

Afin d'accroître l'attractivité de l'espace commun de l'enseignement supérieur, les membres du Sommet se montrent également favorables à la création de programmes masters multinationaux de haute qualité dans les filières clés essentielles au développement de l'espace de coopération. Ces masters devraient également être compatibles avec le programme UE " Erasmus Mundus".

- ***Promotion de la relève scientifique***

Les membres du Sommet entendent soutenir les jeunes scientifiques, en particulier les étudiants du troisième cycle, qui constituent un moteur important de mise en évidence de l'attractivité et de la compétitivité de l'espace scientifique commun.





Ils encouragent vivement la création de formations doctorales compétitives. Au vu de l'internationalisation grandissante de toutes les disciplines scientifiques, ils aspirent particulièrement à la mise en place de modèles scientifiques de qualification postuniversitaire, qui s'inscrivent dans un cadre transfrontalier et intègrent activement les éléments interculturels de l'espace de coopération. Ils saluent la mise en place de nouvelles formations doctorales transfrontalières (internationale Graduiertenkollegs) ainsi que la création d'Ecoles Doctorales interrégionales.

Outre le soutien à des collaborations entre écoles doctorales existantes, il est souhaité de soutenir la création d'un réseau interrégional et interuniversitaire nouveau d'écoles doctorales qui participent à une approche interdisciplinaire. L'encadrement du travail doctoral et les jurys de thèses seraient nécessairement interuniversitaires et interrégionaux. Dans un premier temps et à titre exemplaire, l'approche interdisciplinaire pourrait être appliquée à des questions d'environnement qui concernent le développement de la Grande Région.

- ***Université d'été interrégionale***

Les membres du Sommet estiment nécessaire d'attirer rapidement et de manière durable les étudiants intéressés par une formation bilingue à caractère international, qui leur permette de compléter leurs qualifications professionnelles par des compétences interculturelles. Dans ce contexte, ils soutiennent l'instauration d'une université d'été interrégionale, qui offre aux étudiants une approche concrète dans le domaine des formations proposées au sein de l'espace de coopération interculturel et les lie durablement à l'espace commun de l'enseignement supérieur. Ils sont convaincus que l'université d'été interrégionale contribue à affirmer l'identité de l'espace d'enseignement supérieur commun. La première université d'été interrégionale, organisée en coopération avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur, se déroulera en septembre 2003.

- ***Fonds pour le soutien commun des demandes interrégionales auprès de l'Union Européenne***

Au-delà des régions et des nations, la promotion de la recherche prend une part de plus en plus importante à l'échelle européenne. Elle repose principalement sur le sixième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2002-2006), plus que jamais orienté sur le principe des associations multinationales.

L'objectif des membres du Sommet consiste à accroître la compétitivité internationale de la recherche au sein de l'espace de coopération et de la rendre visible dans le cadre de la nouvelle dynamique européenne. Les secteurs innovants de la recherche, qui conjuguent déjà leurs forces au sein de l'espace de coopération et bénéficient parfois d'un haut prestige international, peuvent profiter de la coopération systématique et des effets de synergie afin d'assurer à l'espace commun de la recherche un meilleur positionnement.

A ce titre, les membres du Sommet invitent les chercheurs de l'espace de coopération à exploiter davantage les possibilités géographiques des principaux secteurs régionaux existants ainsi que les capacités de leurs infrastructures en vue d'un élargissement ou de l'établissement de nouvelles coopérations interrégionales ; de même, les chercheurs sont





appelés à solliciter conjointement des subventions de l'Union Européenne. Considérant les démarches coûteuses à entreprendre en amont des demandes de fonds auprès de l'Union Européenne et les nombreuses concertations nécessaires, les membres du Sommet décident de créer un fonds commun destiné à soutenir financièrement les groupes de chercheurs interrégionaux dans leurs démarches relatives aux demandes de subventions auprès de l'Union Européenne.

- **Réseaux et promotion des projets de recherche communs**

La création et l'entretien de réseaux de coopération doivent permettre aux chercheurs de l'espace de coopération de mener à bien leurs projets communs. Dans ce contexte, les membres du Sommet entendent à l'avenir intégrer davantage la dimension interrégionale dans les programmes de soutien à la recherche propres aux différentes régions. Cette dimension devrait par exemple être prise en compte dans les contrats que celles-ci passent avec les établissements d'enseignement supérieur. En outre, il convient, dans la mesure du possible, de mobiliser davantage les programmes Objectif 2 et INTERREG sur les projets de recherche et de transfert des technologies. Simultanément, les scientifiques de l'espace de coopération doivent être encouragés à soumettre davantage de demandes interrégionales pour obtenir ces subsides.

- **Prix interrégional de la recherche**

Les membres du Sommet souhaitent exprimer une marque de soutien à la promotion de l'espace interrégional de la science et de la recherche à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. A cet effet, ils ont décerné un prix interrégional de la recherche, geste qui contribue également à éveiller l'attention du public peu concerné par les questions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce prix récompense les efforts déjà fournis et stimule le réseau et la coopération des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche au sein de l'espace. C'est dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> rencontre au sommet qu'aura lieu la première remise du prix, d'un montant de 5000 euros, par un jury interrégional, composé de représentants de toutes les régions, issus des domaines de la science et de l'administration.

Le prix est décerné à :

VIRIM

Viral Immunology

A Research Network of Excellence in the Great Region

Il s'agit d'un réseau actif de scientifiques dont les travaux dans le domaine de la virologie moléculaire et clinique sont menés avec succès. Ce réseau comprend au total 10 institutions pour l'ensemble de l'espace de coopération.

Les travaux concernent les domaines suivants: contrôle des maladies virales, amélioration des analyses de laboratoires en termes de diagnostic, élaboration de nouvelles stratégies de vaccination, mise au point d'un environnement scientifique universitaire intégré pour le doctorat.



Afin de pérenniser les relations étroites et la coopération dans le domaine scientifique et de renforcer l'image de marque de l'espace scientifique interrégional, le prix interrégional de la recherche doit également être décerné lors du prochain Sommet sous la présidence de la Lorraine.

▪ ***Présentation concertée de l'espace commun vers l'extérieur***

Afin de pouvoir exploiter pleinement la dynamique géographique de l'espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'asseoir son identité, il est indispensable non seulement de renforcer les activités interdépendantes de l'espace, mais également de s'attacher à les promouvoir de façon systématique dans le cadre interrégional, européen et international. A ce titre, les membres du Sommet saluent vivement les projets de diffusion d'informations sur le thème des études et de la recherche dans l'espace de coopération déjà lancés en commun. Ils encouragent les mesures en faveur d'une présentation commune de l'espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche vers l'extérieur, ceci afin de renforcer sa visibilité et de l'affirmer au sein de l'espace scientifique européen naissant.

### **Perspectives**

D'ici 2010, l'Union Européenne est déterminée à s'imposer sur la scène internationale comme l'espace économique et scientifique le plus compétitif et le plus dynamique. Dans ce contexte, elle s'appuie notamment sur les compétences des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche et sur leurs capacités en matière de coopération. L'élargissement imminent de l'Union, qui comptera 25 Etats membres en 2004, constitue un événement historique qui, tout en générant de nouveaux défis pour la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, lui ouvrira sans nul doute également de nouvelles portes. Les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe devront incontestablement chercher et mettre à l'épreuve de nouvelles formes de coopération et d'échange au cours des prochaines années.

Nombreux sont les exemples de coopération qui ont pu, dans le passé, être menés à bien au sein de l'espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans la perspective d'une collaboration et d'une interdépendance encore plus étroites, cet espace, qui compte parmi les régions européennes intégrées les plus anciennes, s'attache en permanence à développer de nouveaux modèles de coopération transfrontalière et, par la même, pose de nouveaux jalons pour son avenir - et celui des autres espaces - au sein de la future Europe.



## 2.3 Engagement commun sur le plan européen

### ***Groupe interrégional au Comité des régions***

Les membres du Sommet sont tous d'avis que la coopération interrégionale doit prendre de plus en plus d'importance à l'avenir, également sur le plan européen.

Sur l'initiative du Ministre-Président Peter Müller, membre du Comité des Régions de l'Union européenne, un groupe interrégional se composant des représentants nationaux des régions du Sommet au sein du Comité des Régions a été créé le 20 novembre 2002 (voir annexe).

La mise en place de ce Groupe interrégional est expressément saluée par le Sommet. Le Sommet demande au Groupe interrégional d'œuvrer pour que les besoins spécifiques de l'espace de coopération liés à son caractère frontalier soient mieux perçus au plan européen.

Les membres du Sommet approuvent les objectifs du Groupe interrégional, notamment la rédaction concertée d'un avis sur l'avenir des fonds structurels au-delà de 2006 dans l'optique des régions situées aux frontières internes de l'Union (voir annexe). La coopération transfrontalière doit être poursuivie dans le cadre des programmes INTERREG aux frontières internes actuelles de l'UE et une aide structurelle adaptée doit renforcer la cohésion et les potentiels régionaux. Les Régions connaissant des "handicaps naturels", mais également les Régions caractérisées par des désavantages spécifiques géographiques et structurels doivent être prises en considération pour la détermination des priorités liées au territoire. Les membres du Sommet se félicitent par avance du fait que le Ministre-Président Peter Müller a remis cet avis à Michel Barnier, Commissaire responsable pour la politique régional au sein de la Commission Européenne.

Les membres du Sommet se félicitent de l'initiative visant à accorder plus de droits autonomes aux groupes interrégionaux au sein du Comité des Régions ainsi qu'à étudier la possibilité d'une représentation interrégionale.

### ***Position du Sommet concernant le devenir de l'Europe***

Lors de leur réunion informelle «au coin du feu» du 1<sup>er</sup> décembre 2002, les membres du Sommet ont arrêté une position commune concernant le devenir de l'Europe (voir annexe).

Cet avis commun invitant la Convention européenne à tenir davantage compte du rôle des régions, et notamment des régions frontalières, a été remis par le Ministre-Président Peter Müller au Président Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention, le 18 mars 2003 à Bruxelles.

Les membres du Sommet conviennent d'adopter à l'avenir des positions concertées sur les grands dossiers européens.



***Interreg III C :***

***Programme européen de soutien à la coopération interrégionale***

Les membres du Sommet saluent notamment la demande, préparée à l'initiative de la Région wallonne, d'une opération cadre régional (OCR) émergeant au programme INTERREG III C sous l'intitulé «e-bird» (electronic based interregional development). Celle-ci devrait fournir pour la première fois des possibilités de subventionnement pour les projets exemplaires sur l'ensemble de l'espace de coopération du Sommet. Elle a pour objectif de promouvoir la société de l'information et de la connaissance.

Les membres du Sommet soulignent l'importance des financements européens pour la coopération interrégionale et souhaitent que leurs procédures de gestion soient facilitées.

Il convient de faire un usage intense des possibilités de financement offertes par la troisième génération de programmes INTERREG.



## 2.4 Stratégie de communication du Sommet

### *Un nom pour la région*

Après de nombreux efforts visant à trouver une dénomination commune pour le Sommet, une résolution du 6<sup>e</sup> Sommet prévoyait que l'on cherche un nom pour la Région. Le nom provisoire du Sommet "Grande Région Saarland, Lorraine, Luxembourg, Rheinland-Pfalz, Région wallonne, Communauté française de Belgique et Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens" doit être remplacé par une dénomination plus parlante et génératrice d'identité.

Sous la direction de la Sarre, un grand concours a été lancé dans les médias, avec l'aide de l'IPI (Interregionale Presse – Presse interrégionale). Il a mobilisé de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de l'ensemble de la Région du Sommet, qui ont envoyé plus de 3000 propositions.

Le Sommet se félicite de la participation importante de la presse et des citoyens et voit dans le grand nombre de propositions le reflet du grand intérêt que porte la population aux questions transfrontalières et de son désir de contribuer à l'identification interrégionale de l'espace de coopération.

Comme le résultat du concours initié n'a pas trouvé l'approbation de toutes les régions participantes au Sommet, les membres du Sommet s'entendent à ce que les noms utilisées dans les différentes composantes tel que « Grande Région SaarLorLux » gardent leur usage.

### *Internet*

Les membres du Sommet se félicitent de l'extension du portail Internet du Sommet ([www.grande-region.net](http://www.grande-region.net)) qui, depuis sa mise en place sur une initiative wallonne et luxembourgeoise, s'est développé pour devenir une source d'information importante sur tous les aspects de la coopération transfrontalière.

Le Groupe de Projet placé sous la présidence conjointe du Luxembourg et de la Sarre a pour tâche d'élargir et de conforter les thèmes couverts afin de faire du portail Internet du Sommet une source d'information complète et interactive sur la coopération interrégionale.

### *Presse Interrégionale (IPI)*

Les membres du Sommet saluent les travaux de l'association des journalistes professionnels IPI (Interregionale Presse - presse interrégionale) en matière de développement de l'information sur Internet. Ces travaux constituent un élément important de l'information interrégionale dans les médias.

En tant qu'association indépendante, l'IPI soutient l'objectif du Sommet qui est de contribuer à une communication plus importante et plus régulière sur les sujets interrégionaux dans les médias de l'espace de coopération, grâce à un échange d'information accru.



Les membres du Sommet conviennent d'un subventionnement dégressif de l'IPI à compter de 2004. Les demandes de subventions doivent être soumises régulièrement à chaque bailleur de fonds; elles seront instruites en fonction des dispositions budgétaires spécifiques aux composantes.

Cela étant, le Sommet invite l'IPI, sur la base de son expérience de longue date de la presse interrégionale, à modifier son profil de missions afin de ne plus être dépendant de l'octroi de subventions publiques à moyen terme.

### ***Réseau des médiateurs***

Les membres du Sommet saluent la convention de coopération interrégionale des médiateurs qui a vu le jour sous l'égide de la Rhénanie-Palatinat. Les responsables chargés sur le plan régional de traiter les pétitions et réclamations des citoyens, qui agissent dans le cadre d'un réseau, sont priés de faire connaître leur modes de saisine et de fonctionnement par tous moyens d'information utiles.

Les membres du Sommet considèrent que le mode de fonctionnement du réseau, proche des citoyens et pragmatique, est tout à fait de nature à rendre l'espace de coopération interrégional plus transparent pour les habitants de la Grande Région.



### 3. Autres thèmes

#### 3.1 Économie et tourisme

##### ***Concept de marketing touristique***

Les membres du Sommet saluent l'étude conjointement diligentée par le Ministère sarrois de l'Économie et le Comité Économique et Social afin d'identifier des produits touristiques devant être commercialisés.

Les concepts touristiques régionaux existants ont été étudiés en vue de dégager des stratégies communes en matière de produits et de mise en œuvre, des propositions d'intégration de projets touristiques interrégionaux existants ont fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du tourisme, une stratégie de marketing pour des produits touristiques sélectionnés a été retenue et, sur cette base, des domaines thématiques, des produits et des propositions d'action propices à une commercialisation suprarégionale ont été définis plus concrètement. Pour les domaines thématiques «Culture et plaisir», «Frontières à portée de la main», «Actifs sans frontières» et «Découvrir la nature», des potentiels prometteurs ont été décelés. Ils permettront d'accroître la notoriété de l'espace de coopération en tant que destination touristique ainsi que l'attractivité de cet espace pour ses habitants et la qualité de vie de ces derniers.

Une carte de visite numérique structurée d'après des groupes de thèmes prometteurs a été la première proposition de produit à être réalisée. Il s'agit là d'une base de travail pour les acteurs du secteur touristique destinée à la mise en réseau des produits touristiques. Il est prévu d'étendre les contenus et de les mettre à disposition de la population intéressée via Internet.

Les membres du Sommet saluent notamment la démarche concertée avec le Comité économique et social du Sommet.

Les administrations responsables du tourisme sont invitées à vérifier la faisabilité des propositions et priées de lancer notamment les actions nécessaires pour renforcer un tourisme interrégional concerté.

Le groupe de travail Tourisme de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental est prié d'accompagner de manière constructive les démarches nécessaires pour étudier et mettre en œuvre rapidement les propositions énoncées en matière de marketing touristique interrégional.

##### ***Tourisme et culture***

Les projets arrêtés par le 5<sup>e</sup> Sommet à Liège dans le domaine du Tourisme et de la Culture doivent être poursuivis. Ceci requiert une mise en réseau performante de tous les acteurs dans le but de renforcer l'attractivité de l'espace de coopération pour les touristes d'une part et d'améliorer la qualité de vie des habitants de cet espace d'autre part.





La Communauté germanophone de Belgique assure la coordination de cet ensemble intégré de projets culturels et touristiques conformément aux décisions du 5<sup>e</sup> Sommet.

### **Capitale européenne de la culture 2007**

Le projet «Capitale européenne de la culture 2007» est un projet-phare de la coopération culturelle à l'échelle interrégionale. Il a pour objectif l'organisation en commun, par toutes les composantes du Sommet, de la manifestation «Capitale européenne de la culture 2007». Le centre de cette manifestation sera le Grand-Duché ; des manifestations thématiques auront lieu dans toutes les composantes de l'espace du Sommet. Pour tirer pleinement parti de cette opportunité, le programme doit également prévoir des thèmes économiques et sociaux. Les membres du Sommet soulignent leur volonté de réaliser ce projet en commun comme étant un projet européen par excellence afin de conférer une nouvelle marque de qualité au domaine de la culture.

Le concept prévu par les groupes de travail sous direction luxembourgeoise attribue à chaque composante du Sommet un thème principal spécifique, sachant que, *pars pro toto*, toutes les autres composantes sont concernées par ce sujet également.

Le fait d'organiser un grand événement culturel en coopération et sous une responsabilité conjointe constitue aux yeux des membres du Sommet un pas important en vue de faire connaître l'espace de coopération en Europe. Ils recommandent que l'expérience ainsi acquise soit ultérieurement mise à profit pour organiser d'autres manifestations culturelles.

### **Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)**

L'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE), dont la mise en place a été décidée par le 4<sup>e</sup> Sommet sur recommandation du Comité économique et social, constitue pour le Sommet un instrument d'analyse du marché interrégional de l'emploi, dont le degré d'interpénétration est inégalé en Europe. Face aux problèmes structurels du marché de l'emploi dans les régions du Sommet, l'OIE a pour mission de réaliser des études et d'émettre des recommandations.

Les membres du Sommet se félicitent que le Comité de pilotage de l'OIE ait commencé ses travaux sous la présidence de la Région wallonne, avec une participation active du Comité économique et social. La coopération avec les offices de statistiques régionaux et le réseau des instituts a fait ses preuves et doit être poursuivie. La période d'essai de trois ans (2002-2004) décidée par le 6<sup>e</sup> Sommet doit être mise à profit pour réaliser une évaluation du fonctionnement interrégional de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi.

Les membres du Sommet prennent acte du rapport du Comité de pilotage qui contient, outre une analyse fondamentale actualisée des marchés régionaux de l'emploi dans l'espace de coopération, des recommandations spécifiques concernant l'impact du vieillissement de la population, l'emploi des femmes et le phénomène du travail transfrontalier (voir annexe).

Le Comité de pilotage est chargé:

- d'approfondir son travail sur ces trois groupes cibles et d'y ajouter une étude sur la qualification professionnelle des jeunes;



- d'étudier la faisabilité d'autres missions, dont l'OIE aurait en partie l'initiative, portant sur la collecte de données spécifiques à l'espace de coopération.

Dans cette perspective, il conviendra de rechercher les possibilités de cofinancements disponibles, entre autres sur les fonds communautaires.

### ***Promotion internationale des entreprises***

Les entreprises de l'espace de coopération, et tout particulièrement les PME, se verront offrir de nouvelles perspectives de partenariat industriel et commercial, à l'occasion d'actions se situant sur des marchés extérieurs :

- d'une part, par l'organisation de rencontres entre entreprises participantes de l'espace de coopération. Ce sera le cas aux manifestations suivantes :
  - Medica Düsseldorf 2003 et 2004 (à l'initiative de la Sarre) ;
  - Pollutec Paris 2003 et Pollutec Lyon 2004 (à l'initiative de la Wallonie);
  - Salon Aéronautique du Bourget 2005 (à l'initiative de la Wallonie).
- d'autre part, par la possibilité de joindre des missions ou participations à des foires internationales organisées par un des partenaires de l'espace de coopération :
  - Mission conjointe en Bulgarie (à l'initiative de la Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie) ;
  - Mission en Russie, à Ekaterinenburg et Perm (à l'initiative de la Rhénanie-Palatinat) ;
  - Participation à la Hannover Messe (à l'initiative de la Sarre) ;
  - Participation à Poleco Poznan (à l'initiative de la Wallonie) ;
  - Participation à IT Com Bangalore (à l'initiative de la Wallonie).

Une évaluation sera faite quant aux résultats de cette première phase afin notamment d'apprécier la possibilité d'actions encore plus intégrées au niveau de l'espace de coopération (voir annexe).

### ***Politique en faveur des PME***

Les mesures destinées à l'amélioration de la politique en faveur des petites et moyennes entreprises, décidées dans le cadre du thème principal du 6<sup>e</sup> Sommet, devront être poursuivies sous la direction du Luxembourg.

En outre les mesures prévues dans le cadre du projet "promotion internationale des entreprises" sont de nature à favoriser le développement du tissu industriel et commercial de l'espace de coopération qui, en premier lieu, se compose de PME.

### ***Actions de qualification pour jeunes diplômés***

Le projet d'échange interrégional pour la qualification des jeunes diplômés décidé par le 5<sup>e</sup> Sommet a été mis à l'épreuve de la pratique dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. A cette occasion, il est apparu qu'il serait judicieux d'étendre ce programme à d'autres secteurs, à d'autres groupes cibles et de diversifier les mesures d'échange sur la base des expériences déjà acquises sur le plan bilatéral.



### ***Coopération au développement***

Un échange d'information, suivi d'un symposium organisé à Namur le 10 octobre 2002 a permis à chaque membre de la Grande Région de disposer d'une meilleure connaissance des politiques et actions menées par ses partenaires en termes de solidarité internationale vis-à-vis du monde en développement (voir annexe).

Sur base de cette meilleure connaissance, qui sera elle-même renforcée par un réseau intranet d'information mutuelle, les partenaires de la Grande Région entendent :

- mettre au point la complémentarité entre projets connexes, par exemple au Rwanda en matière d'éducation et de formation professionnelle liées à la santé ;
- lancer une initiative commune dans le secteur de l'environnement en Afrique occidentale, dans une perspective de lutter contre la désertification et de contribution aux objectifs du protocole de Kyoto ;
- entreprendre une action d'éducation au développement sous la forme d'un envoi de jeunes stagiaires de la Grande Région auprès de projets développés par des partenaires de celle-ci.

Une réunion annuelle de suivi et de programmation sera organisée. L'espace de coopération exprime ainsi ses valeurs de solidarité internationale en rendant plus efficace son action et celle de ses membres au service du développement.



### 3.2 Environnement, transport et engagement social

#### ***Prévention des inondations***

Le groupe de projet «Prévention des inondations» mis en place sous la direction de la Rhénanie-Palatinat a présenté au Sommet un rapport élaboré en concertation étroite avec les Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre ainsi que de la Meuse (CIPMS et CIPM) qui contient des propositions d'actions et de mise en œuvre (voir annexe). Ce rapport insiste notamment sur la nécessité d'une procédure concertée sur le plan interrégional afin de pouvoir réagir de manière adéquate en cas d'épisode de crue par le biais de programmes préventifs de protection et d'action.

Les membres du Sommet saluent le travail approfondi des spécialistes et demandent aux administrations concernées de tenir compte des recommandations techniques formulées dans le rapport. Le groupe de projet est prié de présenter au 8<sup>e</sup> Sommet un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action contre les inondations des Commissions internationales de protection de la Moselle et de la Sarre, ainsi que de la Meuse.

#### ***Infrastructures et Transports***

Compte tenu de la discussion actuelle au sein de l'Union Européenne concernant les réseaux de transport transeuropéens (TEN) les membres du Sommet soulignent la nécessité urgente d'intégrer la Grande Région dans ce réseau. Ils estiment absolument nécessaire que l'axe d'un train à grande vitesse entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg demeure partie intégrante du réseau de transport européen et soit prioritairement réalisé. Ils ont transmis par écrit leur position au président de la Commission Européenne le 30 juin 2003 (voir annexe). A cet effet les membres du Sommet constatent que cet espace dépendra de manière décisive de cette infrastructure clé.

En outre un groupe de projet mis en place sous la présidence de la Région Lorraine avait pour mission de contribuer à la réflexion stratégique sur le positionnement de la Grande Région dans l'espace européen en termes d'infrastructures de transport (voir annexe). Cette réflexion et les propositions faites en matière d'infrastructures et de transport contribuent à apporter en partie les réponses relatives à la construction de la Grande Région à l'horizon 2020. Elles doivent s'intégrer dans une stratégie d'ensemble, soucieuse du respect des principes du développement durable.

Les travaux préparatoires au présent Sommet ont ainsi donné l'occasion de reprendre la description des liaisons de transport dans la Grande Région qui avait été conduite lors de la préparation du 6<sup>ème</sup> Sommet du 12 novembre 2001 présidé par le Grand-Duché de Luxembourg. Le Sommet fait sienne la priorité à accorder à la réalisation des liaisons recensées à cette occasion conjointement avec la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental. Le tableau de bord ainsi constitué représente l'ensemble des opérations à mettre en œuvre d'ici à 2010-2020, afin de permettre une bonne connexion entre les territoires de la Grande Région par la continuité des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux.



Le Sommet souhaite qu'au travers de la Commission Régionale, les institutions et administrations compétentes soient saisies de ces opérations pour engager les travaux nécessaires à leur mise en œuvre effective.

Dans le domaine ferroviaire, le Sommet souligne la nécessité d'inscrire la Grande Région dans les couloirs est-ouest et nord-sud par la réalisation intégrale du TGV Est européen et celle de la liaison Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg, et de réaliser la connexion de la Grande Région avec la LGV Rhin Rhône pour améliorer l'accès à la Méditerranée.

Par ailleurs, la nécessité d'insérer la Grande Région dans un couloir d'échanges européens nord-sud exige la réalisation et la mise en service du projet autoroutier situé dans le sillon lorrain à l'horizon 2010-2020.

De même faut-il qu'à l'horizon 2020 le projet de liaison fluviale Mer du Nord-Méditerranée par la Moselle et la Saône soit engagé pour offrir un axe alternatif au couloir rhénan.

Sur la base de ces considérations, le Sommet demande

- au groupe de travail "Transports" de la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental d'élaborer des propositions pour un développement coordonné des infrastructures et des plates-formes logistiques et multimodales ;
- aux autorités compétentes dans le domaine des transports d'organiser une conférence interrégionale ;
- au groupe de travail "Transports" de la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental d'examiner s'il est possible de mettre en place un observatoire statistique de la mobilité transfrontalière ;

Le Sommet invite les acteurs responsables au plan régional, national et européen à mettre rapidement en œuvre les chantiers recensés par les administrations compétentes et retenus par les responsables politiques.

### ***Engagement social***

Les membres du Sommet constatent que le renforcement de l'engagement bénévole au service de la société constitue un élément important pour l'avenir d'une société citoyenne. Les Représentants personnels sont priés de soumettre au 8<sup>e</sup> Sommet des propositions de projets de nature à renforcer la cohésion sociale au niveau de l'espace de coopération et au sein des régions partenaires. Un échange interrégional par le biais d'une *année de service social volontaire* pourrait constituer une première action concrète dans ce domaine.

Il convient d'accorder une attention particulière aux questions soulevées par les jeunes. Des activités déjà bien établies, comme le Sommet luxembourgeois de la jeunesse qui s'est tenu en mars 2003, doivent être pérennisées.



#### **4. Conclusions du Comité Économique et Social du Sommet (CES)**

Le Comité économique et social interrégional du Sommet (CES) est un organe consultatif ayant pour tâche d'assurer un dialogue équilibré entre les partenaires économiques et sociaux de l'espace de coopération.

Sous la présidence sarroise le CES a entrepris, entre autre, un examen intensif des questions suivantes :

- élimination des obstacles administratifs,
- transparence et meilleur accès aux offres interrégionales de formation continue
- mesures d'intégration pour le marché interrégional de l'emploi
- concept commun de marketing touristique et Capitale culturelle 2007 de l'Europe.

Les membres du Sommet prennent acte des résolutions présentées par le CES (voir annexe) et chargent les Délégués personnels de vérifier si les propositions sont réalisables.

Ils soulignent la qualité de l'étroite concertation avec la présidence du Sommet, et les résultats des projets lancés et réalisés par le CES.

Le CES est invité à prendre davantage en compte les intérêts particuliers des migrants frontaliers sur le marché interrégional de l'emploi, et de formuler des propositions à ce sujet.

Les membres du Sommet approuvent la création d'une banque de données interrégionale sur la formation continue, consultable sur l'Internet, ainsi que la mise en place, à l'initiative du CES, d'un portail Internet pour l'emploi et les questions sociales.

Les membres du Sommet approuvent la proposition du gouvernement luxembourgeois d'installer un secrétariat permanent du CES à Luxembourg au cours de l'année 2004.

Appréciant l'engagement interrégional du CES, les membres du Sommet prennent connaissance du rapport suivant du CES:



### **Recommandations, contributions et projets du CES**

Le CES a élaboré et transmis au Sommet, au cours de la Présidence sarroise, de nombreuses recommandations en vue d'une intégration continue de la Grande Région aux plans économique et social. En outre, il a livré des contributions pour la vision 2020 et contribué, par de propres projets, à ce qu'une plus grande transparence du marché soit créée et qu'une conception stable pour un marketing du tourisme commun soit développée. Les points principaux du travail étaient:

- Développement de structures communes au sein de la Grande Région
- Réduction d'obstacles administratifs s'opposant à la circulation des marchandises et des services
- Transparence accrue et coopération plus étroite dans la formation continue
- Propositions pour une intégration continue du marché de l'emploi
- Développement d'un marketing du tourisme commun
- Idées concrètes pour la mise en oeuvre du projet «Capitale européenne 2007»

#### ***Pour un budget commun***

Le CES fait appel au Sommet de réaliser aussi vite que possible son projet de créer un budget commun. Selon le CES, les dimensions du budget devraient permettre de financer non seulement les coûts organisationnels courants du Sommet et du CES, mais également des projets prometteurs susceptibles d'intensifier la coopération transfrontalière et de promouvoir l'intégration économique et sociale. En somme, un tel budget pourrait donner des impulsions de développement considérables et serait en même temps l'expression visible de la volonté politique de faire de la Grande Région une région modèle de l'Europe.

Selon le CES, il est nécessaire de créer parallèlement des structures organisationnelles communes qui rendront possible une mise en oeuvre efficace des nombreux projets interrégionaux.

Selon le CES, il faudra aussi agir à l'égard de la précision et de la mise en oeuvre du programme UE INTERREG. A son avis, le fait que ce programme ne s'étend pas de façon unitaire à travers la Grande Région mais est morcelé dans trois zones de programmation bénéficiant d'un financement pose un problème particulier. Cela entraîne un surcroît de travail et de coût inutile à l'égard de tous les projets qui s'étendent sur plusieurs composantes. Selon le CES, le Sommet devrait continuer avec ses efforts pour développer un programme INTERREG de coordination commun pour la Grande Région. En outre, le Sommet devrait faire en sorte que le travail bureaucratique énorme qu'entraînent le dépôt de la demande et la réalisation de projets soit réduit.

#### ***Pour un marché de l'emploi intégré***

Le CES attribue une grande valeur au but de créer un marché de l'emploi commun au sein de la Grande Région. Tous les acteurs au marché de l'emploi devraient faire des contributions pour atteindre ce but.





L'analyse en commun de la situation et des perspectives au marché de l'emploi est un pas concret dans cette direction. Dans ce contexte, l'Observatoire interrégional de l'emploi (OIE) joue un rôle central. Le CES recommande de créer les conditions nécessaires pour permettre à l'Observatoire de l'emploi de poursuivre de façon ciblée ses travaux d'analyse du développement du marché de l'emploi.

Le CES pense qu'il est important d'améliorer continûment la base d'information concernant les conditions qui règnent au marché de l'emploi commun. Le CES y a apporté une contribution concrète à travers la création du portail «Emploi et affaires sociales». Il fait appel à développer ce portail systématiquement en élargissant ses contenus.

En même temps, le CES pense qu'il est nécessaire de continuer à développer le réseau EURES et d'assurer sa base financière. Avant tout, la participation des partenaires économiques et sociaux doit être garantie, au moins au niveau qui était standard jusqu'ici.

### ***Pour un développement ultérieur de la formation continue transfrontalière***

Dès aujourd'hui, la Grande Région présente une offre attractive et variée de cours de formation continue. Afin d'améliorer l'information sur ces offres, le CES a développé la base de données en ligne «Qualification au sein de la Grande Région» qu'il a rendue accessible au public en décembre 2002. Entre-temps, la base de données plurilingue comprend déjà quelque 1.000 offres de formation continue. A l'aide de fonctions de recherche bilingues (allemand et français) qui sont favorables à l'utilisateur, les personnes intéressées peuvent sélectionner vite les offres qui les intéressent et s'enregistrer directement en ligne auprès des prestataires services. Les offres sont mises en ligne et mises à jour par les prestataires des services de formation continue de façon indépendante et décentralisée. Il faut continuer à ajouter des offres également à l'avenir et faire de la publicité pour cette base de données par un marketing offensif.

### ***Pour une réduction continue d'obstacles administratifs***

Le CES constate que malgré des progrès évidents faits lors des dernières années, il y a toujours des obstacles qui s'opposent à la circulation transfrontalière des marchandises et des services. C'est avant tout l'accès aux marchés publics auquel s'opposent dans beaucoup de cas toujours des obstacles pour les entreprises du bâtiment des régions voisines. Les spécifications des objectifs et dispositions contractuelles incluent souvent des procédés de certification ou des normes que les entrepreneurs d'autres composantes ne peuvent pas accomplir puisqu'il n'y a pas de conditions comparables dans leur région. Des références équivalentes ne sont pas admises comme alternative dans beaucoup de cas.

Le CES poursuivra l'analyse des problèmes et obstacles à l'aide d'exemples concrets et présentera les résultats aux autorités régionales compétentes.

Le CES demande au Sommet de faire en sorte qu'il y ait égalité des chances pour toutes les entreprises du bâtiment quant aux marchés publics transfrontaliers et que les difficultés administratives s'opposant aux entreprises des régions voisines ne soient pas supérieures à celles des prestataires nationaux.

Suivant une suggestion du CES, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers de la Grande Région ont créé un réseau de médiateurs qui les aide à résoudre des problèmes qui s'opposent à la circulation transfrontalière des marchandises et des services.



### ***Pour un marketing du tourisme commun***

Le CES a passé l'ordre, en commun avec la Présidence sarroise du Sommet, de faire élaborer une étude devant sonder les potentiels de produits touristiques commerciabiles et formuler les points principaux pour une commercialisation en commun. Cette étude a été présentée entre-temps. A l'avis du CES, c'est un premier pas conceptuel vers la création d'un marketing du tourisme commun.

Dans les champs de thèmes identifiés «Culture et délices, frontières toutes proches, être actif sans frontières, histoire mondiale toute proche, vivre la nature», il s'offrent, selon le CES, des chances excellentes pour positionner la Grande Région dans une place favorable au marché compétitif européen des régions touristiques. Les champs de thèmes pourront être remplis de façon attractive par de nombreuses offres présentées du coté de toutes les composantes.

En somme, le CES considère les recommandations élaborées et instruments proposés comme ciblés et prometteurs. Il fait appel à toutes les parties participantes et en particulier au Sommet de mettre en œuvre aussi vite que possible les propositions principales afin de donner des impulsions additionnelles et durables au développement du tourisme au sein de la Grande Région.

### ***Capitale européenne de la Culture 2007, prise en considération des aspects sociaux et économiques***

Le CES soutient clairement le projet de «Capitale européenne de la Culture 2007».

Il considère ce projet comme une chance excellente pour présenter de façon visible, vers l'intérieur ainsi que vers l'extérieur, l'attractivité de l'histoire culturelle, du paysage et de l'économie de la Grande Région. Selon le CES, afin de profiter de cette opportunité de toute son étendue, des sujets de caractère social et économique devraient également faire partie du programme.

### ***Créer des perspectives à l'aide d'une vision commune***

Le CES salue et supporte le projet du Sommet de concevoir une «vision 2020» pour la Grande Région. Une telle vision peut contribuer de façon essentielle à ce qu'une atmosphère de renouveau soit créée au sein de la Grande Région. Elle peut faire envie d'un avenir commun et devrait montrer comment la Grande Région veut se positionner de façon favorable dans la compétition avec d'autres régions européennes.

Le CES a livré des idées et propositions à la commission Santer qui a été chargée du développement d'une vision, en particulier aux domaines «intégration économique, marketing du tourisme, qualification transfrontalière et transparence du marché améliorée».



## 5. Perspective du 8<sup>e</sup> Sommet sous la présidence de la Lorraine

Les membres du Sommet constatent que leurs travaux précédents ont permis de traiter l'ensemble des thèmes cruciaux d'intérêt commun entre les composantes de l'espace de coopération (développement économique, emploi, développement spatial et environnement, infrastructures et transports, éducation, formation, enseignement supérieur, recherche, culture et tourisme) ; ils ont abordé en outre d'autres champs de coopération, tels que les politiques européennes, le dialogue social interrégional, l'identité et la promotion de la Grande Région, etc.

Le Sommet centrera ses réflexions et ses orientations sur la stratégie globale partagée par les institutions pour le développement endogène et exogène de la Grande Région au sein de l'Union européenne, tout en demeurant attentif aux coopérations de proximité qui apportent leur contribution à celui-ci.

Le Sommet s'appuie sur la Vision d'avenir 2020 de la Grande Région. Il identifie et établit les recommandations aux entités participantes et assure le suivi de la mise en place de cette dernière.

Le 8<sup>ème</sup> Sommet veillera en outre à la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble conséquent représenté par toutes les Déclarations communes adoptées jusqu'à présent, et dont une grande partie fait déjà l'objet de réalisations concrètes. Le dispositif en cours de négociation entre les partenaires de la Grande Région pour la Nouvelle Architecture de cette dernière permettra d'aborder cette mission notamment en lien avec la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental, élargie aux partenaires de la Région wallonne, de la Communauté française et la Communauté germanophone de Belgique dont l'adhésion à celle-ci est en cours.

Dans ce contexte, le Sommet continuera de s'appuyer sur le Comité économique et social transfrontalier, lequel est chargé spécifiquement d'analyser et de suivre les évolutions de la situation socio-économique de la Grande Région et de faire des propositions aux Exécutifs.

Le Sommet conduira ses réflexions en permanence, par des rencontres régulières des Autorités concernées, préparées par le réseau des représentants personnels. Le Sommet donnera donc lieu, à un rythme à déterminer, à des rencontres périodiques informelles des Exécutifs, portant sur les thématiques confiées au Collège des Représentants personnels et instruites par celui-ci.

Le Sommet, en tant qu'organe stratégique d'orientation politique, définira les priorités communes aux régions dans ces domaines d'intérêt commun, et oeuvrera en étroite concertation avec la Commission Régionale, dans son rôle de mise en œuvre des projets. Il étudiera et réalisera ceux-ci avec l'appui technique, voire financier, des institutions et de leurs administrations, en fonction par ailleurs du statut juridique et des compétences de chacun. Le processus de mise en œuvre sera le plus pragmatique possible.

Le Sommet ne donnera pas lieu à une répartition figée des thématiques ou des tâches entre les régions constitutives de l'espace de coopération, afin d'éviter la mise en place de groupes de réflexion ou de travail dispersés. Néanmoins, les Autorités politiques auront toute lat-



titude pour initier et proposer des réflexions ou des projets dont la faisabilité sera étudiée sur la base de la méthodologie consensuelle définie ci-dessus.

Le 8<sup>ème</sup> Sommet est placé sous présidence conjointe des Autorités régionales lorraines suivantes : Collectivités territoriales avec le Conseil régional et les Conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, et représentation de l'État en région avec la Préfecture de la région Lorraine. Ces Autorités détermineront ensemble les modalités d'exercice de cette présidence conjointe assurée par le Président de la Région Lorraine, Gérard Longuet.



**7<sup>e</sup> sommet  
gipfel**

**Annexe:  
Documentation et rapports**

de la

**déclaration commune**

du

**7<sup>e</sup> Sommet**

Sarre - Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat – Région  
wallonne – Communauté française de Belgique – Communauté  
germanophone de Belgique

le 30 juin 2003 à Sarrebruck



## **Communiqué de presse**

---

En ce lundi 30 juin 2003 s'est tenu le 7e Sommet au château de Sarrebruck. Les membres du Sommet M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Grand Duché du Luxembourg, M. Kurt Beck, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, M. Jean-Claude van Cauwenberghe, Ministre-Président de la Région wallonne, M. Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président de Communauté germanophone de Belgique, M. Gérard Longuet, Président du Conseil Régional de la Lorraine, M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ainsi que M. Charles Stirnweiss pour le Président du Conseil Général de la Moselle, M. Philippe Leroy et M. Philippe Suinen pour le Ministre-Président Hervé Hasquin de la Communauté française de Belgique. M. Bernard Hagelsteen, Préfet de la Région Lorraine assista pour la première fois au Sommet en qualité de membre à part entière.

Le Sommet auquel participaient le Président de la Commission Politique, Jacques Santer, le Président du Comité Économique et Social de la Grande Région, Volker Giersch, ainsi que le Président du Conseil Parlementaire Interrégional, a essentiellement traité les questions de la future coopération des exécutifs, la vision 2020, le thème central du 7e Sommet « éducation et recherche », les stratégies communes du Sommet en vue d'un positionnement au niveau européen ainsi que les initiatives au profit d'un engagement social interrégional accru.

Compte tenu de la discussion actuelle au sein de l'Union Européenne concernant les réseaux de transport transeuropéens (TEN) les membres du Sommet soulignent la nécessité urgente d'intégrer la Grande Région dans ce réseau. Ils estiment absolument nécessaire que l'axe d'un train à grande vitesse entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg demeure partie intégrante du réseau de transport européen et soit prioritairement réalisé. A cet effet le Sommet constate que cet espace dépendra de manière décisive de cette infrastructure clé.

Outre une exposition de posters d'offres interrégionales dans le domaine de la recherche et de l'enseignement le Président du Sommet a remis les prix aux lauréats du concours interrégional de la recherche et de l'éducation. Dans le domaine de l'éducation le prix a été décerné au collège Charles de Gaulle, Sierck-les-Bains, et au lycée franco-allemand, Sarrebruck, pour leur brochure et leur CD « Châteaux forts au cœur de l'Europe : Malbrouck et Montclair » ainsi que l'école biculturelle Gaston Hoffmann, Metz, et Kreuzbergschule, Merzig, pour leur projet commun « livre franco-allemand des fêtes et coutumes en Lorraine et en Sarre ». Dans le secteur de la recherche, le prix a été décerné au réseau interrégional VIRIM dans lequel cinq groupes de chercheurs en provenance de Sarre, Lorraine, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie coopèrent dans la recherche de la virologie moléculaire et clinique.

Outre les résolutions portant sur les thèmes auquel le Sommet futur se consacrera de manière intensive, les membres du Sommet ont pu constater que de nombreux projets au niveau de la coopération interrégionale ont pu être menés avec succès. Ces projets sont un témoignage de ce que le Sommet, depuis son installation en 1995, a apporté des impulsions politiques importantes en vue d'une coopération interrégionale au sein de cet espace central au cœur de l'Europe. Les résolutions correspondantes se trouvent en détail dans la déclaration commune des membres du Sommet.

Les membres du Sommet ont confirmé que le principe des responsabilités partagées avait fait ses preuves et que par conséquent les différentes composantes de la Grande Région poursuivraient les missions engagées par elles.

A l'issue du Sommet le Ministre-Président Peter Müller passe la présidence à Monsieur Gérard Longuet, Président de la Région Lorraine pour les 18 mois à venir.



## Déroulement du 7e Sommet

---

# 7. Gipfeltreffen am 30. Juni 2003 - 7e Sommet le 30 juin 2003 Saarbrücken

### Ort / Lieu

Schloss Saarbrücken

D - 66119 Saarbrücken

Tel.: 0049 - (0)681- 506-1341  
und -1343

Fax: 0049 - (0)681- 506 - 1345

mobil: 0170-1167482

### Ablauf

### Déroulement

#### Beginn

#### Début

<b>ab 9.00 Uhr</b>	Eintreffen und Begrüßung der Gäste	<i>arrivée et accueil des participants</i>
<b>9.30 Uhr</b>	Gipfeltreffen	<i>7e réunion du sommet</i>
<b>12.00 Uhr</b>	Posterausstellung "Interregionale Forschungsprojekte"	<i>tour d'exposition de poster "projets de recherche interrégionaux"</i>
<b>12.30 Uhr</b>	Pressekonferenz mit Verleihung der Preise des 7. Gipfels	<i>conférence de presse et remise des prix du 7<sup>e</sup> sommet</i>
<b>anschließend</b>	Gemeinsames Mittagessen	<i>ensuite déjeuner commun</i>

Für Übersetzung wird gesorgt.

*Une interprète assurera la traduction.*





## Fiches projet et rapports sur les différents projets

### 1. Comparaison interrégionale des systèmes d'aménagement du territoire

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Comparaison des systèmes d'aménagement du territoire
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Un groupe de travail efficace composé des représentants des administrations devant être impliquées, n'a pas pu être constitué, faute d'effectifs suffisants dans l'Office Supérieur de l'aménagement du territoire compétent, en Rhénanie-Palatinat. Par ailleurs, l'évaluation des équipements concernés et les modifications en cours de discussion, dans le cadre de la régionalisation accrue en France, dépassent les capacités internes. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de procéder à la comparaison en tant que projet intégré au projet INTERREG III C « E-Bird » (projet OCR), avec un soutien professionnel externe. Dans le cas où E-Bird n'aboutirait pas, un projet autonome INTERREG III A devrait être soumis.
<b>Zielsetzung Objectif</b>	La comparaison systématique devrait permettre d'obtenir une vue d'ensemble des bases juridiques comparables et des administrations compétentes des partenaires de coopération.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Il devrait être possible de mieux évaluer les possibilités d'activités transfrontalières communes existant au niveau des évolutions de l'aménagement du territoire.
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Le schéma de développement SLL+ offre une première vue d'ensemble de l'espace de coopération. Un travail comparable est compris dans le constat du « cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire de la conférence du Rhin Supérieur », et un aperçu élaboré en Suisse et intitulé « Comment les autres font-ils » a été complété à l'université de Kaiserslautern de manière à tenir compte de l'espace SLLT/P.occ. Le Benelux travaille également à sa vue d'ensemble. Pour ce qui est des possibilités de coopération commune, il convient toutefois d'ajouter encore les tâches de la planification des infrastructures (et notamment des transports) et avec l'évolution des espaces non bâtis à ces vues d'ensemble, qui doivent également être mises à jour. Ce travail doit être fait dans le cadre du projet INTERREG III C « E-Bird », avec un soutien professionnel extérieur.



## 2. « Vision 2020 »

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Vision 2020
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Commission Politique sous la présidence de Jacques Santer et avec le coordinateur Franz Peter Basten.</li><li>▪ Groupe projet sous la présidence de M. Martin Niedermeyer (Chancellerie d'État du Land de Sarre), avec le support d'un expert externe, M. Hans-Günther Clev (Université Kaiserslautern)</li></ul>
<b>Zielsetzung Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Élaboration d'une vision à l'horizon 2020 autour d'un consensus pour l'ensemble de la région</li><li>▪ Discussion et consensus sur des objectifs interrégionaux et des perspectives de développement communs</li><li>▪ Présentation du concept de la vision 2020 au 7e Sommet</li><li>▪ Communication extérieure de cette vision par les politiques</li><li>▪ Travaux préparatoires et documentation pour la Commission par le groupe projet</li></ul>
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	La vision 2020 comme concept de développement à mi- et long terme
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mandat à un expert externe, env. 70.000 €</li><li>▪ Mesures publicitaires (impression, etc.), env. 30.000 €</li><li>▪ Coûts organisationnels (réunions, audition, etc.), env. 30.000 €</li></ul>
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	Total env. 130.000 €
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	financé uniquement par la Sarre
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mandater un expert externe et préparer les réunion de la Commission Politique</li><li>▪ Auditions des institutions interrégionales</li><li>▪ Présentation du rapport final au 7<sup>e</sup> Sommet</li><li>▪ Ensuite: mis en réalisation par des programmes opérationnelles</li></ul>



### 3. Concours interrégional de rédaction littéraire

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Concours interrégional de rédaction littéraire destiné aux élèves âgés de 13 à 15 ans
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	<p>Le groupe de travail « Culture » de la Commission Régionale doit inciter les associations d'écrivains et les ministères et les autorités comparables de la Grande Région à participer.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les écoles et les bibliothèques organisent des ateliers d'écriture consacrés à un thème portant sur la Grande Région.</li><li>2. Les textes sont tout d'abord mis en ligne sur Internet à l'intention d'un cercle restreint d'utilisateurs. L'espace chatroom doit être trilingue. Les élèves écrivent dans leur langue maternelle. Des traductions sont ensuite effectuées au sein des régions participantes.</li><li>3. Les participants choisissent sur Internet les textes qui leur plaisent le plus. Les « vainqueurs » prennent part à des ateliers auxquels participent des auteurs de la Grande Région.</li><li>4. Les textes rédigés dans ces ateliers sont publiés en 3 langues – tant sous forme de livre que sur Internet.</li></ol>
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	<p>Tel qu'il est prévu, le concours doit</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ faire découvrir le plaisir procuré par la langue étrangère</li><li>▪ renforcer l'intérêt pour la Grande Région</li><li>▪ permettre des rencontres avec des élèves des autres régions, dans le cadre des ateliers d'écriture et</li><li>▪ permettre un perfectionnement en matière de créativité littéraire.</li></ul>
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Publication sous forme de livre et sur Internet
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Rapport intermédiaire du sommet ; Réalisation prévue pour fin 2003 et en 2004.



#### 4. Rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire

<b>7. Gipfel – 7<sup>ème</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Accord sur des rencontres sportives interrégionales dans le cadre scolaire
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Concertation avec si possible tous les partenaires. (En 1993, la Sarre avait d'ores et déjà organisé des rencontres sportives interrégionales avec ses partenaires du Luxembourg et de Lorraine ; il était convenu de poursuivre ce projet en alternance). Les responsables des activités sportives effectuées en milieu scolaire dans l'espace de coopération communiquent entre eux par e-mail. Les rencontres entre tous les partenaires ont lieu, dans la mesure du possible, en liaison avec la préparation des manifestations sportives communes organisées dans le cadre scolaire (par exemple, tournoi des quatre villes et rencontres sportives scolaires de Trèves mentionnées ci-dessous).
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Rencontres sportives dans le cadre scolaire organisées en alternance tous les deux ans, complétées par des stages de formation continue communs pour les enseignants d'éducation physique en milieu scolaire. Etat actuel des concertations : a) compétition « classique » entre les équipes envoyées par les régions partenaires b) Jeux dans laquelle la dimension « plaisir » est importante, destinés à des équipes composées de membres originaires de différentes régions, la constitution des équipes se faisant par tirage au sort c) Stages de formation continue communs (bilingues) pour les enseignants d'éducation physique en milieu scolaire
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Résolution fondamentale portant sur la réalisation en alternance (les tours de rôle pouvant n'être pas encore déterminés) et sur l'annonce de la première manifestation concrète.
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Conformément à l'objectif fixé, première réalisation de a) et b) dans le cadre de rencontres sportives interrégionales se tenant du 10 au 14.05.2004 à Trèves. Sont proposées à un total de 600 participants : en ce qui concerne le point a), 6 disciplines sportives pour les élèves d'établissements scolaires généraux, et en ce qui concerne le point b), 4 disciplines sportives (volley-ball, tennis de table, football, échecs) pour les élèves des établissements professionnels. Les premiers préparatifs et l'organisation sont placés sous la responsabilité de la Direction de la surveillance et des services de Trèves, qui souhaite également soumettre des propositions relatives au point c). La responsabilité est ensuite assumée en alternance. Les tours de rôle sont déterminés au plus tôt à l'automne 2003, et au plus tard en mai 2004.



## 5. Réseau de partenariats interrégional dans les domaines de l'enseignement préscolaire et primaire

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Mise en place d'un réseau interrégional de partenariats dans le domaine de l'enseignement préscolaire et primaire
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Création et entretien d'un réseau de partenariats des centres pédagogiques compétents ; Mise en place d'une antenne et d'une bourse du partenariat
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Création de partenariats durables entre les établissements d'enseignement préscolaire et les écoles primaires ; à partir de cette base, mise en place de projets pédagogiques menés conjointement par les établissements concernés de l'espace de coopération, et éventuellement au-delà (par exemple Italie, Irlande, République tchèque), avec le soutien de COMENIUS 1 ; assistance mutuelle offerte dans le cadre de l'enseignement de la langue du pays voisin et de la découverte de la culture régionale ; collaboration renforcée, ayant des effets positifs sur la façon dont est perçu l'espace de coopération
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Déclaration commune de soutien du projet et organisation de bourses du partenariat
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Planification commune via une bourse du partenariat COMENIUS, pour le domaine de l'enseignement préscolaire et primaire, effectuée par les responsables SOKRATES de chacune des régions ; Invitation transmise à d'autres agences nationales ; Organisation de la première bourse à l'automne 2003 ; Puis, autres bourses se tenant environ tous les 2 ans en différents lieux

Pour toute information complémentaire, voir l'annexe suivante



**Grand-Duché de**  
**Luxembourg**



**Rheinland-Pfalz**



*Ministerium für Bildung,*



Adressaten:

Vorschulische Einrichtungen und  
Grundschulen

-in jeder Teilregion separat ausfüllen -

Bearbeiter

-in jeder Teilregion  
separat ausfüllen -

**Internationale COMENIUS-Partnerbörse**  
**Bourse aux échanges COMENIUS**  
**„Kinder brauchen Freunde – Un ami pour chaque enfant“**  
**9.–12. Oktober 2003 in Mettlach-Orscholz**

Sehr geehrte Damen und Herren,

Europa auch zu einer kulturellen Gemeinschaft zusammenschweißen und dabei die jeweiligen kulturellen Besonderheiten zu respektieren – darum ging es Robert Schuman, einem der Väter der europäischen Einigung. Auf vorschulische und schulische Einrichtungen übertragen heißt dies, dass Erzieher und Lehrkräfte aus verschiedenen Ländern zusammenfinden müssen, um sich auszutauschen und interkulturelles Lernen in ihrem jeweiligen Bereich anzubahnen. Hierzu gehören insbesondere auch projektorientierte Begegnungen von Kindern im Vorschul- und Grundschulbereich.

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements,

Faire que l'Europe soit également une communauté culturelle respectant les spécificités de chacun, tel était le désir de Robert Schuman, l'un des fondateurs de l'Union Européenne. Appliqué au secteur scolaire et préscolaire cela signifie qu'il faut qu'éducateurs et enseignants des différents pays se rencontrent pour échanger et engager, chacun dans son domaine, l'apprentissage interculturel. Les rencontres de classes élémentaires et pré-élémentaires organisées autour d'un projet font tout naturellement partie de cet apprentissage.



Das Großherzogtum Luxemburg, die Académie Nancy-Metz, Rheinland-Pfalz und das Saarland haben sich deshalb zum Ziel gesetzt, ein Netzwerk neuer projektorientierter Partnerschaften zwischen vorschulischen und schulischen Einrichtungen aus allen Teilen unserer Region und von Einrichtungen auch aus anderen europäischen Ländern zu schaffen. Die Europäische Union unterstützt die Zusammenarbeit von vorschulischen und schulischen Einrichtungen durch die Aktion COMENIUS im Rahmen des Bildungsprogramms SOKRATES.

Damit interessierte und motivierte Schulen und Vorschuleinrichtungen europäische Partner finden können, veranstaltet das saarländische Kultusministerium gemeinsam mit den Bildungsbehörden der Partnerregionen in Abstimmung mit den jeweiligen Nationalen Agenturen eine COMENIUS-Partnerbörse. Diese wird vom 9.-12. Oktober 2003 in Mettlach-Orscholz stattfinden. Arbeitssprachen werden Deutsch und Französisch sein. Die Kosten der Teilnehmer werden von den jeweiligen Nationalen Agenturen übernommen.

Für die Teilnahme an der Partnerbörse bewerben können sich vorschulische Einrichtungen und Grundschulen mit hoher Motivation für europäische Projektarbeit. Die angestrebten Projekte sollen an der Erfahrungswelt von Kindern im Alter zwischen 4 und 10 Jahren ausgerichtet sein. Einrichtungen, die sich bewerben wollen, füllen den beigefügten Bewerbungsbogen aus und senden ihn bis zum 15. Juni 2003 an :

Le Grand Duché du Luxembourg, l'Académie de Nancy-Metz, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre se sont fixés comme objectif de créer un réseau de nouveaux partenariats fédérés par des projets entre les établissements pré-élémentaires et élémentaires appartenant à l'ensemble de notre région ainsi qu'à d'autres pays européens.

L'Union Européenne soutient ce type de projets par l'action COMENIUS dans le cadre du programme SOCRATES.

Afin de permettre aux écoles maternelles et élémentaires motivées de trouver des partenaires, le Kultusministerium de la Sarre (Ministère de l'Education) organise, en collaboration avec les ministères de l'éducation respectifs des régions concernées et en accord avec les agences nationales SOCRATES, une bourse aux échanges COMENIUS. Celle-ci aura lieu du 9 au 12 octobre 2003 à Mettlach-Orscholz. Les langues de travail seront le français et l'allemand. Tous les frais sont pris en charge par les agences nationales.

Peuvent s'inscrire à cette bourse aux échanges toutes les écoles maternelles et élémentaires ayant une forte motivation pour la réalisation d'un projet à caractère européen. Ces projets devront correspondre au vécu d'enfants de 4 à 10 ans. Les établissements intéressés rempliront le formulaire ci-joint et le renverront jusqu'au 15 juin 2003 à :

Grand-Duché de Luxembourg Ministère de l'Education nationale, de la Formation profes-





	sionnelle et des Sports, service de l'Enseignement primaire, M. Schram, 29, rue Aldringen, L-2629 Luxembourg
Académie Nancy-Metz	Centre Transfrontalier, à l'attention de Mme. Myriam Cocco, Collège Jean de La Fontaine, rue de Liévin, F-57500 Saint-Avold
Rheinland-Pfalz	Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion z.Hd. von Herrn Eugen Haag, Postfach 1320, 54203 Trier
Saarland	Ministerium für Bildung, Kultur und Wissenschaft, z. Hd. Herrn Joachim Mohr, Hohenzollernstr. 60, D-66117 Saarbrücken

Mit freundlichen Grüßen

Im Auftrag

**Klaus Funck**  
Leitender Ministerialrat  
Ministerium für Bildung, Kultur und Wissenschaft  
(Saarland)

Avec nos salutations les meilleures

**Raymond Straus**  
Conseiller de gouvernement 1re classe  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Formation professionnelle et des Sports  
(Grand-Duché de Luxembourg)

**Raoul Darras**  
Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation  
nationale de Moselle

**Paul-Jacques Guiot**  
Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation  
nationale de Meurthe-et-Moselle

**Dr. Günther Gros**  
Ministerialrat  
Ministerium für Bildung, Frauen und Jugend  
(Rheinland-Pfalz)



6. « Programme Schuman » d'échanges scolaires individuels interrégionaux

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Mise en place d'un programme interrégional d'échanges scolaires individuels (« programme Schuman »)
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Création, par les autorités pédagogiques compétentes (centres / instituts chargés de promouvoir les partenariats), d'un groupe pilote devant définir et encadrer le programme
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Organisation d'échanges scolaires individuels durant plusieurs semaines à plusieurs mois dans l'espace de coopération ; stimulation intensive de l'utilisation de la langue du pays voisin, de la connaissance de la culture commune et de l'apprentissage interculturel ; participation initiale d'environ 10 élèves venant de chacune des différentes régions, le principe de base étant l'acceptation mutuelle des horaires scolaires de chacune des régions partenaires ; augmentation du nombre des participants effectuée ultérieurement
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Rapport sur la situation effective lors du 7 <sup>ème</sup> Sommet et mise en œuvre subséquente
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Jusqu'au 7 <sup>ème</sup> Sommet : a) Planification commune du programme, composition du groupe pilote et première définition des conditions d'échange effectuée par les responsables des échanges scolaires de chacun des partenaires ; b) Appels à candidatures  Réalisation des premières mesures possible à l'automne 2003Bis zum 7. Gipfel: a) Gemeinsame Planung des Programms einschließlich der Zusammensetzung der Pilotgruppe und der ersten Definition der Austauschbedingungen durch die für den Schüleraustausch Verantwortlichen in den Teilregionen; b) Ausschreibungen  Durchführung der ersten Maßnahmen im Herbst 2003 möglich

Pour toute information complémentaire, voir l'annexe suivante



## Programme *SCHUMAN* 2003

### Informations

#### Objectifs du programme

Le programme *SCHUMAN* offre aux élèves la possibilité d'améliorer leur connaissance de la langue du pays voisin et leur permet de bien découvrir la culture et la vie quotidienne de l'une des régions partenaires. Le séjour individuel de plusieurs semaines dans la région partenaire développe par ailleurs l'autonomie et la confiance en soi, et confère des compétences clés pour l'apprentissage interculturel.

#### Critères de sélection dans le programme

Le programme *SCHUMAN* s'adresse aux élèves motivés dont les connaissances linguistiques sont suffisantes pour leur permettre de participer aux cours donnés dans la région partenaire.

#### Durée du programme et autorisation de participation

##### Programme *SCHUMAN A* :

Sont autorisés à participer :	les élèves étant dans les classes suivantes au cours de l'année scolaire 2003-04 :
en Rhénanie-Palatinat et en Sarre	8. et 9. Klasse
dans l'académie Nancy-Metz	4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>
dans le Grand Duché de Luxembourg	VI <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> – 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>

##### Durée et période de l'échange :

L'échange se déroule sous forme consécutive, ce qui signifie que les élèves restent chacun à leur tour pendant **deux semaines** dans leur famille d'accueil et dans l'école d'accueil. En tout, l'échange dure donc quatre semaines.



Les élèves de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u> se rendent chez leurs partenaires de <u>Lorraine</u> ou du <u>Luxembourg</u>	du 15 au 28 septembre 2003
Visite organisée en retour : Les élèves de <u>Lorraine</u> et du <u>Luxembourg</u> se rendent chez leurs partenaires de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u>	du 29 septembre au 12 octobre 2003

**Programme SCHUMAN B :**

<b>Sont autorisés à participer :</b>	<b>les élèves étant dans les classes suivantes au cours de l'année scolaire 2003-04 :</b>
en Rhénanie-Palatinat et en Sarre	10. et 11. Klasse
dans l'académie Nancy-Metz	Seconde et Première
dans le Grand Duché de Luxembourg	IV <sup>e</sup> et III <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup>

**Durée et période de l'échange :**

L'échange se déroule sous forme consécutive, ce qui signifie que les élèves restent chacun à leur tour pendant **quatre semaines** dans leur famille d'accueil et dans l'école d'accueil. En tout, l'échange dure donc deux mois.

Les élèves de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u> se rendent chez leurs partenaires du <u>Luxembourg</u>	du 15 septembre au 12 octobre 2003
Visite organisée en retour : Les élèves du <u>Luxembourg</u> se rendent chez leurs partenaires de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u>	du 10 novembre au 7 décembre 2003
Les élèves de <u>Lorraine</u> se rendent chez leurs partenaires de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u>	du 15 septembre au 12 octobre 2003
Visite organisée en retour : Les élèves de <u>Rhénanie-Palatinat</u> et de <u>Sarre</u> se rendent chez leurs partenaires de <u>Lorraine</u>	du 10 novembre au 7 décembre 2003



Les voyages aller/retour doivent être organisés individuellement.

### **Procédure de candidature et de sélection**

L'attribution des partenaires est effectuée en juin. Les candidats sont informés de leur acceptation au sein du programme d'ici à la fin de l'année scolaire.

### **Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature requis peuvent être téléchargés directement à partir des pages Internet suivantes :

<http://www.bildungsserver.saarland.de>

<http://www.eu-int.bildung-rp.de>

### **Dispositions financières / contributions**

Les participants reçoivent une contribution forfaitaire de 50,00 € (séjours de deux semaines) ou 75,00 € (séjours de quatre semaines) au cours du mois considéré.

### **Tâches des écoles et des familles d'accueil**

Les écoles recevant des participants sont priées d'encourager une participation active des élèves français pendant leur séjour. Les responsables des établissements scolaires désignent un professeur servant de tuteur aux élèves *SCHUMAN*. A la fin de leur séjour, les élèves invités reçoivent une attestation de participation de la part de leur école d'accueil.

Les parents recevant des élèves étrangers s'engagent à les intégrer dans la vie familiale, à encourager l'accès aux manifestations culturelles et à contribuer à améliorer les connaissances linguistiques en utilisant la langue considérée comme étrangère par les élèves comme outil de communication quotidienne. Pendant toute la durée du séjour, ils assument la pleine responsabilité de l'élève, ainsi qu'un devoir de surveillance.

En cas de désistement avant ou pendant le séjour, les familles doivent impérativement prévenir les deux écoles et leur présenter les motifs du désistement. Ces informations seront



transmises par la direction de l'école aux services administratifs compétents de l'établissement scolaire concerné.

### **Missions des institutions exécutives**

Les institutions chargées de l'exécution du programme *SCHUMAN* sont le Ministère de l'éducation du Grand-Duché de Luxembourg, le rectorat de l'Académie Nancy-Metz et les Ministères de l'éducation des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre. Ces institutions se sont fixé pour objectif de trouver des partenaires aux élèves inscrits dans le programme et de permettre à ces élèves de suivre des cours dans une école de l'une des régions partenaires. Elles ne sont pas les parties contractantes des participants au programme *SCHUMAN*. Les relations au sein desquelles certains résultats sont attendus existent exclusivement entre les deux familles participantes. Les institutions qui s'occupent de l'exécution du programme *SCHUMAN* offrent des conseils en cas de questions et de problèmes concernant le déroulement du programme.

### **Questions relatives aux assurances**

Les parents des élèves participant au projet sont chargés de régler toutes les questions relatives aux problèmes d'assurance. Les compagnies d'assurance concernées délivreront toutes les informations requises.

### **Délai de candidature**

La date limite de candidature est le 6 juin 2003.



Grand-Duché de  
Luxembourg



Rheinland-Pfalz



Ministerium für Bildung,



Adressaten:

Weiterführende Schulen

-in jeder Teilregion separat ausfüllen -

Bearbeiter

-in jeder Teilregion  
separat ausfüllen -

**SCHUMAN-Programm 2003 - Programme SCHUMAN 2003**

Programme interrégional d'échanges individuels d'élèves / Interregionales Programm für den individuellen Schüleraustausch

*« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble :  
elle se fera par des réalisations concrètes  
créant d'abord une solidarité de fait. »*

(Robert Schuman)

Sehr geehrte Damen und Herren,

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements,

der ehemalige französische Außenminister

L'ancien ministre français des Affaires





Robert Schuman, der sich selbst als "Mann aus der Grenzregion" bezeichnete, gilt als einer der "Väter" der europäischen Einigung. Als Sohn unserer Region - er besuchte die Schule in Luxemburg, studierte in Straßburg und begann seinen beruflichen Werdegang in Metz - betonte er die Notwendigkeit konkreter Maßnahmen des kulturellen Austauschs.

In seinem Sinne soll im Rahmen eines neu geschaffenen Austauschprogramms, das seinen Namen trägt, künftig Schülerinnen und Schülern in unserer Großregion ermöglicht werden, einen zwei- oder vierwöchigen individuellen Austausch mit einem Partnerschüler / einer Partnerschülerin aus einer der Nachbarregionen durchzuführen und damit ihre sprachlichen und interkulturellen Fertigkeiten zu erweitern. Die Unterbringung erfolgt in der Regel in der Familie der Partnerschüler/innen, mit denen gemeinsam auch die Schule besucht wird.

Der Austausch wird im Jahr 2003 vom Erziehungsministerium des Großherzogtums Luxemburg, der Académie Nancy-Metz und den Kultusministerien der Länder Rheinland-Pfalz und Saarland organisiert.

Das *SCHUMAN*-Programm ist ein individuelles Austauschprogramm für motivierte und anpassungsfähige Schülerinnen und Schüler der Sekundarstufen. Die Austauschmaßnahmen werden von September bis Dezember 2003 stattfinden. Die Schülerinnen und Schüler aus Rheinland-Pfalz und dem Saarland können nach Lothringen und Luxemburg reisen, die Lothringer und Luxemburger Schülerinnen und Schüler nach Rheinland-Pfalz und ins Saarland.

Etrangères, Robert Schuman, qui se définissait lui-même comme "un homme de la frontière" est considéré comme l'un des pères de l'union européenne. En tant que fils de notre région - scolarité à Luxembourg, puis études à Strasbourg et début de sa carrière d'avocat à Metz - il a toujours souligné la nécessité de mettre en œuvre une politique concrète d'échanges culturels.

C'est dans cet esprit que s'inscrit le nouveau programme d'échanges portant son nom. Il a pour but de donner à des élèves de la grande région la possibilité d'effectuer un échange individuel de deux ou quatre semaines avec un élève partenaire de l'une des régions voisines et d'améliorer ainsi leurs compétences linguistiques et interculturelles. L'hébergement se fera en règle générale dans la famille de l'élève partenaire avec lequel il ira également en classe.

L'échange 2003 est organisé conjointement par le Ministère de l'Education du Grand Duché de Luxembourg, par l'Académie de Nancy-Metz et par les Ministères de l'Education de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Le programme *SCHUMAN* est un programme d'échanges individuels qui s'adresse à des élèves de collège et de lycée motivés et capables de s'adapter.

La période d'échange s'étend de septembre à décembre 2003.

Les élèves de Rhénanie-Palatinat et de Sarre pourront se rendre en Lorraine ou au Luxembourg et les élèves lorrains et luxembourgeois en Rhénanie-Palatinat ou en Sarre.



Die Teilnehmerinnen und Teilnehmer erhalten einen pauschalen Zuschuss in Höhe von Euro 50.- (zweiwöchiger Austausch) oder Euro 75.- (vierwöchiger Austausch) im Monat. Zum Abschluss ihres Aufenthaltes erhalten sie eine Teilnahmebestätigung ihrer Gast-schule.

Weitere Informationen zum *SCHUMAN*-Programm entnehmen Sie bitte dem beilie-genden Informationsblatt.

Bewerbungen sind bis zum **6. Juni 2003** ein-zureichen

- bei der ADD Trier, z.Hd. Herrn LRSD Joachim Schütze, Willy-Brandt-Platz 3, D-54290 Trier
- beim saarländischen Kultusministeri-um, z.Hd. Herrn RSR Joachim Mohr, Hohenzollernstr. 60, D-66117 Saar-brücken
- beim luxemburgischen Erziehungs-ministerium, z.Hd. Herrn Claude Boe-ber, Service de l'enseignement se-condaire et secondaire technique, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxemburg
- beim Rectorat de l'Académie Nancy-Metz z.Hd Frau Bettine Hamille, Ser-vice DARIC, 6, rue du Manège F- 54000 Nancy.

**Die notwendigen Bewerbungsunterlagen können direkt von den folgenden Websei-ten herunter-geladen werden:**

<http://www.bildungsserver.saarland.de>

<http://www.eu-int.bildung-rp.de>

Wir würden uns freuen, wenn sich möglichst viele Schülerinnen und Schüler an diesem

Les participants recevront une subvention forfaitaire de 50€ (échange de deux semaines) ou de 75€ (échange de quatre semaines)

A la fin de leur séjour l'établissement d'accueil leur délivrera une attestation de participation.

Vous trouverez de plus amples informations dans la fiche d'information ci-jointe.

Les candidatures sont à envoyer pour le **6 juin 2003**

- à l' ADD Trier, à l'attention de M. Joachim Schütze LRSD, Willy-Brandt-Platz 3, D-54290 Trier
- au Ministère Sarrois de l'Education, à l'attention de M.Joachim Mohr, RSR, Hohenzollernstr.60, D-66117 Saarbrücken
- au Ministère Luxembourgeois de l'Education, à l'attention de M.Claude Boever, Service de l'enseignement secondaire et technique, 29 rue Aldringen, L- 2926 Luxemburg
- au Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, à l'attention de Mme Bettine Hamille, DARIC C.O N°13 F- 54035 Nancy-cedex

**Les formulaires d'inscription peuvent être téléchargés directement depuis les sites suivants:**

<http://www.bildungsserver.saarland.de>

<http://www.eu-int.bildung-rp.de>

Nous formulons le souhait que de nombreux élèves participent à ce programme



neuen Austauschprogramm beteiligen würden. Um entsprechende Information der Lehrkräfte und Schüler wird gebeten.

d'échanges et vous prions de bien vouloir diffuser largement ces informations auprès des professeurs et des élèves.

Mit freundlichen Grüßen

Avec nos salutations les meilleures.

Anne BRASSEUR

Ministre de l'Education Nationale, de la Formation  
Professionnelle et des Sports  
(Grand-Duché de Luxembourg)

Roland DEBBASCH

Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

Doris AHNEN

Ministerin für Bildung, Frauen und Jugend  
(Rheinland-Pfalz)

Jürgen SCHREIER

Minister für Bildung, Kultur und Wissenschaft  
(Saarland)



## 7. Mobilité interrégionale des éducateurs et des enseignants

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Garantir la mobilité interrégionale des éducateurs et des enseignants
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	Création d'un groupe projet composé de représentants des instances responsables de la façon dont sont utilisés les éducateurs et les enseignants dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire ; Participation, le cas échéant, d'institutions compétentes existantes
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	Faciliter la mobilité professionnelle interrégionale des éducateurs et des enseignants dans le domaine de l'enseignement préscolaire et primaire, afin de permettre l'exercice d'une activité professionnelle temporaire ou illimitée dans l'espace de coopération (tant dans des programmes d'échange qu'à titre individuel)
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Mise en place d'un dispositif permanent d'information et de communication, sous forme électronique (site Web) Publication d'un accord conjoint et d'une déclaration d'intention concernant les mesures destinées à faciliter la mobilité professionnelle interrégionale des éducateurs et des enseignants
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Novembre 2002 : convocation du groupe projet, constitué de représentants des instances compétentes pour les éducateurs et les enseignants ; Mi 2003 : remise d'une déclaration commune ; création d'une page Internet servant d'outil de contact et de communication



## 8. Écoles transfrontalières

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Création des écoles transfrontalières
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	<p>Pour commencer, groupe de projet rassemblant les Ministères de l'Education du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, l'Académie de Nancy-Metz et l'Inspection académique de la Moselle ;</p> <p>Ensuite, concrétisation du concept de fond par la création d'un groupe de travail réunissant des enseignants en accord avec les administrations scolaires participantes ;</p> <p>En parallèle, traitement régional interne par l'inspection administrative et pédagogique correspondante des questions de financement, de droit scolaire et d'organisation se rapportant aux écoles et aux enseignants participants.</p>
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	Création d'un cursus transfrontalier dans l'espace Apach-Perl-Remich-Winchingen-Grevenmacher, proposant aux élèves allemands, luxembourgeois et français dès le cours préparatoire en école primaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire différents diplômes reconnus partout.
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Remise de la déclaration d'intention lors du 7 <sup>ème</sup> Sommet ; lancement de la mise en application à l'automne 2004 ; transposition ultérieure du modèle à d'autres espaces frontaliers, notamment à des régions à faible densité de population.
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	de février à juin 2003 : groupe de travail réunissant les administrations scolaires pour l'élaboration d'un premier concept de fond et rapport intermédiaire au Sommet ; de juillet 2003 à juillet 2004 : règlement détaillé des questions financières, scolaires et organisationnelles ; à partir de septembre 2004 : accompagnement de la mise en œuvre en écoles primaires par un groupe de direction et développement du concept pour les niveaux d'enseignement supérieurs.



9. Modularisation / Système ECTS pour les cursus d'études de l'espace de coopération

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Modularisation / ECTS
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	Action commune des établissements d'enseignement supérieur avec l'aide des administrations compétentes
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	<p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>Outre les projets de recherche interuniversitaires, l'harmonisation des conditions d'étude constitue un élément essentiel en vue d'un espace commun réunissant les établissements d'enseignement supérieur. Elle est la condition préalable à l'augmentation de la mobilité des étudiants en leur offrant la possibilité d'effectuer une partie des études et des examens dans deux, voire plusieurs établissements de l'espace de coopération. Ce système donnerait aux étudiants l'accès à un plus large éventail de cursus, offrant de multiples choix de spécialisations, ainsi que des parcours spécifiques. De même, les programmes reposent sur une formation multilingue et sur des compétences interculturelles acquises dans la pratique. Cette particularité rendra l'espace encore plus attrayant pour les étudiants issus d'autres régions. L'espace de coopération aura ainsi à sa disposition davantage de jeunes diplômés hautement qualifiés.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Le projet a pour objectif de contribuer à la compatibilité des cursus entre régions partenaires par l'exploitation des avantages régionaux spécifiques en privilégiant le développement durable de la structuration modulaire des cursus avec l'introduction simultanée du système de notation par points ECTS (European Credit Transfer System), la mise en œuvre de cursus bi- ou trinationaux supplémentaires, des possibilités de combinaison et d'extension dans le cadre des nouveaux diplômes par niveau, pour obtenir une amélioration et une simplification sensibles des reconnaissances mutuelles et des équivalences des cursus et des diplômes</p>



	et des niveaux académiques. Par ailleurs, il convient de travailler à une meilleure présentation extérieure commune.
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Application de la modularisation des cursus définie sur la base du système de notation par points ECTS en référence au Sommet, en coopération avec les établissements d'enseignement supérieur par un soutien en terme de coordination de la part des régions dans les disciplines suivantes, considérées comme filières clés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ science des matériaux</li> <li>▪ informatique</li> <li>▪ nanosciences</li> <li>▪ physique</li> <li>▪ biotechnologie</li> </ul>
<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i>	4 000 euros pour l'organisation des rencontres de travail (frais de déplacement des représentants des établissements d'enseignement supérieur)
<b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Elargissement éventuel de la Charte de Coopération aux établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas encore intégrés, dans le cadre du 7 <sup>ème</sup> Sommet. Mise en place de groupes de projet par discipline (représentants de toutes les régions partenaires et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de la Charte de Coopération) en vue de la préparation et de l'application d'une modularisation définie au niveau interrégional et/ou de la création de cursus bi- ou trinationaux en fonction des filières. Rapport sur l'avancée de la mise en œuvre pour le 8 <sup>ème</sup> Sommet.





## 10. Coursus de mastères européens

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Aide à la mise en place de cursus de mastères européens dans la perspective du programme européen "Erasmus Mundus" (2004-2008)
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Collaboration des établissements d'enseignement supérieur avec le soutien des bureaux de gestion régionaux compétents
<b>Zielsetzung Objectif</b>	<p>L'espace d'enseignement supérieur interrégional doit devenir un centre de compétences innovant dans le domaine de la formation supérieure et du développement de l'enseignement supérieur en Europe, sur la base de la tradition de coopération qui lie les établissements d'enseignement supérieur dans l'espace Saar-Lor-Lux depuis plusieurs décennies, dans le cadre de la "Charte de coopération".</p> <p>Renforcement de la coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement supérieur par la mise en place de conditions de fond, organisationnelles et juridiques visant la création d'un cursus de mastère européen et sa promotion dans le cadre du programme " Erasmus-Mundus";</p> <p>Mesure ayant pour objectif l'application des accords européens dans le cadre du "processus de Bologne";</p> <p>Augmentation de l'attractivité du paysage d'enseignement supérieur interrégional pour les étudiants et les enseignants de l'UE et de pays tiers.</p>
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Aide à la mise en place de cursus de mastères européens dans les établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région.
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<p>a) Premières délibérations des groupes de projets spécialisés devant être constitués pour mettre en place la modularisation (représentants de tous les partenaires régionaux et des établissements d'enseignement supérieur, voire de la Charte de Coopération)</p> <p>b) Si nécessaire, mise en place d'un groupe de travail</p>



## 11. Fonds de recherche interrégional

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Fonds pour le soutien commun des demandes interrégionales auprès de l'Union européenne.
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Accord entre les partenaires régionaux sur le soutien commun des demandes interrégionales auprès de l'Union européenne.
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Augmentation de la compétitivité internationale de la recherche dans l'espace de coopération par la multiplication des demandes au niveau de l'UE. Soutien des demandeurs par une aide financière en vue de la préparation des demandes.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Décision relative à la création d'un fonds à l'occasion du Sommet, signature de l'accord mentionné précédemment par les ministres/responsables politiques chargés des Sciences dans la continuité immédiate du 7 <sup>ème</sup> Sommet. Entrée en vigueur de l'accord et lancement des aides au 01.08.2003.
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	100 000 euros
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	20 000 euros par partenaire de coopération ou Land/région
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Définition des services responsables de l'équipement financier et de la distribution des fonds Convocation du Comité



## 12. Présentation de projets multilatéraux dans les domaines de la recherche et de l'enseignement

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Présentation de projets multilatéraux dans les domaines de la recherche et de l'enseignement (présentation sous forme d'affiches).
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	Présentation de projets multilatéraux dans les domaines de la recherche et de l'enseignement lors du 7 <sup>ième</sup> Sommet.
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	Rappel de la dimension transfrontalière de la recherche et de l'enseignement par la présentation au public d'exemples concrets de coopération scientifique interrégionale.
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Présentation de 10 projets multilatéraux dans le cadre d'une exposition d'affiches lors du 7 <sup>ième</sup> Sommet.
<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i>	Environ 350 euros (location des espaces de présentation), frais de montage et de démontage en sus.
<b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	Les frais sont pris en charge par la Sarre en tant que région partenaire présidant le 7 <sup>ième</sup> Sommet.
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Sélection de 10 projets appropriés par le Groupe de Coordination Recherche et Etablissements d'enseignement supérieur pour la préparation du 7 <sup>ième</sup> Sommet, ce groupe étant également chargé de l'organisation technique en collaboration avec le Service de préparation du Sommet de la Chancellerie de Sarre.



### 13. Université d'été interrégionale

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Université interrégionale d'été
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	<p>Université d'été de 14 jours avec un groupe international de participants fermes (40 personnes) sur deux sites d'enseignement supérieur des régions partenaires (Sarrebruck et Nancy), complétée par des excursions sur d'autres sites d'enseignement supérieur (Rhénanie-Palatinat). Programmes conçus sur place par les établissements d'accueil (avec le concours d'autres établissements d'enseignement supérieur). Planification générale par un organe central de coordination.</p> <p>L'offre s'adresse aux étudiants en début de cursus et aux autres étudiants intéressés qui viennent de la Grande Région, mais aussi des pays voisins, du reste de l'Europe et d'autres parties du monde.</p>
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	<p>Renforcement de l'identité interrégionale, défense du paysage scientifique SLL+ et accroissement de son attrait pour les étudiants actuels et potentiels venant de la Grande Région et d'autres régions des pays membres, par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le soulignement du caractère de carrefour interculturel de la Grande Région</li> <li>▪ le rappel de la diversité culturelle et des prémices d'intégration</li> <li>▪ la mise en évidence des dimensions transfrontalières des études supérieures et de la science</li> </ul>
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Réalisation de la première Université interrégionale d'été dans la période du 13 au 28/09/03
<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i> <b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	<p>Préparation : coût de l'organisation</p> <p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ au prorata par région partenaire pour la réalisation sur place, et subvention pour les participants</li> <li>▪ contribution d'environ 250 EUR par participant</li> </ul>
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	



<p><b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i></p>	<p>Premiers préparatifs effectués par le groupe de coordination Recherche et Enseignement supérieur ; encadrement ultérieur par le Centre français de l'Université de la Sarre et le Pôle universitaire européen, en coopération avec d'autres organismes et en étroite concertation avec les partenaires de Rhénanie-Palatinat.</p> <p>Thème : Kultur in Bewegung / Cultures en mouvement : Grenzgänge in Geschichte, Literatur und in den Künsten / Transgressions frontalières en histoire, littérature et en arts</p>
--	---



## 14. Portail Internet

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	"Portail Internet du Sommet"
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de projet des personnes issues des régions du Sommet chargées des questions relatives à Internet, sous la direction de Messieurs Jean-Claude Sinner (Lux.) et Wolfgang Tauchert (Sarre).
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Le portail <a href="http://www.grossregion.info">www.grossregion.info</a> / <a href="http://www.granderegion.info">www.granderegion.info</a> sera complété par des thématiques importantes pour la Grande Région afin d'atteindre un nombre plus grand de groupes cibles qui utilisent Internet et sont issus de contextes sociaux divers, dans différentes régions (et également au niveau international).
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	<p>Vaste portail Internet portant sur les objectifs, les activités et les acteurs de la coopération dans l'espace SaarLorLux élargi. Des sujets se rapportant au Sommet, à la Commission Régionale, au CES ou à d'autres domaines tels que le Conseil parlementaire interrégional, les offices statistiques etc. seront intégrés dans le contenu rédactionnel.</p> <p>Les thématiques sont les suivantes : Economie &amp; travail, environnement, culture, recherche &amp; formation, transport, aménagement du territoire, tourisme, affaires sanitaires &amp; sociales, jeunesse (et sports). Certains domaines fonctionneront de manière interactive, pour que les utilisateurs d'Internet puissent exprimer directement leur avis aux responsables de ces thèmes par l'envoi d'un courrier électronique.</p> <p>Les contenus interrégionaux actuels issus de l'offre Internet de la presse interrégionale (IPI) seront reliés à différents endroits.</p>
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier Gesamtkosten Volume total</b>	Coûts externes probablement faibles (on attend encore l'offre), éventuellement frais de traduction pour les nouvelles pages ou travaux techniques uniques au niveau du système de rédaction
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<p>Poursuite des activités du GT "Internet" du 6<sup>ème</sup> Sommet</p> <p>Plusieurs réunions éditoriales avec les personnes chargées de l'entretien du site Internet issues des régions</p> <p><u>Adaptations techniques</u> : par une entreprise privée.</p> <p>Modifications des contenus dans la structure du menu et <u>actualisations</u> régulières : dans le bureau commun à Luxembourg</p>



## 15. Réseau des médiateurs

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Réseau des médiateurs de la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Région wallone-Communauté française de Belgique et Communauté germanophone de Belgique.
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Jusqu'à présent quatre réunions entre personnes et institutions chargées du traitement des réclamations dans la Grande Région.
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Elargissement de la base d'information. Création d'un cadre organisationnel adéquat afin de coordonner l'action des personnes et institutions chargées du traitement des réclamations des citoyens.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Publication d'une plaquette d'information et signature d'une convention.
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier Gesamtkosten Volume total</b>	Plaquette d'information en français et en allemand avec un tirage de 5 000 exemplaires pour un coût total d'environ 13 000 euros.
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	A hauteur du nombre d'exemplaires de la plaquette d'information pris en charge par les partenaires respectifs.
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Publication d'une plaquette d'information</li><li>2. Signature d'une convention</li><li>3. Mise en place d'un comité de coordination aux fins du traitement en continu des problèmes liés aux réclamations des citoyens dans la Grande Région</li></ol>





## 16. Capitale européenne de la culture 2007

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>											
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Luxembourg et Grande Région - "Capitale européenne de la culture 2007"										
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Le concept prévu par les groupes de travail sous direction luxembourgeoise attribue à chaque composante du Sommet un thème principal spécifique, sachant que, <i>pars pro toto</i> , toutes les autres composantes sont également concernées par ce sujet. La mise en réseau verticale au sein des régions et horizontale entre l'ensemble des régions permet de créer un réseau autorisant la plus grande autonomie possible des régions. Elle constitue simultanément une structure solide pour la mise en œuvre du projet "2007", mais pouvant également être utile au-delà de cette date.										
<b>Zielsetzung Objectif</b>	<p>Organisation commune de la manifestation annuelle "Capitale européenne de la culture 2007" par toutes les composantes du Sommet. A la base du projet se trouve un concept élaboré en commun et qui, par la globalité des éléments définis conjointement tant au regard des contenus que du calendrier, retient l'attention à l'échelon européen et améliore considérablement la qualité de vie des habitants de la Grande Région.</p> <p>C'est un modèle en forme de "pyramide" qui a été développé. De la pointe (avec la programmation d'événements en relation avec le projet Capitale de la culture) à la base (avec les manifestations de la région déjà existantes ou nouvellement créées), il exercera, sous la dénomination "Capitale européenne de la culture", un rayonnement certain.</p> <p>Les thèmes centraux suivants ont été définis jusqu'à présent :</p> <table><tbody><tr><td>Luxembourg</td><td>Migration</td></tr><tr><td>Sarre</td><td>Culture industrielle</td></tr><tr><td>Lorraine</td><td>Histoire et mémoire</td></tr><tr><td>Rhénanie-Palatinat</td><td>Grandes personnalités</td></tr><tr><td>Wallonie</td><td>à déterminer</td></tr></tbody></table> <p>Tous les thèmes ont ceci en commun qu'ils sont orientés sur les "cultures du 21<sup>e</sup> siècle".</p> <p>Un sujet d'avenir marquant doit relier entre eux les contenus des éléments du programme "Capitale européenne de la culture", à la manière d'un fil rouge.</p>	Luxembourg	Migration	Sarre	Culture industrielle	Lorraine	Histoire et mémoire	Rhénanie-Palatinat	Grandes personnalités	Wallonie	à déterminer
Luxembourg	Migration										
Sarre	Culture industrielle										
Lorraine	Histoire et mémoire										
Rhénanie-Palatinat	Grandes personnalités										
Wallonie	à déterminer										
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Dans ce type de grands événements culturels organisés conjointement et sous une responsabilité commune, le Sommet entrevoit un nouveau modèle de coopération et la possibilité de créer des structures solides au plan décisionnel et de la mise en œuvre dans le domaine de la culture. La notoriété de l'espace de coopération s'en trouvera accrue au niveau										



	européen et la qualité de vie des habitants de la Grande Région, fortement améliorée.
<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i> <b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	<p>Ni budget ni plan de financement n'ont été établis jusqu'alors. La mise en œuvre du projet "2007" ne pourra bénéficier que d'une aide limitée de la part de la Commission européenne. En effet, des subventions communautaires ne seront en principe accordées qu'en complément d'un budget établi au niveau interrégional.</p> <p>Chaque région partenaire devra donc s'employer à trouver des financements privés et publics au niveau local, régional et national.</p>
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	<p>2002</p> <p>Décision politique au niveau des participants au Sommet Mise en place d'un comité exécutif (coordinateurs des régions) à Luxembourg / Candidature auprès de l'UE</p> <p>2003</p> <p>Désignation au niveau opérationnel d'un coordinateur par région ; choix des thèmes centraux et de la direction respective Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un bureau exécutif à Luxembourg</li> <li>▪ Création d'un organe de gestion central</li> <li>▪ Conception de la structure organisationnelle</li> </ul> <p>2004</p> <p>Mise en place de la structure centrale à Luxembourg Création des structures satellites dans les régions Conception thématique / concours</p> <p>2005</p> <p>Annnonce des grands événements pour 2007 Présentation des principaux événements au salon international du tourisme (ITB) Présentation du programme définitif</p>



## 17. Concept de marketing touristique interrégional

<b>7. Gipfel – 7<sup>ème</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Concept de marketing touristique pour l'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Région wallonne, Communauté francophone de Belgique, Communauté germanophone de Belgique – propositions de produits en vue d'un concept de commercialisation
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de projet sous la direction de Monsieur Schryen, Ministère de l'Economie de Sarre (en accord étroit avec le CESGR). Attribution d'un rapport à un consultant externe (Institut Européen du Tourisme, Trèves), élaboration commune avec la participation étroite des acteurs interrégionaux du tourisme (notamment ateliers avec le groupe de travail « Tourisme » de la Commission Régionale, le Comité d'accompagnement du CESGR et les organisations touristiques des régions).
<b>Zielsetzung Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synopsis des concept touristiques régionaux existants en vue de développer des stratégies communes de produits et de mise en œuvre</li> <li>▪ Intégration des projets touristiques interrégionaux existants</li> <li>▪ Elaboration d'une stratégie de commercialisation pour les produits touristiques sélectionnés</li> <li>▪ Détermination de thèmes, de produits et de propositions de mesures commercialisables à l'échelle suprarégionale</li> </ul>
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Catalogue de produits avec propositions de mesures pour des stratégies de commercialisation définies au niveau interrégional
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	Coût global de l'étude : 92 104 €
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	Carte de visite numérique sous forme de CD-ROM et envoi d'exemplaires bilingues à 30 adresses dans la GR : 42 340 €
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	Le coût de l'étude est réparti à part égale entre le Ministère de l'Economie de Sarre et le CESGR. Coût du CD-ROM : répartition des frais entre les 5 régions partenaires (respectivement 8 468 €)
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Le groupe de travail « Tourisme » de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinat occidental est chargé de l'application des résultats de l'étude.

Le rapport complet est joint en annexe.



## 18. Culture et tourisme

<b>7. Gipfel – 7<sup>ème</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Tourisme et culture, décisions du 5 <sup>ème</sup> Sommet
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de projet sous la direction de Monsieur H. Lennertz, Ministère de la Communauté germanophone de Belgique et de représentants de la Sarre, de Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne et de Meurthe-et-Moselle.
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Bilan des réalisations concrètes et des réflexions sur l'application des décisions du Sommet pour l'ensemble de la Grande Région, en tenant compte des résultats des autres groupes de travail, tels que le Groupe de travail « Tourisme » de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves/Palatinat occidental et les groupes de travail « Concept de marketing touristique », « Internet », « Communication » et « Interreg III C » du 7 <sup>ème</sup> Sommet.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Réalisation de projets communs : offres d'élargissement du portail Internet du Sommet et coopération des divers groupes de travail sur le tourisme en vue de la création de routes culturelles.
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Détermination des possibilités de financement des projets communs en préparation.



## 19. Projet INTERREG III C "e-bird"

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Opération cadre régionale : e-bird
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Initiative communautaire Interreg III C Programme Interreg III C zone ouest
<b>Zielsetzung Objectif</b>	1) Répondre indirectement au vœu de la Commission qui avait souhaité un programme Interreg III A couvrant l'ensemble de la Grande Région : ceci n'avait pu se faire faute d'accord sur une fusion ou une plus grande coordination entre les 3 programmes transfrontaliers existants : DeLor, DeLux, Wal-Lor-Lux. 2) Développer la société de l'information, dans l'esprit du processus de Lisbonne, par une mise en réseaux interactifs des informations et données relatives à la Grande Région dans les secteurs suivants : vie économique sociale, développement territorial, l'enseignement et recherche, culture sensu lato.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Renforcer parmi la population et les forces vives le sentiment d'appartenance et d'identité afin de positionner favorablement la Grande Région face à la concurrence entre régions européennes, dans une perspective de développement durable.
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	8.000.000 euros dont 4.000.000 euros venant du FEDER
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	4.000.000 euros à partager à parts égales entre les 5 territoires de la Grande Région (soit 800.000 euros par territoire)
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	- réunions préparatoires : 1er octobre 2002, 16 octobre 2002, 12 novembre 2002, 12 décembre 2002. 1er dépôt du dossier de candidature : 10 janvier 2003 2ème dépôt du dossier de candidature : 18 juillet 2003 prochain Comité de sélection : 15 septembre 2003 Début du projet : 1er décembre 2003 Durée du projet : 42 mois Coordinateur pressenti : l'Intercommunale IDELUX



## 20. Comité de Pilotage de l'observatoire interrégionale du marché de l'emploi

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Observatoire Interrégional du marché de l'emploi de la Grande Région.
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	<p>La décision du 4<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région du 19.11.1998 est la base de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi. Les détails du concept ont été concrétisés lors du 6<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région du 12/11/2001.</p> <p>C'est aux responsables politiques de la Grande Région qu'il incombe de définir précisément les tâches, la présidence assumant la coordination de ces activités.</p> <p>Un comité de pilotage comprenant 10 personnalités reconnues pour leurs connaissances approfondies dans les domaines de l'économie et de la recherche en matière de marché de l'emploi distribue les tâches et remet des propositions aux Sommets</p> <p>Le volet « statistiques » est assuré par le réseau des statisticiens des cinq offices statistiques régionaux</p> <p>Le volet « études » est assuré par un réseau d'Instituts de Recherche spécialisés</p>
<b>Zielsetzung Objectif</b>	La mission principale de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'emploi est de réaliser une analyse du marché de l'emploi de la Grande Région et de ses perspectives de développement, ainsi que d'élaborer des suggestions concernant la politique du marché de l'emploi. Cette analyse comporte un volet statistique et un volet études.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	L'Observatoire interrégional du marché de l'emploi a produit un rapport en avril 2003, reprenant un aperçu des statistiques disponibles sur le marché de l'emploi de la Grande Région, ainsi qu'une synthèse d'études réalisées autour de 3 problématiques : l'impact du vieillissement démographique sur le marché de l'emploi, le travail des femmes et les flux transfrontaliers de travailleurs.



<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i>	
<b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	Crédit d'étude annuel : 125 000 euros (25 000 euros à charge de chacun des cinq partenaires).
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	Frais de fonctionnement annuels : 5 000 euros pris en charge par la Wallonie.
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Des réunions conjointes du Comité de pilotage et du réseau des instituts ont été organisées par la Présidence wallonne les 11 juillet et 10 septembre 2002, ainsi que les 8 janvier, 25 mars et 7 mai 2003. Outre les échanges bilatéraux dans le cadre de l'élaboration des rapports, le CRD/EURES de Lorraine a organisé des réunions du réseau des instituts les 16 octobre et 10 décembre 2002. Le groupe des statisticiens se réunit, quant à lui à un rythme mensuel et suivant le principe d'une tournante.

Pour des informations plus amples:  
voir la synthèse de rapport jointe ainsi que le rapport en annexe

---

## OBSERVATOIRE INTERREGIONAL DE L'EMPLOI (O.I.E.)

### RECOMMANDATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

La déclaration commune du VI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région à Mondorf restructurait l'OIE et prenait acte de propositions de thèmes d'études émanant du CESGR.

#### Fonctionnement de l'OIE.

Au niveau du fonctionnement de l'OIE, le Sommet instituait le **Comité de pilotage**, qui devenait le seul organe pouvant donner mandat au réseau des Instituts spécialisés. Outre des représentants de chaque région ayant compétence en matière d'emploi, ce Comité de pilotage intégrait des représentants du Groupe de travail numéro 2 du CSEGR, ainsi qu'un représentant du Groupe de travail statistique de la Grande Région. De surcroît, dès sa première réunion, le Comité de Pilotage a décidé d'inviter systématiquement les Instituts du Réseau à participer à ses réunions. La meilleure communication qui en est ressortie a permis une progression plus ciblée et mieux coordonnée des travaux.

Cet effort **d'intégration des différents organes intéressés par de la problématique du marché de l'emploi** dans la Grande Région a permis de sensibiliser chaque composante au





fonctionnement et aux éventuels problèmes rencontrés par les autres. Ainsi, par le fait qu'il rassemble des acteurs du marché du travail et du secteur économique, le CESGR peut sensibiliser l'OIE aux préoccupations d'acteurs de terrain en matière d'analyse du marché de l'emploi. Représenté au sein du comité de pilotage de l'OIE, il peut prendre conscience des difficultés (absence de données standardisées, trop peu de moyens financiers, etc.) que rencontre l'OIE pour effectuer ces analyses. La participation de représentants du Groupe de travail statistique de la Grande Région devra permettre d'intégrer la partie structurelle du rapport de l'OIE au chapitre « emploi » de l'annuaire statistique produit par le groupe des statisticiens. Dans un premier temps, elle a néanmoins permis de mettre en évidence les difficultés que, faute de moyens spécifiques, rencontre le groupe de travail statistique pour mettre au point un outil performant permettant de répondre au besoin d'informations les plus précises, les plus harmonisées et les plus actuelles possibles des acteurs du monde économique et social de la Grande Région.

Tout en se réjouissant de cette intensification de la collaboration, le Comité de Pilotage est convaincu que, pour être vraiment efficace, cette collaboration devrait toutefois faire l'objet d'une coordination institutionnelle définissant de manière plus précise les rôles et missions de chacune des parties prenantes. Par ailleurs, la collaboration informelle nouée avec les EURES de la Grande Région, dans le cadre de l'étude des flux transfrontaliers de travailleurs, met en évidence la nécessité d'une concertation avec ceux-ci dès la définition des thèmes d'études envisagés.

## **Études**

Le Sommet de Mondorf avait pris acte des thèmes d'analyse proposés par le CESGR. Participant aux travaux de l'OIE, le CESGR a pu prendre conscience que les **analyses sectorielles** demandées nécessitaient des moyens qui dépassaient largement les ressources mises à disposition de l'OIE. Nous renvoyons à l'étude de faisabilité concernant l'hôtellerie et la gastronomie et au BTP.

L'actualisation de la partie structurelle du premier rapport, demandée par le Sommet, a été poussée aussi loin que le traitement statistique des données disponibles le permettait. Le Comité de Pilotage est conscient que cet « aussi loin » reste en deçà des attentes des décideurs et des acteurs du marché de l'emploi, tant en termes de finesse d'analyse que de rapidité de mise à disposition des données. C'est pourquoi le Comité de Pilotage attire l'attention du Sommet sur le fait que cette situation ne pourra être améliorée que par la mise en œuvre d'initiatives nouvelles, telles que des enquêtes originales ou des élargissements d'échantillons d'enquêtes existantes (notamment l'EFT) ou encore des études de nature plus qualitative, toutes ces initiatives requérant, dans tous les cas, des moyens financiers et humains plus importants que ceux dont dispose actuellement l'OIE. Cette actualisation a néanmoins permis de dégager les grandes tendances observées dans le marché de l'emploi de 2000 à 2001 (baisse des taux d'emploi et de chômage) et a permis de dresser un tableau du marché de l'emploi dans la Communauté germanophone de Belgique.

En outre, l'actualisation à laquelle il a été procédé a permis au Comité de pilotage, sur la base du premier rapport intermédiaire, déposé en janvier 2003, d'identifier trois champs de recherche susceptibles de mettre en avant de réelles spécificités du marché de l'emploi de la



Grande Région : l'impact sur celui-ci du vieillissement de sa population et la problématique des travailleurs âgés, le travail des femmes, essentiellement dans le secteur tertiaire et la problématique des flux transfrontaliers de travailleurs. Il a donc demandé au réseau des instituts que ces problématiques fassent l'objet d'une monographie dans le cadre du rapport final 2003.

L'étude de **l'impact du développement démographique sur le marché du travail** fait suite aux recommandations de Lisbonne d'accroître le taux d'emploi dans l'ensemble de l'Union européenne. Deux grandes conclusions en découlent. D'une part, le taux de vieillissement de la population de la Grande Région est l'un des plus élevés de l'Union européenne et, d'autre part, le taux d'emploi des travailleurs âgés y est particulièrement faible. C'est pourquoi, le Comité de Pilotage recommande que cette problématique figure au programme de travail 2003-2004 de l'Observatoire, notamment dans le sens d'études de politiques régionales spécifiques, destinées à dégager les « meilleures pratiques » en la matière, en ce qui concerne, entre autres, les mesures, mises en avant dans le rapport 2003, de formation et d'aménagement du temps de travail des personnes âgées. Il s'agit là notamment de procéder à des réflexions portant sur la stratégie à adopter au sein des entreprises en matière de pré-retraite.

Pour ce qui est de **l'emploi des femmes** dans la Grande Région, la croissance du taux d'activité féminin, constante jusqu'en 2000, est en régression, surtout en Wallonie et en Lorraine. Parmi les spécificités de l'emploi féminin en Grande Région, il faut citer les « frontalières » que l'on retrouve essentiellement dans des emplois (secteurs) peu ou pas qualifiés ; les taux d'activité plus importants dans le secteur tertiaire et dans le travail à temps partiel. Ceci peut avoir un côté positif, en permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, mais peut également avoir un côté négatif, car les emplois à temps partiel sont généralement plus précaires et il est impossible de savoir si les personnes concernées ne cumulent pas plusieurs emplois à temps partiel. Le fait que certaines études montrent qu'il sort désormais plus de femmes que d'hommes de certaines universités montre que la tendance à la sous-qualification du travail féminin risque de ne plus s'avérer exacte à plus ou moins long terme. L'ensemble des constats formulés par le rapport 2003 ouvre une série de pistes de recherches futures que le Comité de Pilotage souhaite également inscrire au programme de travail de l'OIE pour la prochaine Présidence :

au sein du secteur tertiaire, analyse fine des activités à taux d'emploi féminin élevé, des conditions de travail qui les caractérisent et des qualifications demandées ;

conciliation vie professionnelle et vie familiale et

avantages et désavantages du travail à temps partiel.

Le phénomène du **travail frontalier** est particulièrement important dans la Grande Région, puisqu'il représente 40% des flux européens et 25% de ces mêmes flux si on tient compte de la Suisse. Historiquement, il s'agissait d'un flux vers l'Allemagne, supplantés dans les années 90 par un flux vers le Grand-Duché du Luxembourg, des Lorrains et des Wallons d'abord, des Sarrois et des Rhénans-palatins ensuite. De 15000 dans les années 80, le flux frontalier vers le Luxembourg est passé à près de 104000 personnes en 2002. Le rapport met ensuite en avant quelques spécificités du travail frontalier au Grand-Duché : son aire de recrutement dépasse largement les zones frontalières, voire les 5 Régions de la Grande Ré-



gion et diverses hypothèses d'explication de ce constat devraient être vérifiées ; la répartition sectorielle des emplois occupés par les frontaliers n'est pas tout à fait identique à ce qu'elle est pour l'ensemble des salariés. Les frontaliers sont ainsi plus représentés dans le secteur industriel et l'emploi frontalier au Luxembourg peut parfois être majoritaire dans certains secteurs. Il faut cependant noter que l'emploi frontalier commence à être ressenti comme concurrent de l'emploi intérieur et qu'il devrait être la première victime de la détérioration conjoncturelle 2002-2003. Par ailleurs, l'importance des flux transfrontaliers de travailleurs à destination du Grand-Duché ne devrait pas occulter d'autres mouvements significatifs de travailleurs entre les autres Régions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Grande Région.

### **En conclusion**

Le Comité de Pilotage recommande que le programme de travail de l'OIE, sous la prochaine Présidence, soit structuré autour des trois groupes cibles identifiés dans le rapport 2003, auxquels pourrait être ajoutée la problématique « jeunes et qualification ». Ces études, plus qualitatives, devraient être effectuées dans chacune des entités constitutives de la Grande Région, selon un cadre commun d'analyse construit sur des critères précis.

Du point de vue budgétaire, les frais de fonctionnement de l'OIE sont assumés par la Région exerçant la présidence du Comité de pilotage.

Actuellement, celui-ci dispose en outre d'un crédit annuel d'études de 125 000 Euros, alloué par les cinq Régions partenaires en son sein. Ce crédit couvre les coûts de la coordination de travaux initiés par ailleurs.

Jusqu'en 2001, les Offices statistiques ont bénéficié de financement interreg1 et interreg2 pour la production de leurs annuaires et autres publications.

L'entreprise par l'OIE de recherches nouvelles spécifiques sur les thèmes précités supposerait un accroissement sensible de ce budget.

Il en va de même pour le traitement statistique qui ne bénéficie plus de financement spécifique et a fortiori pour tout traitement statistique spécifique tel que la réalisation d'une vaste enquête, à mener le cas échéant dans le cadre du Programme européen INTERREG IIIC afin d'établir, en liaison avec les offices statistiques, les éléments d'une véritable base de données propre au marché de l'emploi de la Grande Région.



## 21. Stages « Premier Emploi Jeunes »

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts</b> <i>Nom du projet</i>	Stages « Premier Emploi Jeunes »
<b>Organisatorischer Rahmen</b> <i>Cadre organisationnel</i>	Groupe de projet « Mobilité des jeunes sur le marché interrégional de l'emploi »
<b>Zielsetzung</b> <i>Objectif</i>	Permettre aux jeunes âgés de 18 à 30 ans et domiciliés dans une des régions partenaires d'acquérir une première expérience professionnelle dans le secteur de l'agro-alimentaire et dans les métiers du tourisme.
<b>Angestrebtes Ergebnis</b> <i>Résultat visé</i>	Un total de 18 échanges
<b>Kostenschätzung</b> <i>Estimation du volume financier</i>	Financement du projet pris en charge par le programme « LEONARDO »
<b>Gesamtkosten</b> <i>Volume total</i>	
<b>Kostenaufteilung</b> <i>Participation financière</i>	
<b>Umsetzung</b> <i>Mise en œuvre</i>	Seuls 3 stagiaires wallons ont fait un stage dans le cadre de ce projet.



## 22. Promotion internationale des entreprises

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Promotion internationale des entreprises de la Grande Région
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de travail composé d'un représentant du secteur public pour la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie.  Chacun de ces représentants peut se faire accompagner du responsable d'un groupement privé de soutien à l'exportation
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Echange d'informations et comparaison des programmes d'actions des agences publiques et groupements privés de soutien à l'exportation afin de développer une promotion concertée en faveur des entreprises de la Grande Région
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Apporter une valeur ajoutée aux missions économiques à l'étranger ainsi qu'aux participations collectives d'entreprises à des foires et salons internationaux
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	Frais de fonctionnement de la coordination à charge de la Wallonie : 3.000 euros
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	Organisation de réunions de contact technique et de coordination entre tous les partenaires – à ce jour, les 13 février, 28 mai et 5 juin 2003 – afin de mettre au point une série d'actions communes énoncées dans la note ci-jointe

Le rapport est joint.



## LA PROMOTION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES DE LA GRANDE REGION

Au vu de l'échange des programmes, les partenaires souhaitent identifier quels rapprochements d'action sont possibles entre organismes d'initiative publique aidant les entreprises à exporter, avec le concours aussi des groupements professionnels existants.

On souhaite avancer par étapes successives:

- ❑ rencontres dans les foires auxquelles des entreprises de tout ou partie des Régions membres participent;
- ❑ organisation de présences conjointes (avec "fil rouge": sigle, catalogue...) préservant l'identité de chaque Région participante;
- ❑ mission commune vers une destination géographique où chacun dispose de relais sérieux et la garantie d'un intérêt de ses entrepreneurs pour atteindre une "masse critique" significative;
- ❑ inventaire des coopérations bilatérales (comme pour la coopération au développement) afin de donner une dimension nouvelle aux actions parallèles déjà menées dans certains secteurs.

Pour ce qui est des perspectives proches :

- ❑ chacun présentera une première esquisse de son programme 2004 et communiquera une liste de ses Régions et Pays partenaires;
- ❑ après avoir repris contact avec ses partenaires, l'Agence Wallonne à l'Exportation fera rapport de la préparation de rencontres entre entreprises de la Grande Région dans le cadre des salons MEDICA (Düsseldorf, 19-22.11.03) et POLLUTECH (Paris, 02-09.12.03): organisation pratique (dates, heures, locaux, forum de la rencontre, interprétariat), liste et profil des participants (synthèse des produits, technologies, centres d'intérêt...);
- ❑ la proposition sera faite d'une foire internationale 2004 où une participation groupée de la Grande Région pourrait être organisée par voisinage des espaces respectifs (salon CEBIT ou autre?);
- ❑ on vérifiera si, dès 2004, une mission commune est possible vers une destination géographique (PECO? Russie?) répondant aux critères fixés plus haut.



## 23. Coopération au développement

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Coopération au développement – Politique et action des membres de la Grande Région
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de projet « Coopération au développement »
<b>Zielsetzung Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ faire le point sur les pays et secteurs prioritaires pour chacun ;</li><li>▪ dresser un panorama de chaque politique ;</li><li>▪ évoquer les complémentarités et identifier d'éventuelles actions conjointes ;</li><li>▪ identifier les opportunités de cofinancement au titre de la coopération décentralisée.</li></ul>
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Définir les lignes directrices d'un plan opérationnel
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	Organisation du symposium 2002 : 8.000 euros pris en charge par la Région wallonne.
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	Le plan d'action fera l'objet d'une estimation financière en fonction de son avancée opérationnelle.
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<p>Un symposium, réunissant à Namur le 10 octobre 2002 les représentants qualifiés des partenaires officiels et de leurs interlocuteurs des ONG, est convenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ organiser un réseau intranet d'information mutuelle en matière de programmes, acteurs et objectifs ;</li><li>▪ mettre au point une complémentarité entre projets connexes développés par les partenaires : ainsi, au Rwanda pour l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;</li><li>▪ lancer une initiative commune dans le secteur de l'environnement : pour lutter contre la désertification au Sahel ;</li><li>▪ entreprendre une action d'éducation au développement : sous la forme d'un envoi de jeunes stagiaires issus de la Grande Région dans les pays où ses membres mènent leurs projets conjoints</li><li>▪ organiser une réunion annuelle pour évaluer le suivi et fixer les perspectives de cette nouvelle coopération interrégionale.</li></ul>

Le rapport est joint.





## LA GRANDE REGION COOPERE AU DEVELOPPEMENT

A l'initiative de la Région wallonne, les responsables de la „Grande Région“ pour la Coopération au Développement se sont réunis à Namur le 10 octobre 2002 en présence, notamment, de Monsieur Charles GOERENS, Ministre luxembourgeois de la Coopération.

La rencontre était présidée par Monsieur Philippe SUINEN, Directeur général des Relations extérieures de la Région wallonne et Commissaire général au Relations internationales de la Communauté française de Belgique.

En conclusion de ce symposium, la résolution a été prise de coordonner les entreprises de la Sarre, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Wallonie ainsi que des Communautés française et germanophone de Belgique en faveur des pays en voie de développement, sur base des lignes directrices suivantes :

### □ Mise au point d'un réseau d'information entre partenaires

- ◇ La Wallonie entreprendra de créer, dans le cadre du site internet de la Maison de la Grande Région ([www.granderegion.net](http://www.granderegion.net)) une section "Coopération au développement" (intitulé à choisir: Grande Région-Sud?) comportant les pages suivantes:
  - objectifs,
  - actions (programmes),
  - budgets,
  - acteurs (publics et privés, y compris les représentants dans les PVD).
- ◇ *Pour chaque page*, chacun des partenaires *officiels* communiquera un bref descriptif le concernant, suivi de la mention d'un lien renvoyant à ses propres données informatiques détaillées et consultables.
- ◇ Ces pages informatiques seront construites et actualisées avec le concours du responsable du site de la Maison de la Grande Région.
- ◇ Cette solution présente l'avantage de :
  - exploiter l'infrastructure informatique existante au niveau de la Grande Région et renforcer l' image de la coopération interrégionale;
  - assurer ipso facto le bilinguisme F/D de la section à créer;
  - bénéficier des services du secrétariat commun;
  - montrer que notre ambition est de fédérer de manière dynamique l'information (et, en aucun cas, d'exercer une quelconque tutelle sur celle-ci).



Cette extension du site existant de la Grande Région ne devrait pas poser de problème financier ou technique particulier.

Identification des actions communes (ex: lutte contre la désertification au Sahel) ou convergentes (ex: Rwanda) possibles

Chaque partenaire pourra consulter les données du site et de ses liens techniques informatisés pour établir les comparaisons utiles.

Sur cette base, il sera invité à transmettre ses suggestions d'actions convergentes ou communes.

Les "appels d'offres" seront présentés et répercutés sur le réseau des partenaires.

Cette solution présente l'avantage de :

- pour chaque membre, ne pas avoir à démarcher des partenaires, ce qui pourrait freiner le dynamisme par insuffisance de ressources humaines;
- idem pour ce qui concerne les appels à projets émanant de bailleurs de fonds.

Afin de pouvoir envisager d'emblée une première concrétisation à court terme de la disponibilité dont chaque membre de la Grande Région a témoigné en faveur d'actions communes ou convergentes, deux propositions pratiques sont formulées en relation avec des actions déjà engagées par certains partenaires dans le pays qui nous offre une large convergence géographique, à savoir le Rwanda :

- ◇ En ce qui concerne l'action du Grand-Duché de Luxembourg contre le SIDA, conformément à la suggestion luxembourgeoise de jumelage d'hôpitaux, des contacts ont été pris pour identifier les compétences en ressources humaines hospitalières qui pourraient s'associer au volet appui et formation du projet.
- ◇ En ce qui concerne les actions convergentes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de Wallonie-Bruxelles en formation technique et professionnelle des jeunes, la formalisation souhaitée de la concertation de fait qui existe déjà offrirait une *visibilité Grande Région* et consoliderait par ailleurs le rayonnement de nos actions respectives.

Dans l'un et l'autre cas, les dispositions à prendre doivent encore être finalisées de commun accord.

#### □ **Education au développement**

Chaque partenaire identifiera les possibilités d'accueil de jeunes stagiaires de la Grande Région sur le terrain des projets qu'il développe ou soutient dans les PVD.



Sur cette base, il pourrait offrir (pour commencer) une bourse par an en faveur d'un ressortissant de l'une des Régions partenaires.

Profil: jeunes des classes terminales de l'enseignement secondaire, de l'enseignement professionnel ou du supérieur.

Durée: 1 mois de stage durant les vacances scolaires.

□ **Suivi**

A l'initiative de la Région wallonne, une réunion aura lieu tous les ans pour évaluer et ajuster les perspectives des actions concertées.



## 24. Prévention des inondations

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Prévention des inondations – composantes écologiques et économiques
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Groupe de Projet, direction Rhénanie-Palatinat
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Elaboration de stratégies, d'objectifs et de recommandations d'action définis au niveau interrégional pour l'amélioration de la prévention des inondations – composantes écologiques et économiques – en vue de définir un but politique.
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Rapport pour le 7 <sup>ème</sup> Sommet avec propositions de décisions.
<b>Kostenschätzung Estimation du volume financier</b>	aucun frais supplémentaire ; la mise en œuvre découle des programmes d'action sur la prévention des inondations des CIPMS et CIPM par les Etats.
<b>Gesamtkosten Volume total</b>	Le programme d'action de la CIPMS engendrera d'ici 2020 un coût total d'environ 500 millions d'euros.
<b>Kostenaufteilung Participation financière</b>	
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	La mise en œuvre opérationnelle revient aux Etats dans le cadre de l'application des programmes d'action sur la prévention des inondations des CIPMS et CIPM.

Le rapport est joint.



**Bericht**

**der Projektgruppe "Hochwasserschutz"  
des 7. Gipfels der Großregion "Saar-Lor-Lux –  
Rheinland-Pfalz- Wallonie - Französische und  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens"**

**INHALT**

- 1. Beschlussvorschläge**
- 2. Problem und Ziel**
- 3. Lösungsvorschläge**
  - 3.1 Handlungsempfehlungen zur Schadensbegrenzung bei Hochwasser
  - 3.2 Konkrete Maßnahmen
    - 3.2.1 Öffentlichkeitsarbeit / Bewusstseinschaffung
    - 3.2.2 Reglementierung und Anpassung der Nutzung und Hochwassergefahrenkarten
    - 3.2.3 Entwicklung eines raumplanerischen Instrumentariums zur Verringerung des Hochwasseranstieges in Nebenflüssen durch vorsorgende Landnutzung
    - 3.2.4 Verbesserung der Hochwasservorhersagen durch internationalen Datenaustausch

**Rapport**

**du groupe de projet "Protection contre les inondations" du 7<sup>ème</sup>  
sommet de la Grande Région "Saar-Lor-Lux /  
Rhénanie-Palatinat / Wallonie / Communauté francophone et  
germanophone de la Belgique"**

**SOMMAIRE**

- 1. Propositions de résolutions**
- 2. Enjeux et objectifs**
- 3. Propositions de solutions**
  - 3.1 Recommandations visant à limiter les dommages en cas de crue
  - 3.2 Mesures concrètes
    - 3.2.1 Travaux de relations publiques / Sensibilisation
    - 3.2.2 Réglementation et adaptation des usages et cartographie des risques
    - 3.2.3 Développement d'un outil d'aménagement du territoire visant à réduire la montée des eaux sur les affluents en promouvant une occupation des sols dans les bassins versants qui tienne compte des aspects préventifs
    - 3.2.4 Amélioration de la prévision des crues à travers un échange de données international



## 1. Beschlussvorschläge

### 1.1

Der 7. Gipfel unterstützt die Aufstellung und Umsetzung der Aktionspläne zum Hochwasserschutz in den Einzugsgebieten von Mosel, Saar und Maas und hält die Umsetzung der vorgeschlagenen konkreten Maßnahmen für erforderlich.

### 1.2

Der 7. Gipfel erwartet von den verschiedenen Politikbereichen eine konsequente Umsetzung der Aktionspläne und der im Bericht der Projektgruppe vorgeschlagenen Handlungsempfehlungen und konkreten Maßnahmen.

So sollen:

- die Raumordnung für eine Freihaltung überschwemmungsgefährdeter Flächen sorgen,
- die kommunale Planung in den Bauleitplänen Vorgaben zur Schadensminderung treffen,
- die Gefahrenabwehr und der Katastrophenschutz die erforderlichen Vorbereitungen treffen, um im Hochwasserfalle den Betroffenen bestmöglich zu helfen,
- die Wasserwirtschaft hochwassergefährdete Flächen als Überschwemmungsgebiete festsetzen, Hochwassergefahrenkarten

## 1. Propositions de résolutions

### 1.1

Le 7e Sommet soutient l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans d'action contre les inondations dans les bassins versants de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse et considère que la mise en oeuvre des mesures concrètes proposées est nécessaire.

### 1.2

Le 7e Sommet attend des différents domaines politiques une mise en oeuvre conséquente des Plans d'action ainsi que des recommandations et des actions concrètes proposées dans le rapport du groupe de projet.

Ainsi,

- l'aménagement du territoire doit veiller à préserver les surfaces susceptibles d'être inondées,
- les plans d'aménagement doivent prescrire des dispositions réglementaires en matière de réduction des dommages,
- les préparatifs en matière de lutte contre les catastrophes doivent être faits afin d'apporter un véritable secours aux personnes en cas d'urgence,
- il appartient à la gestion de l'eau de délimiter les zones soumises au risque d'inondation, de cartographier ces risques, de



erstellen, Hochwasserschutzanlagen errichten und unterhalten, die Bevölkerung vor Hochwasser warnen und Maßnahmen zum Wasserrückhalt im Einzugsgebiet initiieren und durchführen,

- die Land- und Forstwirtschaft durch angepasste Landnutzung, naturnahe Waldwirtschaft und Aufforstungen flächenhaft den Wasserrückhalt erhöhen,
- Betroffene und Öffentlichkeit durch Eigenvorsorge zum Schutz vor Sachschäden beitragen.

### 1.3

Der 7. Gipfel hält die getroffenen Maßnahmen der Flussgebietskommissionen von Mosel, Saar und Maas zur Öffentlichkeitsarbeit für die geeignete Möglichkeit, der Bevölkerung die Gefahren, die von Hochwasserereignissen ausgehen, bewusst zu machen.

### 1.4

Zur Stärkung des grenzüberschreitenden Hochwasserschutzes in der Großregion unterstützt der 7. Gipfel eine intensive Zusammenarbeit zwischen den Flussgebietskommissionen Mosel, Saar und Maas sowie den betroffenen Verwaltungen.

mettre en place et d'entretenir les dispositifs de protection contre les crues, d'avertir la population de l'arrivée d'une crue ainsi que d'initier et de réaliser les mesures de rétention dans le bassin versant,

- l'agriculture et la sylviculture doivent contribuer à l'augmentation de la rétention des eaux dans la surface, par le biais d'une occupation des sols adaptée, d'une gestion forestière « naturelle » et de mesures de reboisement,
- les personnes concernées et le public doivent contribuer à la protection des biens par le biais de la protection individuelle.

### 1.3

Le 7<sup>e</sup> Sommet considère que les mesures prises par les Commissions fluviales internationales de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse en matière de communication constituent le moyen approprié pour sensibiliser le public aux risques engendrés par les événements de crue.

### 1.4

Afin de renforcer la protection contre les inondations à l'échelle transfrontalière au sein de la Grande Région, le 7<sup>e</sup> Sommet promeut une coopération intensive entre les Commissions fluviales de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse et les administrations concernées.





## **2. Problem und Ziel**

Hochwasser ist ein Naturereignis, welches in unplanbaren Abständen und in wechselnden Höhen auftritt. Es ist so selbstverständlich wie die Jahreszeiten und besitzt eine natürliche Dynamik. Extreme Niederschläge oder eine starke Schneeschmelze lassen die Flüsse anschwellen und über die Ufer steigen. Auenlandschaften bieten genügend Raum, damit sich die Hochwasserflut ausdehnen kann, ausgenommen Sonderfälle wie die Maas in Wallonien oder die Untermaas. Beruhigend zieht sich das Gewässer dann allmählich wieder zurück. Ein Geschehen, das zu jedem Fluss gehört, dem sich Flora und Fauna angepasst haben.

Somit kennt die Natur auch keine Schäden, die auf ein Hochwasserereignis zurückzuführen sind. Erst durch die Ansiedlung des Menschen in Gewässernähe und der damit verbundenen Anhäufung von Werten entstehen Hochwasserschäden. Materielle Schäden entstehen an Bauten, Einrichtungen und an gelagerten Stoffen. Hinzu kommen Ausfall- und Folgeschäden, die durch Unterbrechung von Produktionsabläufen entstehen können. Nicht zuletzt besteht eine Gefahr für die Menschen selbst oder für die Helfer im Einsatzfall, wenn die Hochwassergefahr falsch eingeschätzt wird.

Die Großregion erstreckt sich auf die Einzugsgebiete von Mosel,

## **2. Enjeux et objectifs**

Les crues sont un phénomène naturel survenant à des intervalles non prévisibles et avec des niveaux d'eau variables. Elles sont aussi normales que les saisons et connaissent une dynamique naturelle. Des précipitations extrêmes ou une forte fonte des neiges entraînent des montées des eaux et des débordements. Les zones alluviales offrent suffisamment d'espace permettant aux hautes eaux de se déployer, sauf dans certains cas particuliers comme la Meuse en Wallonie et la Moselle aval. Avec le temps, les eaux se retirent ensuite progressivement. Un événement que connaît tout cours d'eau et auquel se sont adaptées la faune et la flore.

Ainsi, la nature ne connaît pas de dommages incombant à des événements de crues. Ce n'est qu'en liaison avec l'installation de l'homme aux abords des cours d'eau et l'accumulation de biens qui s'en suit qu'il convient de parler de "dommages dus aux inondations". Les dommages matériels concernent les bâtiments, les installations et les substances stockées. S'y ajoutent les dommages consécutifs qui peuvent être engendrés par l'interruption de production. Par ailleurs, la vie des personnes ou des secouristes en action est également en jeu, si l'on sous-estime les dangers dus aux inondations.



Saar und Maas. Dort können durch ein gemeinsames Handeln aller Beteiligten im Vorfeld die Hochwassergefahren gemildert und die Hochwasserschäden durch ein gezieltes Hochwassermanagement vermindert oder ganz ausgeschlossen werden.

Das Hochwasser Anfang Januar 2003 und vor allem die katastrophalen Hochwasser, die sich in den Jahren 1993 und 1995 in den Einzugsgebieten von Mosel, Saar und Maas ereigneten, zeigen den hohen Stellenwert einer umfassenden Hochwasservorsorge.

Als Reaktion auf diese Ereignisse haben die Umweltminister der Anrainerstaaten bei ihrem Treffen am 4. Februar 1995 in Arles die Flussgebietskommissionen an Rhein, Mosel/Saar und Maas damit beauftragt, für die jeweiligen Einzugsgebiete Hochwasser-Aktionspläne auszuarbeiten.

Die Grundprinzipien der Aktionspläne sind:

- Hochwasser als Naturereignis akzeptieren
- Integriert und solidarisch handeln
- Risiken bewusst machen
- Wasser im Einzugsgebiet zurückhalten
- Raum für die natürliche Entwicklung der Gewässer bereitstellen

La Grande Région s'étend sur les bassins versants de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse. Par une action commune préalable de toutes les personnes concernées, les risques liés aux inondations peuvent être atténués et les dommages dus aux inondations s'en trouveront probablement réduits voire même totalement éliminés grâce à une gestion de crue ciblée.

Les inondations survenues début janvier 2003 et les inondations catastrophiques de 1993 et 1995 dans les bassins versants de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse, montrent l'importance d'une prévention globale des crues.

En réaction à ces événements, les Ministres de l'environnement des pays riverains ont chargé, au cours de leur rencontre du 4 février 1995 à Arles, les commissions de bassins fluviaux instaurées sur le Rhin, la Moselle/Sarre et la Meuse d'élaborer, pour chaque bassin, un plan d'action contre les inondations.

Les principes de base de ces plans d'action sont les suivants :

- Accepter les inondations comme événement naturel
- Agir de manière globale et solidaire
- Prendre conscience du risque
- Retenir les eaux dans le bassin versant
- Mettre à disposition l'espace nécessaire au développement naturel des cours d'eau



Diese fünf Grundprinzipien sollen in Kombination angewandt werden. Bei der Umsetzung dieser Prinzipien ist unbedingt das ökologische Gleichgewicht der von den Abflussmodalitäten der Gewässer und ihrer Ausuferung abhängigen Ökosysteme zu erhalten.

In den Aktionsplänen werden Ziele vorgegeben, mit deren Umsetzung die ökonomische und ökologische Hochwasservorsorge verbessert werden soll:

- Verringerung der Schadensrisiken (ökonomische Komponente)
- Erhöhung des Wasserrückhaltes in den Einzugsgebieten (ökologische Komponente)
- Verbesserung des Hochwassermelde- und -vorhersagewesens

Die Aktionspläne Hochwasser enthalten die Maßnahmen zur Erreichung dieser Ziele

Die Umsetzung der Aktionspläne erfolgt interdisziplinär. Fachleute aus den Bereichen Wasserwirtschaft, Raumordnung, Naturschutz, Land- und Forstwirtschaft arbeiten auf lokaler, regionaler, nationaler und internationaler Ebene verstärkt zusammen.

Die voraussichtlichen Gesamtkosten für die phasenweise Umsetzung der Aktionspläne, die bereits begonnen hat, belaufen sich an Mosel/Saar auf mehr als 500 Mio €.

Die Höhe der Gesamtkosten für die Maas ist noch unbekannt, da

Ces cinq principes doivent être appliqués de manière combinée. En appliquant ces principes, il convient obligatoirement de préserver l'équilibre écologique des écosystèmes tributaires des modalités d'écoulement des cours d'eau et de leurs débordements.

Les Plans d'action fixent des objectifs dont la mise en œuvre vise à améliorer la prévention écologique et économique des crues :

- Réduire les risques de dommages (composante économique)
- Augmenter la rétention des eaux dans les bassins versants (composante écologique)
- Améliorer le système d'annonce et de prévision des crues.

Les Plans d'action contre les inondations contiennent les mesures pour atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre des Plans d'action contre les inondations est interdisciplinaire. Des experts des services de la gestion des eaux, de l'aménagement du territoire, de la protection de la nature, de l'agriculture et de la sylviculture ont renforcé leur coopération au niveau local, régional, national et international.

Le montant total des coûts estimés pour la mise en œuvre, par étapes, des Plans d'action qui a d'ores et déjà démarré s'élève pour la



die Kosten-Nutzen-Analyse für die gesamten Maßnahmen noch nicht beendet ist. Für den Zeitraum 1995/2001 wurden jedoch 243 Mio € für die Umsetzung der Maßnahmen verwendet (davon wurden 39 Mio € von der EU im Rahmen des Programms Interreg IIc finanziert).

Die erste Phase der Umsetzung der Aktionspläne Hochwasser in den Einzugsgebieten von Mosel und Saar und der Maas ist insgesamt gelungen und in Berichten der Flussgebietskommissionen dokumentiert. Zukünftig werden weitere große Anstrengungen notwendig sein, die weitere hohe Kosten für alle Beteiligten verursachen. Deshalb wird es auch darauf ankommen, vorhandene Förderprogramme der EU wie z. B. LIFE und INTERREG III entsprechend zu gestalten und dann zu nutzen.

Insgesamt ist bereits heute durch die Aktionspläne Hochwasser schon viel zum Fortschritt beim Umgang mit Hochwasserereignissen sowie bei der notwendigen Vorsorge beigetragen worden. Diese Dynamik muss aber konsequent weitergeführt werden. Dazu brauchen die notwendigen Maßnahmen eine breite Basis, wie sie die Großregion darstellt. Es gilt vor allem, das Bewusstsein für die komplexe Hochwasservorsorge all derjenigen weiter zu stärken, die hierzu einen Beitrag leisten können. Ziel ist es, die Aktionspläne stringent umzusetzen, damit zukünftig die Hochwasserschäden möglichst gering bleiben.

pes, des Plans d'action qui a d'ores et déjà démarré s'élève pour la Moselle et pour la Sarre à plus de 500 millions d'euros.

Pour la Meuse, le coût total n'a encore été déterminé, l'analyse des coûts-profits pour l'ensemble des mesures étant toujours en cours. Toutefois, pour la période 1995/2001, 243 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre des mesures (dont 39 millions d'euros financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg IIc).

La première phase de la mise en oeuvre des Plans d'action contre les inondations dans les bassins de la Moselle et de la Sarre ainsi que de la Meuse a, dans son ensemble, été une réussite et elle a été documentée par des rapports des commissions fluviales. A l'avenir, il conviendra de continuer à déployer des efforts importants qui entraîneront à nouveau pour l'ensemble des partenaires des coûts importants. C'est pourquoi, il importera d'adapter en conséquence le contenu des programmes de soutien de l'UE en place, comme p.ex. LIFE et INTERREG III, et de les utiliser ensuite.

A présent, les Plans d'action contre les inondations ont, dans l'ensemble, déjà beaucoup contribué aux progrès réalisés en terme d'appréhension des événements de crues ainsi qu'en terme de prévention. Cette dynamique doit néanmoins être poursuivie de manière conséquente. Les mesures qui s'imposent devront, par conséquent, reposer sur un socle plus large comme le présente la Grande Région. Il s'agit en particulier de continuer à renforcer la prise de conscience en terme de prévention des crues de tous ceux qui peu-



Hochwasserschutz braucht Zeit! Es bleibt immer ein häufig unterschätztes Restrisiko. Um Hochwasserschäden zu vermeiden, muss einerseits die Erfahrung, dass große Hochwasser immer wieder möglich sind, in latenter Erinnerung erhalten werden. Andererseits sind daraus für die wasserwirtschaftliche, siedlungspolitische und finanzwirtschaftliche Vorsorge dauerhafte Konsequenzen zu ziehen. Trotz aller Hochwasserschutz- und Hochwasservorsorgemaßnahmen muss auch für die Zukunft die Möglichkeit großer Hochwasser in das Vorsorgehandeln einbezogen werden. Das Hochwasserschadenspotential darf deshalb auch bei verbessertem Hochwasserschutz nicht weiter erhöht, sondern muss reduziert werden. Hochwasser ist und bleibt ein Naturereignis.

vent apporter une contribution en la matière. L'objectif est de mettre en oeuvre les Plans d'action de façon rigoureuse afin que les dommages dus aux inondations soient autant que possible faibles à l'avenir.

La protection contre les inondations nécessite du temps! Il subsiste toujours un risque résiduel bien souvent sous-estimé. Pour éviter les dommages dus aux inondations, il est nécessaire, d'une part, d'avoir en mémoire de manière latente que des crues importantes peuvent toujours survenir. Il convient, d'autre part, d'en tirer des conséquences durables pour la prévention en matière de gestion de l'eau, de l'urbanisme et de la gestion financière. Malgré toutes les mesures de protection contre les inondations et de prévention des crues, il ne faut pas oublier, pour l'avenir, que des crues importantes ne peuvent pas toujours être évitées et qu'il convient, de ce fait, d'en tenir compte dans les actions entreprises en matière de prévention. C'est pourquoi, le potentiel de dommage du aux inondations ne doit plus continuer à augmenter encore, même avec l'amélioration de la protection contre les inondations, mais il doit plutôt baisser. Les crues sont et restent un phénomène naturel.



### 3. Lösungsvorschläge

#### 3.1 Handlungsempfehlungen zur Schadensbegrenzung bei Hochwasser

Große Hochwasser können nur in Grenzen beeinflusst werden. Wenn man nachhaltig und schnell Hochwasserschäden begrenzen will, wird man über eine Einflussnahme auf die Nutzungen am Gewässer deutlich mehr Erfolg haben als allein mit dem Versuch, die Hochwasser nachhaltig zu beeinflussen: **"Hochwasserflächenmanagement" muss vor "Hochwassermanagement" gehen.**

Hochwasserflächenmanagement bedeutet, dass einerseits die Hochwasserschutzmaßnahmen auf das Schadenspotenzial abgestimmt werden. Hohe Schadenspotenziale rechtfertigen hohe Schutzziele. Andererseits bedeutet Hochwasserflächenmanagement, dass Nutzungen zu begrenzen sind, sofern sich Hochwasserschutzmaßnahmen aus ökologischen und ökonomischen Gründen nicht rechtfertigen. Zukunftsweisender Hochwasserschutz muss beiden Strategien Rechnung tragen. Daraus lassen sich folgende grundsätzliche Handlungsempfehlungen zur Schadensbegrenzung bei Hochwasser ableiten, die sowohl die ökologische wie auch die ökonomische Komponente berücksichtigen:

- Hochwassergefahren bewusst machen (siehe Projekt 3.2.1)

### 3. Propositions de solutions

#### 3.1 Recommandations visant à limiter les dommages en cas de crue

On ne peut agir sur les inondations de grande ampleur que dans certaines limites. Si l'on souhaite réduire durablement et rapidement les dommages entraînés par les inondations, on obtiendra de bien meilleurs résultats en intervenant sur les usages en vigueur en bordure des cours d'eau plutôt qu'en cherchant à agir en profondeur sur le phénomène des crues en soi : **la « gestion des surfaces inondables » doit passer avant la « gestion des crues ».**

Gérer les surfaces inondables signifie que les mesures de protection contre les inondations sont ajustées en fonction du potentiel de dommage. Un potentiel de dommage élevé justifie un objectif de protection élevé. Par ailleurs, gérer les surfaces inondables signifie également que les usages sont limités si les mesures de protection contre les inondations ne se justifient plus pour des raisons écologiques et économiques. Une protection contre les inondations moderne doit tenir compte de ces deux stratégies. Les principales recommandations en terme d'action qui en découlent et qui visent à limiter les dommages dus aux inondations et intègrent tant la composante écologique qu'économique sont les suivants:

- Sensibiliser au risque d'inondation (cf. projet 3.2.1)



- Schadenspotential vermindern (siehe Projekt 3.2.2)
  - Wasser im Einzugsgebiet zurückhalten (siehe Projekt 3.2.3)
  - Überschwemmungsgebiete freihalten und zurückgewinnen
  - Hochwasser durch technische Hochwasserschutzmaßnahmen abwehren, Grenzen des Schutzes durch technische Maßnahmen erkennen und Schutzanlagen unterhalten
  - Vor Hochwasser warnen (siehe Projekt 3.2.4)
  - Eigenvorsorge stärken.
- Réduire le potentiel de dommage (cf. projet 3.2.2)
  - Retenir les eaux dans le bassin versant (cf. projet 3.2.3)
  - Réserver et reconquérir les zones inondables
  - Se protéger contre les crues au moyen de mesures techniques de protection, reconnaître les limites de la protection technique et entretenir les ouvrages de protection
  - Avertir de l'arrivée d'une crue (cf. projet 3.2.4)
  - Renforcer la prévention individuelle.

Handlungsempfehlung für eine nachhaltige Hochwasservorsorge ist somit das integrierte, gemeinsame Handeln folgender Politikbereiche:

### **Raumordnung**

Die Raumordnung trifft Vorsorge für einzelne Raumfunktionen und Raumnutzungen. Beim vorbeugenden Hochwasserschutz hat sie die Aufgabe, Rückhalteflächen und überschwemmungsgefährdete Bereiche zu sichern. Durch die Freihaltung gefährdeter Flächen kann einer weiteren Erhöhung des Schadenspotentials entgegenwirkt werden.

### **Kommunale Planung**

Une action intégrée et commune des domaines politiques suivants constitue ainsi la recommandation pour une prévention des crues durable :

### **Aménagement du territoire**

L'aménagement du territoire a un rôle préventif pour l'utilisation du territoire. Dans le domaine de la protection contre les inondations à titre préventif, sa tâche est de préserver des surfaces de rétention ainsi que des zones soumises au risque d'inondation. La préservation de zones à risque peut permettre d'aller à l'encontre d'une augmentation supplémentaire du potentiel de dommages.

### **Planification urbaine**

En tenant compte des menaces d'inondation, la planification peut





Die kommunale Planung kann durch Berücksichtigung der Hochwassergefahr einen wichtigen Beitrag zur Schadensminderung leisten, insbesondere bei den Vorgaben in den Bauleitplänen können wichtige Regelungen zur Schadensminderung getroffen werden.

### **Gefahrenabwehr und Katastrophenschutz**

Die Gefahrenabwehr und der Katastrophenschutz erstellen die erforderlichen Planungen und treffen sonstige Vorbereitungen, um im Ereignisfall den Betroffenen effektiv zu helfen und deren Vermögenswerte sowie die Umwelt bestmöglich zu schützen. Von den zuständigen Dienststellen und Behörden sind dazu vorab entsprechende Strategien zu entwickeln und für den Einsatzfall vorzuhalten.

### **Wasserwirtschaft**

Die Wasserwirtschaft stellt Informationen über die Hochwassergefahr mittels fachtechnischer Abgrenzung der hochwassergefährdeten Flächen im Vorfeld eines Hochwasserereignisses wie auch aktuelle Hochwasserinformationen und -vorhersagen zur Verfügung. Weiterhin liegt im Aufgabengebiet der Wasserwirtschaft der technisch-infrastrukturelle Hochwasserschutz und auch die Konzeption und fachliche Begleitung der Verbesserung des Wasserrückhaltes auf der Fläche und in den Gewässern.

### **Land- und Forstwirtschaft**

contribuer sensiblement à réduire les dommages. Des dispositions réglementaires importantes en matière de réduction des dommages peuvent être prises notamment au niveau des prescriptions dans les plans d'aménagement.

### **Sécurité civile et protection contre les événements majeurs**

La sécurité civile et protection contre les événements majeurs réalisent la planification et prennent d'autres mesures de prévention afin d'apporter un véritable secours aux personnes en cas d'urgence et afin de protéger au mieux leurs biens matériels ainsi que l'environnement. Les administrations et services compétents sont tenus d'élaborer préalablement des stratégies correspondantes et de veiller à ce qu'elles soient prêtes en cas d'urgence.

### **Gestion de l'eau**

La gestion de l'eau met à disposition, avant un événement de crue, des informations sur les menaces d'inondation au moyen de délimitation technique des zones soumises au risque d'inondation mais également au moment des crues des informations actuelles et des prévisions sur le niveau des eaux. Par ailleurs, les mesures techniques de protection contre les inondations mais aussi la conception ainsi que le suivi technique de l'amélioration de la rétention des eaux dans la surface et dans les zones alluviales relèvent des tâches de la gestion de l'eau.

### **Agriculture et sylviculture**



Land- und Forstwirtschaft erhöhen durch angepasste Bewirtschaftung (Landwirtschaft: z.B. Grasland anstatt Acker), natürliche Waldentwicklung und Aufforstung flächenhaft den Wasserrückhalt.

### **Betroffene und Öffentlichkeit**

Die Betroffenen tragen eine Eigenverantwortung zum Schutz vor Sachschäden. Durch Verhaltens- und Bauvorsorge kann die Schadenshöhe entscheidend beeinflusst werden. Zur Absicherung gegen existenzdrohende Schäden bei extremen Hochwasserereignissen kann eine Versicherung abgeschlossen werden.

Entscheidend für den Erfolg der genannten Handlungsempfehlungen und der Hochwasseraktionspläne wird sein, inwieweit es gelingt, die Grundprinzipien der Hochwasservorsorge im Bewusstsein der politisch Verantwortlichen und der vom Hochwasser Betroffenen nachhaltig zu verankern und in die realen, täglichen Entscheidungen von Politik, Verwaltung und Bürgern einfließen zu lassen.

L'agriculture et la sylviculture augmentent la rétention des eaux dans la surface à travers une gestion adaptée (agriculture : p.ex. pâturage au lieu de champs labourés), un développement sylvicole naturel et le reboisement.

### **Personnes concernées et public**

Les personnes concernées ont leur part de responsabilité quant à la protection contre les dommages matériels. Les mesures préventives en matière de comportement et de construction permettent de réduire le niveau des dommages considérablement. Pour se prémunir contre les dommages qui mettent en péril l'existence en cas de crue extrême, il est possible de contracter une assurance.

La réussite desdites recommandations et des Plans d'action contre les inondations dépendra surtout de la capacité à faire prendre conscience durablement, aux décideurs politiques et aux personnes touchées par les inondations, des principes fondamentaux de la prévention des crues et de la capacité d'intégrer ces derniers dans les décisions réelles et quotidiennes prises au niveau politique, au niveau de l'administration et des citoyens.



### **3.2 Konkrete Maßnahmen**

#### **3.2.1 Öffentlichkeitsarbeit/Bewusstseins-schaffung**

Die durch Hochwasser gefährdeten Gebiete im Einzugsgebiet der Mosel wurden bereits erfasst und klassifiziert. Für den deutsch-luxemburgischen Moselabschnitt beinhaltet der Gefahrenatlas wichtige Informationen zur Hochwassergefahr für alle interessierten Kreise: die betroffene Bevölkerung (u.a. Grundeigentümer), die zuständigen Behörden und Fachleute aus verschiedenen Disziplinen. Derartige Gefahrenkarten können maßgeblich dazu beitragen, das Hochwasserschadenspotential durch konsequente hochwasserangepasste Gestaltung der Bebauung zu reduzieren.

Im Rahmen der IKSMS wurde weiterhin eine Strategie zur Öffentlichkeitsarbeit beispielhaft entwickelt (Abbildung 1). Zielgruppen und Mittel der Öffentlichkeitsarbeit werden beschrieben. Erste Konsequenz ist eine Basisinformationsbroschüre "Wenn das Wasser steigt... wir handeln gemeinsam!" der IKSMS. Sie kann Grundlage für die Öffentlichkeitsarbeit zum Thema Hochwasservorsorge im gesamten Einzugsgebiet der die Großregion bildenden Staaten und Regionen und enthält Angaben, wie und wo sich die Öffentlichkeit im Internet informieren kann.

### **3.2 Mesures concrètes**

#### **3.2.1 Travaux de relations publiques/Sensibilisation**

Les zones soumises au risque d'inondation dans le bassin de la Moselle ont d'ores et déjà été recensées et classées. Pour le tronçon germano-luxembourgeois de la Moselle, l'atlas des risques contient des informations précieuses pour tous les groupes intéressés: la population concernée (entre autres les propriétaires), les services compétents et les experts dans diverses disciplines. De telles cartes des aléas permettent, à une grande échelle, de contribuer à réduire le potentiel de dommages à travers un mode de construction conséquent et adapté au risque d'inondation.

Au-delà, une stratégie de communication a été développée de manière exemplaire dans le cadre des CIPMS (figure 1). Elle décrit les groupes cibles et les moyens de communication. Le premier résultat en est une brochure de base des CIPMS « Quand le niveau monte – ensemble nous agissons ! ». Celle-ci peut servir de base aux travaux de relations publiques en matière de prévention des crues à l'échelle de l'ensemble du bassin des pays et régions constitutifs de la Grande Région et elle indique, entre autres, au public où et comment s'informer sur internet.



### **3.2.2 Reglementierung und Anpassung der Nutzung und Hochwassergefahrenkarten**

Neben den vielen wertvollen Erfahrungen in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit wurde im Rahmen des Interreg IIC Projektes « Grenzüberschreitender Gefahrenatlas Mosel » von Luxemburg und Rheinland-Pfalz die Hochwassergefahr erstmalig nach einer einheitlichen transnationalen Methode erfasst, dargestellt und über eine gemeinsame Internetseite der Bevölkerung zugänglich gemacht (Hauptlink : [www.gismosel.lu](http://www.gismosel.lu)).

In Form eines neuen Projektes sollen nun die Ideen, Methoden und Harmonisierungsanstrengungen im Bereich des Hochwasserschutzes konsequent weiterentwickelt werden.

Die im Projekt angestrebten Ziele können wie folgt formuliert werden:

- Verbesserung der grenzüberschreitenden Hochwasserüberwachung und –vorhersage.
- Einheitliche Erfassung und Herleitung von neuen Informationen mit Bezug zur Hochwassergefahr im Bereich der Wasserwirtschaft und der Raumplanung für die Großregion und darüber hinaus (Einzugsgebiet der Mosel und gegebenenfalls der

### **3.2.2 Réglementation et adaptation des usages et cartographie des risques inondation**

A côté des multiples et précieuses expériences faites en matière de coopération transfrontalière, le projet INTERREG II C « Atlas transfrontalier des risques Moselle » réalisé par le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat, a pour la première fois permis de recenser et de représenter le risque inondation sur la base d'une méthode uniforme et transnationale et de mettre ces informations à la disposition du public à travers un site Internet commun (lien principal : [www.gismosel.lu](http://www.gismosel.lu))

Sous la forme d'un nouveau projet, l'on envisage à présent de continuer à développer de manière conséquente les différentes idées, méthodes et efforts d'harmonisation dans le domaine de la protection contre les inondations.

Les objectifs poursuivis par ce projet peuvent être formulés comme suit :

- Améliorer l'annonce et la prévision des crues au niveau transfrontalier
- Saisir et déduire de manière uniforme de nouvelles informations relatives au risque inondation dans le domaine de la gestion des



Maas).

- Schaffung einer gemeinsamen Datengrundlage durch die transnationale Vernetzung der geographischen Datenbanken zum Thema Hochwasser.
- Konsequenter Einsatz von innovativen IT-Lösungen gepaart mit der Anwendung modernster Satellitentechnologie und Datenerhebungsmethoden, wie zum Beispiel, flugzeuggestütztes Laser-scanning, hochaufgelöste Satellitendaten oder internetgestützte Daten- und Karten-Server.

Ausgehend von der sehr guten Datengrundlage aus dem Gefahrenatlas Mosel soll das neue Projekt mit dem Arbeitstitel TIKIS-Hochwasser sowohl räumlich als auch thematisch ausgedehnt werden. (TIKIS steht für **T**ransnationales **I**nternet- **K**arten-**I**nformationssystem; der englische Projektname heißt Transnational Internet Map Information System – TIMIS.)

Bezüglich der geographischen Abgrenzung wäre es sehr zu begrüßen, wenn der *alte* Projektperimeter über Rheinland-Pfalz und Luxemburg hinweg auf den Rest des Einzugsgebietes der Mosel, der Sauer und der Saar ausgedehnt werden könnte. Auch eine Ausdehnung auf das Einzugsgebiet der Maas, oder auf Teile davon, ist prinzipiell möglich.

eaux et de l'aménagement du territoire pour la Grande Région et au-delà (bassin versant de la Moselle et éventuellement de la Meuse)

- Créer une base de données commune en mettant en réseau, au niveau transnational, les banques de données géographiques relatives au sujet des inondations
- Appliquer de manière conséquente les solutions IT innovatrices, en parallèle de l'application des technologies satellites et des méthodes de recensement de données les plus modernes, telles par exemple le balayage à laser assisté par avion, les données satellites à haute résolution ou les *serveurs* de données et de cartes assistés par Internet.

A partir de la très bonne base de données de l'atlas des risques de la Moselle, le nouveau projet intitulé provisoirement TIKIS-inondations sera étendu tant au niveau spatial qu'au niveau thématique. (TIKIS est l'acronyme allemand de « Système transnational d'informations cartographiques via Internet » ; en anglais, ce projet s'intitule Transnational Internet Map Information System – TIMIS.).

En ce qui concerne la délimitation géographique, il serait très souhaitable de pouvoir étendre *l'ancien* périmètre du projet au-delà de la Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg au reste du bassin versant de la Moselle, de la Sûre et de la Sarre. L'extension au bassin de la Meuse ou à des parties de ce dernier est en principe également possible.



Einen besonderen Schwerpunkt bildet die Schaffung von dauerhaften transnationalen IT-Strukturen, mit denen die GIS-Datenbanken in den einzelnen Ländern miteinander zu einem Datennetzwerk verknüpft werden sollen (sog. *Internet map server network*). Dieses Datenbanknetz könnte die Anfangsstruktur bilden für eine transnationale Wasserdatenbank im Sinne der Wasserrahmenrichtlinie. Des Weiteren könnte die Öffentlichkeitsarbeit zum Beispiel im Rahmen von Raumordnungsverfahren ganz neu gestaltet und über die Grenzen hinaus auf einheitliche Weise durchgeführt werden.

La création de structures IT transnationales et durables revêt une importance particulière. Ces dernières devront servir à mettre en réseau les différentes banques de données SIG nationales pour en former un réseau de données (*Internet map server network*). Ce réseau de banques de données pourrait constituer le point de départ d'une banque de données sur l'eau au sens de la directive-cadre. En outre, ceci permettrait de remodeler à fond les travaux de relations publiques menés par exemple dans le cadre de procédures d'aménagement du territoire et de les uniformiser au-delà des frontières.



### 3.2.3 Entwicklung eines raumplanerischen Instrumentariums zur Verringerung des Hochwasseranstieges in Nebenflüssen durch vorsorgende Landnutzung in deren Einzugsgebieten

Die Raumplanung ist ein wichtiges Instrument, um zwischen den verschiedenen Nutzungsinteressen in einem Einzugsgebiet zu vermitteln. Im Rahmen eines Interreg IIIB Projektes soll die ökologische und ökonomische Effektivität von wasserrückhaltenden und abflussverzögernden Maßnahmen bei der Bewirtschaftung von Waldflächen, landwirtschaftlichen Nutzflächen, Gewässern und Auen sowie im Siedlungs- und Verkehrsbereich in kleinen Raumeinheiten untersucht und auf große Raumeinheiten übertragen werden. Effiziente Maßnahmen werden in ein Expertensystem für die Raumplanung eingebunden, das sowohl die sehr unterschiedlichen Landnutzungsmöglichkeiten, die Landschaftsstruktur, die standorttypischen Eigenschaften und auch mögliche meteorologische Situationen berücksichtigt. Wichtig ist dabei, dass ein gemeinsames transnationales Instrumentarium zur Entscheidungsfindung für die künftige Flächennutzung und Raumplanung entwickelt wird.

Durch die Anwendung dieses Instrumentariums in den regionalen und nationalen Teileinzugsgebieten können durch Zusammenführung und Synthese der Ergebnisse auch in großen, transnationalen Flussgebieten, wie Mosel und Maas, Maßnahmenkombinationen und Szenarien simuliert und vergleichend bewertet werden. Damit kann die regional-spezifische ökologische und ökonomische Wirkung bestimmter Szenarien

### 3.2.3 Développement d'un outil d'aménagement du territoire visant à réduire la montée des eaux sur les affluents à travers une gestion préventive en matière d'occupation des sols dans leurs bassins versants

La planification en matière d'aménagement du territoire est un outil important permettant de concilier les différents intérêts d'usage au sein d'un bassin versant. L'efficacité d'un point de vue écologique et économique de mesures de rétention et de ralentissement de l'écoulement doit être étudiée dans le cadre d'un projet Interreg IIIB. Il s'agit de mesures prises à une petite échelle au niveau de la gestion des surfaces sylvicoles et agricoles, au niveau de la gestion des cours d'eau et de leurs zones alluviales ainsi qu'au niveau des zones bâties et des infrastructures routières, mesures qui sont ensuite appliquées à des unités spatiales plus importantes. Les mesures efficaces sont intégrées dans un système expert d'aménagement du territoire qui tient compte à la fois des modes très divers d'occupation des sols, de la structure paysagère, des caractéristiques locales ainsi de diverses situations météorologiques. Il est important de développer un outil commun et transnational d'aide à la décision en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire.

L'application de cet outil dans les sous-bassins régionaux et nationaux permettra à travers une compilation et une synthèse des résultats, de simuler des combinaisons de mesures et des scénarios ainsi que de faire des évaluations comparatives et ce, également pour de grands bassins transnationaux tels que ceux de la Moselle et de la





rien im Gesamtsystem und in der internationalen Gesamtschau bewertet werden. Diese Bewertung ermöglicht eine transnational ausgewogene und effiziente Verteilung von Maßnahmen und Ressourcen.

### **3.2.4 Verbesserung der Hochwasservorhersagen durch internationalen Datenaustausch**

Aufgrund des grenzüberschreitenden Charakters der Fließgewässer im Einzugsgebiet von Maas und Mosel wurde ein Austausch zwischen den verschiedenen französischen, belgischen, luxemburgischen und deutschen Hochwassermeldezentren eingerichtet. Die Bemühungen betrafen zunächst den Informationsaustausch während der Hochwasser, danach den Online-Austausch von Wasserstandsdaten und sind fortan auf den Austausch von Vorhersagen gerichtet. Der Rahmen dieses Austauschs kann in Vereinbarungsprotokollen zwischen fachlichen Behörden bzw. in internationalen Vereinbarungen festgelegt werden. Die Konzeption der Maßnahmen erfolgt im Rahmen der Flussgebietskommissionen.

grands bassins transnationaux tels que ceux de la Moselle et de la Meuse. Ainsi pourra être évaluée d'une manière globale et à l'échelle internationale l'efficacité écologique et économique de certains scénarios qui est spécifique à une région. Cette évaluation permettra de répartir, de manière équilibrée et transnationale, les mesures et les ressources

### **3.2.4 Amélioration de la prévision des crues à travers un échange de données international**

Les cours d'eau du bassin de la Meuse et de la Moselle ayant un caractère transfrontalier, des échanges ont été mis en place entre les différents services d'annonces des crues de la France, de la Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne. Les efforts ont porté successivement sur l'échange d'informations pendant les crues, puis sur l'échange de données hydrométriques en temps réel et évoluent vers l'échange de prévisions. Des protocoles d'accord entre services techniques voire des conventions internationales permettent de définir le cadre de ces échanges. Les mesures sont élaborées dans le cadre des commissions fluviales.

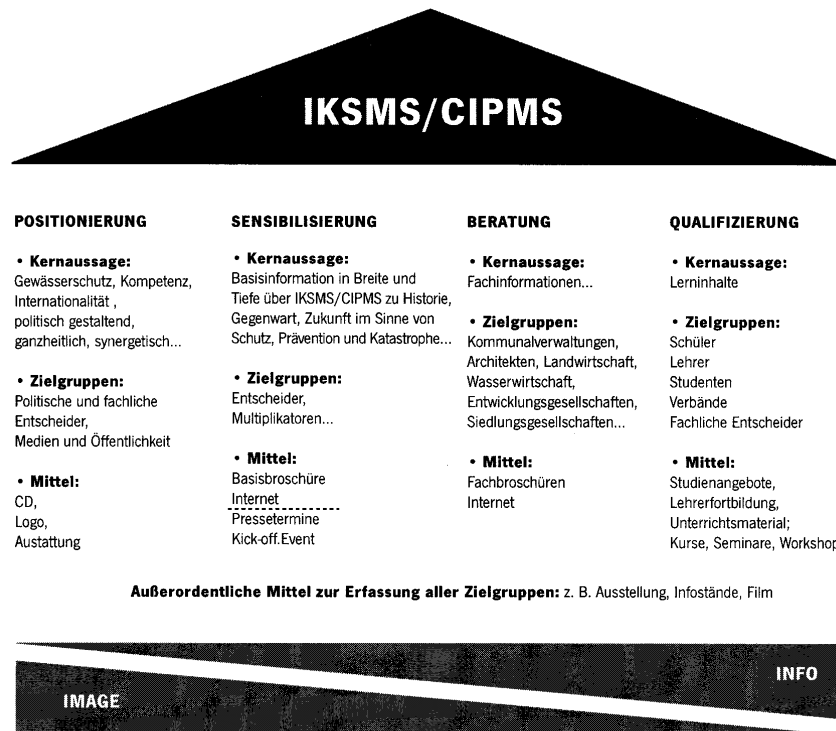


Abbildung 1

Figure 1

**Strategie zur Öffentlichkeitsarbeit  
der Internationalen Kommissionen zum Schutze der Mosel und der Saar**

**Stratégie de travail en relations publiques des commissions  
internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre**





## 25. Infrastructures de transport

<b>7. Gipfel – 7<sup>ième</sup> sommet Projektbogen - Fiche projet</b>	
<b>Bezeichnung des Projekts Nom du projet</b>	Infrastructures de transport
<b>Organisatorischer Rahmen Cadre organisationnel</b>	Création d'un groupe de projet composé d'experts issus de toutes les régions partenaires, compétents pour les questions d'infrastructures de transport
<b>Zielsetzung Objectif</b>	Elaboration d'un rapport sur les orientations politiques communes des différents responsables du pouvoir exécutif dans la Grande Région à l'horizon 2010, en coopération avec le groupe de travail « Transports » de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental
<b>Angestrebtes Ergebnis Résultat visé</b>	Déclaration commune des membres du Sommet sur les principaux projets dans le domaine des infrastructures et des transports dans la Grande Région, en vue de renforcer leur position et leur résonance en Europe
<b>Umsetzung Mise en œuvre</b>	<p><b><u>1<sup>ère</sup> étape - décembre 2002 :</u></b> Convocation du Groupe de Projet – Détermination de la procédure à suivre</p> <p><b><u>2<sup>ème</sup> étape – janvier à juin 2003 :</u></b> Constats sur l'évolution des principaux projets et actualisation du rapport « Infrastructures de transport » du 6<sup>ème</sup> Sommet de Bad Mondorf du 12 novembre 2001</p> <p><b><u>3<sup>ème</sup> étape – mars à juin 2000 :</u></b> Elaboration de propositions puis vote par le Groupe de Projet en vue d'un avis politique commun des responsables du pouvoir exécutif</p>

Le rapport sur les infrastructures de transport est joint en annexe.

La synthèse du rapport est joint.



**Berichtsentwurf der Projektgruppe  
"Verkehrsinfrastrukturen" des 7. Gipfels der Großregion  
"Saar / Lor / Lux / Rheinland-Pfalz / Wallonie /  
Französische und Deutschsprachige Gemeinschaften  
Belgiens"**

**Projet de rapport du groupe de projet "Infrastructures de  
transport du 7<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région "Saar / Lor /  
Lux / Rhénanie-Palatinat / Wallonie / Communautés française  
et germanophone de Belgique"**

Der 7. Gipfel der Exekutiven unterstreicht die wichtige Rolle des Verkehrsinfrastruktursektors für die wirtschaftliche und gesellschaftliche Entwicklung der Großregion.

Er unterstreicht die Notwendigkeit, innerhalb dieses Sektors die wachsenden Mobilitätsbedürfnisse und die Qualität des Verkehrsangebotes einerseits und andererseits die Forderungen der Wirtschaft mit den Bedenken hinsichtlich des Lebensumfelds und des Kampfes gegen Umweltbeeinträchtigungen in Einklang zu bringen.

Der Entwurf einer gemeinsamen Zukunftsvision für den Verkehrssektor setzt voraus, dass bereits jetzt ein sowohl aus wirt-

Le 7<sup>ème</sup> Sommet des Exécutifs affirme la place capitale du secteur des infrastructures de transports dans le développement de l'économie et de la société de la Grande Région.

Il souligne la nécessité de concilier dans ce secteur, d'une part, l'accroissement des besoins en termes de mobilité avec la qualité des services rendus, et, d'autre part, les exigences de l'économie avec les préoccupations en matière de cadre de vie et de lutte contre les nuisances.

La construction d'une vision d'avenir commune du secteur des transports implique dès lors d'imaginer un système durable à la fois d'un point de vue économique, social et environnemental, et



Sicht nachhaltiges System erarbeitet wird und dabei die in jeder Teilregion vorhandenen Gegebenheiten und Einschränkungen innerhalb der Großregion berücksichtigt werden.

Auf Grundlage:

1. der Analyse des zukünftigen Verkehrs- und Infrastrukturkontextes;
2. einer umfassenden Betrachtung des Gebietes der Großregion innerhalb des derzeitigen und zukünftigen europäischen Raumes;
3. der Abschätzung der Entwicklungsrisiken und -alternativen, die sich in Zukunft für die Großregion ergeben könnten;
4. einer Vision der Großregion bis 2020 in Bezug auf Infrastrukturen und Verkehr in einem europäischen Rahmen;
5. einer mehr auf die lokale Ebene ausgerichteten Aufstellung der wichtigen Großprojekte zur konkreten Umsetzung dieser Vision;

verabschiedet der Gipfel deshalb die folgenden Leitlinien.

chaque composante de la Grande Région.

Pour ce faire, sur la base :

1. de l'analyse du contexte futur des transports et des infrastructures ;
2. de l'observation globale du territoire de la Grande Région dans l'espace européen actuel et en devenir ;
3. de l'appréciation des risques et des alternatives de développement que l'avenir peut réserver à la Grande Région ;
4. d'une vision à l'horizon 2020 de la Grande Région pour ce qui concerne les infrastructures et les transports dans un cadre européen ;
5. d'un recensement, à l'échelon plus local, des grands projets clés contribuant à la réalisation concrète de cette vision ;

le Sommet adopte les orientations suivantes.



## **I – Infrastrukturen und Verkehr in Europa – Kontext und Entwicklungen**

Der Gipfel hebt die Notwendigkeit hervor, basierend auf leistungsfähigen und angepassten Infrastrukturen ein effizientes Verkehrssystem zu planen, durch das die Großregion in die Lage versetzt wird, vom Binnenmarkt und den Auswirkungen der Globalisierung des Welthandels zu profitieren.

Dieses System muss die Tatsache berücksichtigen, dass die Verkehrsnachfrage in der Großregion ebenso wie in ganz Europa bei allen Personen- und Güterverkehrsträgern auf Schiene, Straße, zu Wasser oder in der Luft weiter ansteigen wird, und zwar sowohl bei Lokal- als auch bei Fernverbindungen.

Der Beitritt neuer Mitgliedstaaten zur Union und die bessere Anbindung dieser Länder an die Randregionen werden nicht nur zu einem Anstieg der Warenströme, sondern auch und vor allem zu ihrer räumlichen und modalen Umorganisation führen.

Es ist darüber hinaus notwendig, die großen strategischen Veränderungen zu berücksichtigen, die sich bis 2020 ergeben werden bzw. bereits eingeleitet wurden:

## **I - Infrastructures et transports en Europe – Contexte et évolutions**

Le Sommet souligne la nécessité de concevoir un système de transports efficace s'appuyant sur des infrastructures performantes et adaptées qui permette à la Grande Région de profiter du marché intérieur et des effets de la mondialisation des échanges.

Ce système doit prendre en considération le fait que la demande de transport dans la Grande Région, comme dans l'Europe toute entière, continue de croître pour tous les types de trafics ferroviaire, routier, fluvial ou aérien, qu'ils soient locaux ou à longue distance, tant pour les personnes que pour les marchandises.

L'arrivée de nouveaux membres dans l'Union, et la meilleure connexion de ces pays avec les régions périphériques, se traduiront non seulement par une augmentation des flux d'échanges, mais aussi et surtout, par leur réorganisation spatiale et modale.

A l'horizon 2020, il convient en outre de prendre en compte les modifications stratégiques majeures qui vont intervenir ou interviennent déjà :



- schrittweise Ausweitung der Straßenmaut;
  - qualitative und quantitative Verbesserung des alternativen Verkehrsangebots;
  - Stärkung der Ecofret-Magistrale zwischen Nordsee und Mittelmeer;
  - Liberalisierung des Eisenbahnverkehrs;
  - Anstieg der Energiekosten.
- tiers ;
  - amélioration qualitative et quantitative de l'offre alternative de transport ;
  - renforcement de la magistrale Ecofret entre Mer du nord et Méditerranée ;
  - libéralisation des transports ferroviaires ;
  - évolution des coûts énergétiques.

## **II – Die Großregion im europäischen Verkehrsraum**

Die großen, in der Nähe der Großregion verlaufenden Verkehrskorridore können wie folgt definiert werden:

- im Westen der Korridor Manchester – London – Brüssel – Paris – Lyon – Marseille – Barcelona bzw. Rom,
- im Osten der Korridor Amsterdam – Düsseldorf – Köln – Frankfurt – Mailand – Rom, der von den Hansehäfen bis zum Rheinkorridor und dann über die Alpen in Richtung Podelta und gesamte italienische Halbinsel verläuft.

Diese beiden Korridore sind jedoch im Hinblick auf den Straßenverkehr und in bestimmten Fällen, wie beispielsweise Amsterdam

## **II – La Grande Région dans l'espace européen des transports**

Les grands couloirs de transports voisins de la Grande Région peuvent se définir comme suit :

- à l'ouest, le couloir Manchester – Londres – Bruxelles – Paris – Lyon – Marseille – Barcelone ou Rome,
- à l'est, le couloir Amsterdam – Düsseldorf – Cologne – Francfort – Milan – Rome va des ports de la hanse au couloir rhénan puis au travers des Alpes vers la plaine du Pô et toute la péninsule italienne.





träger stark belastet.

Der Gipfel begrüßt die Festlegung von spezifischen, so genannten „Essener Gipfel“-Projekten für Europäische Verkehrsnetze durch die Europäische Union, macht aber darauf aufmerksam, dass es sich hauptsächlich um Ost-West-Projekte handelt, die nur eine unvollständige Lösung für das Problem der Verkehrsüberlastungen bieten.

So finden sich in der Tat die Relation Paris – Brüssel – Köln – Amsterdam - London –Frankfurt (PBKAL) sowie die Hochgeschwindigkeitsstrecke “TGV Est“, d. h. Paris – Mannheim, Paris – Straßburg oder Paris – Luxemburg unter diesen Projekten. Davon haben jedoch lediglich die Hochgeschwindigkeitsstrecke Paris – Brüssel – Amsterdam und die Strecke Berlin – Wien eine klare Nord-Süd-Ausrichtung. Aufgrund ihrer besonderen Merkmale bietet die Hochgeschwindigkeitsstrecke Paris – Amsterdam lediglich eine Lösung für das Überlastungsproblem im Personenverkehr.

Der Gipfel stellt im Übrigen fest, dass der Markt und die Spediteure den über die Großregion verlaufenden Nord-Süd-Korridor von Dijon in Richtung Niederlande bzw. Norddeutschland schrittweise und stetig zunehmend als interessante Alternativroute genutzt haben.

Or, ces deux couloirs sont fortement saturés pour la route et même, pour certains comme Amsterdam – Francfort ou le couloir rhodanien, pour tout mode de transport.

Le Sommet salue la définition par l’Union Européenne des projets spécifiques des Réseaux de Transports Européens, dits du sommet d’Essen, mais souligne qu’il s’agit majoritairement de projets est-ouest qui fournissent une réponse imparfaite au défi des saturations.

En effet, parmi ces projets figurent la liaison Paris – Bruxelles – Cologne – Amsterdam - Londres – Francfort (PBKAL), et la Ligne à Grande Vitesse Est européenne Paris – Mannheim ou Paris - Strasbourg ou Paris – Luxembourg. Cependant, seules, parmi ces projets, la ligne à grande vitesse Paris – Bruxelles – Amsterdam et la ligne Berlin – Vienne sont clairement orientées nord-sud. Or, de par sa caractéristique propre, la ligne à grande vitesse Paris – Amsterdam ne répond qu’aux enjeux de saturation du trafic voyageurs.

Le Sommet constate par ailleurs que le marché et les transporteurs ont, de façon progressive et constante, considéré le couloir



Die Großregion, die anfangs von den wichtigen Nord-Süd-Korridoren abgeschnitten schien, ist inzwischen zu einer der Achsen geworden, die die Schaffung eines TERFN, einer Eisenbahnverbindung mit hoher Kapazität, rechtfertigen würden. So würden die Häfen der Randstadt (Rotterdam, Antwerpen), die Industrieregionen Wallonien (den Hafen Lüttich via den Canal Albert), Ruhrgebiet, Geldern, Luxemburg und Lothringen an den Großraum Lyon und weiter über die Achse Lyon – Turin an Italien angeschlossen werden.

Der Gipfel verweist darüber hinaus auf:

- die im Weißbuch vorgeschlagenen ergänzenden Projekte zur Verlängerung der Hochgeschwindigkeitsstrecke POS durch eine Güterverkehrskomponente ab Mannheim – Stuttgart in Richtung München und Wien bzw. langfristig in Richtung Budapest, Bukarest und Istanbul. An diesen Projekten zeigt sich die neue Bedeutung der Ost-West-Verbindungen sehr deutlich.
- das zukünftige Projekt einer Wasserstraße zwischen Saône und Mosel zur Schaffung einer Verbindung zwischen Rhein und Rhône oder Nordsee und Mittelmeer, welche die Großregion auch nach Süden hin erschließen würde.

nord-sud remontant de Dijon vers la Hollande ou l'Allemagne du nord, via la Grande Région, comme un itinéraire alternatif intéressant.

Ainsi, la Grande Région, qui apparaissait au départ exclue des grands couloirs nord-sud, constitue désormais un des axes justifiant la création d'un RTEFF, liaison ferroviaire à grande capacité, reliant les ports de la Randstadt (Rotterdam, Anvers), les régions industrielles de Wallonie (le port de Liège via le canal Albert), de la Ruhr, de la Gueldre, du Luxembourg et de Lorraine, à l'agglomération lyonnaise et au delà à l'Italie via l'axe Lyon - Turin et à la Méditerranée.

Le Sommet relève en outre :

- les projets complémentaires proposés dans le livre blanc, qui prolongent la ligne à grande vitesse est européenne, avec une vocation fret, à partir de Mannheim – Stuttgart vers Munich et Vienne, voire, à terme, Budapest, Bucarest et Istanbul, et qui marquent nettement l'enjeu nouveau des liaisons est-ouest ;
- ainsi que le futur projet de liaison fluviale Saône – Moselle qui assurerait une connexion Rhin – Rhône ou Mer du Nord – Méditerranée et désenclaverait la Grande Région au sud.



Eine Reihe von europäischen Korridoren und geplante neue Routen verlaufen mitten durch die Großregion, was zahlreiche Vorteile, aber auf Grund der geografischen Lage auch gewisse Beeinträchtigungen mit sich bringt.

Der größte Vorteil ist ihre wirtschaftliche und urbane Struktur mit der Hauptstadt Luxemburg, um die sich mit Trier, Lüttich, Namur, Charleroi, Nancy, Metz, Saarbrücken, Kaiserslautern und Mainz mehrere Zentren gruppieren. Dieses Netz liegt im Dreieck zwischen den europäischen Großstädten Paris - Brüssel - Frankfurt, der wichtigsten europäischen Wirtschaftsregion.

Abgesehen vom luxemburgischen Zentrum bleibt die Großregion jedoch ein weitgehend gering bevölkertes Gebiet mit ausgedehnten Freiflächen. Dieses Gebiet spielt als Transitzone zwischen Italien, Spanien, Großbritannien, den Benelux-Ländern, Norddeutschland und Osteuropa eine wichtige Rolle für die kontinentalen Nord-Süd-Verbindungen und ist somit heute mit den wirtschaftlich stärksten Regionen Europas verknüpft.

Dieser Vorteil birgt jedoch auch den Nachteil steigender Belastungen durch Besiedelung und Infrastrukturausbau, ohne dass dabei klar wäre, welche direkten Gegenleistungen sich daraus ergeben. Die laufenden Projekte bergen auch das potenzielle Ri-

Placée au cœur d'un ensemble de couloirs transeuropéens et de projets de nouveaux itinéraires, la Grande Région bénéficie d'un grand nombre d'atouts, mais souffre cependant de quelques handicaps liés à sa position géographique.

Son premier atout est son armature économique et urbaine, avec Luxembourg capitale autour de laquelle rayonne une armature multipolaire avec Trèves, Liège, Namur, Charleroi, Nancy, Metz, Sarrebrück, Kaiserslautern et Mayence. Ce réseau s'inscrit dans un triangle de grandes métropoles européennes Paris - Bruxelles - Francfort, cœur du dynamisme économique européen.

Toutefois, hormis le centre luxembourgeois, la Grande Région reste un territoire globalement peu peuplé avec de vastes espaces disponibles. Comme zone de transit entre l'Italie, l'Espagne, la Grande Bretagne, le Benelux, l'Allemagne du nord et l'Europe de l'est, ce territoire joue un rôle continental nord-sud évident, accroché aujourd'hui à l'Europe économique la plus dynamique.

Mais cet atout recèle aussi le handicap de générer des charges croissantes d'occupation de l'espace et de développement d'infrastructures sans la certitude de contreparties directes. Les projets en cours portent aussi en eux le risque potentiel de



führenden „europäischen Ring“ umgangen würde.

Vor dem Hintergrund der baldigen Öffnung Europas nach Osten ist es wichtig, dem Risiko einer Exzentrierung der Großregion nach Westen und Süden sowie einer Rolle eines reinen Transitraums für Warenströme aus Italien oder Spanien vorzubeugen.

### **III – Risiken bzw. Herausforderungen für die Großregion**

Die Verkehrsprobleme, mit denen die Großregion konfrontiert ist, entsprechen denen anderer europäischer Nachbarregionen. Sie beziehen sich einerseits auf die Binnen- und insbesondere die grenzüberschreitenden Verkehre und andererseits auf die innereuropäischen und internationalen Güter- und Personenverkehre.

contournement de cet espace par un « ring européen » enfermant ce territoire.

Du fait des perspectives d'ouverture à l'Europe de l'est, il s'agit de prévenir le risque pour la Grande Région d'être décentrée vers l'ouest et le sud et d'être un simple lieu de transit pour les flux venant d'Italie ou d'Espagne.

### **III – Les risques ou les enjeux pour la Grande Région**

Les problèmes de transports auxquels la Grande Région est confrontée sont identiques à ceux des autres régions européennes proches. Ils concernent, d'une part les transports intérieurs et surtout transfrontaliers, et, d'autre part, les transports intra-européens et internationaux de biens et de personnes.



## 1.) Binnenverkehre

Der Gipfel ist der Ansicht, dass grenzüberschreitende Verkehre unabhängig von der wirtschaftlichen Entwicklung innerhalb der Großregion in Zukunft weiter zunehmen oder zumindest auf dem derzeitigen Stand verbleiben werden. Der ÖPNV muss dabei jedoch unbedingt verbessert werden, und zwar im Rahmen einer Strategie zur Entlastung der großen Straßen- und Autobahnverbindungen und unter Berücksichtigung der Prinzipien nachhaltiger Entwicklung.

Die Attraktivität der ÖPNV-Netze hängt von ihrer Fähigkeit ab, ein den modernen Fortbewegungsmitteln in punkto Fahrtzeit und Verkehrsbedienung ebenbürtiges Angebot sicherzustellen, gleichzeitig aber dem Nutzer Kosteneinsparungen sowie ein höheres Maß an Sicherheit und Komfort zu bieten.

Die Schwierigkeiten beim Ausbau der grenzüberschreitenden Verbindungen sind hauptsächlich auf die große Komplexität der vorhandenen Gesetze und Vorschriften zurückzuführen. Die unterschiedlichen Kompetenzniveaus und die Organisationsformen, die fehlende Vernetzung der Akteure, die Schwierigkeit, die vorhandene Nachfrage abzuschätzen, die Verkehrsströme innerhalb der grenzüberschreitenden Ballungsgebiete und die Schwierigkeiten

## 1.) Les transports intérieurs

Le Sommet considère que les déplacements transfrontaliers, quelle que soit l'évolution de l'activité économique dans la Grande Région, sont appelés à croître ou pour le moins à se stabiliser. Cependant, les flux de transports collectifs doivent, pour leur part, être impérativement renforcés, dans une logique de désaturation des grands itinéraires routiers ou autoroutiers et dans le respect des principes du développement durable.

L'attractivité des réseaux de transports collectifs repose sur leur capacité à offrir un service équivalent aux modes de déplacement actuels, en temps de parcours et dessertes, tout en offrant plus de sécurité, de confort et des coûts réduits pour l'utilisateur.

Les difficultés du cadre de développement des échanges transfrontaliers sont principalement liées à une grande complexité juridique et réglementaire. Les différences de niveau de compétences et les modes d'organisation, l'absence de mise en réseau des acteurs, la difficulté d'observation de la demande, les mobilités au sein des agglomérations transfrontalières et la faiblesse des statistiques disponibles sont autant de facteurs de risque et des enjeux à satisfaire.



der vorhandenen Statistiken sind sowohl Risikofaktoren als auch Herausforderungen, die angegangen werden müssen.

Eine der größten Herausforderungen ergibt sich aus der Fähigkeit der Verkehrs-Aufgabenträger, gemeinsam ein der Nachfrage entsprechendes kohärentes und ausbaufähiges Verkehrsangebot festzulegen. Die Nachfrage sollte nicht entsprechend einer Logik nationaler Verkehrsnetze betrachtet werden, sondern im Rahmen eines die gesamte Großregion umfassenden Ansatzes.

Es soll im Übrigen daran erinnert werden, dass die grenzüberschreitenden Personenverkehre dem ehrlichen Bestreben entsprechen, die Prinzipien nachhaltiger Entwicklung zu berücksichtigen und dass die Schaffung von Anreizen zur Nutzung des ÖPNV eine echte Aufgabe der öffentlichen Daseinsvorsorge ist.

## **2.) Innereuropäische und internationale Güter- und Personenverkehre**

Unabhängig davon, ob es sich um Infrastrukturüberlastung, Begrenzung von Treibhausgasemissionen oder um Kosten und Effizienz der Verkehrsnetze handelt, unterstreicht der Gipfel die

Aussi, un des enjeux majeurs réside dans la capacité des autorités organisatrices de transport à se coordonner pour définir une offre de transport cohérente et évolutive en fonction de la demande. Cette demande doit être observée non pas dans une logique de réseau national, mais dans une approche globale de la Grande Région.

Par ailleurs il importe de rappeler que les transports de voyageurs transfrontaliers relèvent d'une réelle volonté de respecter les principes du développement durable, et que l'incitation des populations à recourir aux transports collectifs est une véritable mission de service public.

## **2.) Les transports intra-européens et internationaux de biens et de personnes**

Qu'il s'agisse de congestion d'infrastructures, de limitation de l'émission des gaz à effet de serre, de coût et d'efficacité des réseaux de transports, le Sommet souligne que la Grande Région



Schließlich ist sie von Korridoren umgeben, die insbesondere in Nord-Süd-Richtung bereits überlastet sind.

Darüber hinaus hat die Großregion im Vergleich zu den peripheren Regionen noch einen gewissen Handlungsspielraum, mit Infrastrukturen, die vorbehaltlich lokaler Verbesserungen und der Behebung von Engpässen eine nicht zu vernachlässigende Kapazitätsreserve bieten.

Die Bedrohungen für die Verkehrsinfrastrukturen liegen weder in ihrer Überlastung noch in den Verkehrskosten begründet, die langfristig auf europäischer Ebene vereinheitlicht werden müssen.

Das wahre Risiko für die Verkehre innerhalb der Großregion liegt vielmehr im Verlust oder im Mangel an Effizienz der Verkehrsnetze an den strategischen Verknüpfungspunkten, die ausschlaggebend sind für die Leistungsfähigkeit der Wirtschaftszentren und die Raumentwicklung.

Es geht darum, die Anbindung der Großregion zu den Einfallstoren des interkontinentalen Luft- und Seeverkehrs beizubehalten. Dies wird möglich durch:

- gute Verbindungen zu den internationalen Flughäfen von Pa-

tourée de couloirs d'ores et déjà saturés, notamment nord-sud.

Aussi, la Grande Région garde une certaine marge de manœuvre par rapport aux régions périphériques, et ses infrastructures, sous réserve d'améliorations locales et de résorption de points noirs, présentent une réserve de capacité non négligeable.

Les menaces sur les infrastructures de transport de la Grande Région ne reposent ni sur la congestion, ni sur le coût des transports qui doivent à terme être harmonisés au niveau européen.

Le véritable risque pour les transports dans la Grande Région réside dans la perte ou le manque d'efficacité des réseaux de transports sur les points d'ancrage stratégiques qui conditionnent les performances des pôles économiques et le développement du territoire.

Il s'agit de maintenir la connexion de la Grande Région avec les portes d'entrée intercontinentales, aériennes et maritimes, au travers :

- de liaisons privilégiées avec les aéroports de Paris (Charles de Gaulle), Bruxelles et Francfort ;





ris (Charles de Gaulle), Brüssel und Frankfurt;

- zweckmäßige Verbindungen zu den internationalen Nordsee- und Mittelmeerhäfen.

Auf Grund der neu hinzukommenden Beziehungen zu den Staaten Osteuropas, die sich stark auf die europäische Wirtschaft auswirken werden, muss die Großregion auch bei den Ost-West-Routen präsent sein, die die Beitrittsländer mit Westeuropa und den Küstenregionen im Norden, am Atlantik oder Mittelmeer verbinden werden.

Es muss verhindert werden, dass die Großregion umfahren wird. Gleichzeitig muss die Großregion nach Möglichkeiten suchen, den durch die Verkehre entstehenden Mehrwert auf ihrem Gebiet zu nutzen und verhindern, Opfer des „Durchtunnelungseffekts“ zu werden, d. h. durchquert zu werden und die entsprechenden Belastungen zu tragen, ohne jedoch im Gegenzug zusätzliche wirtschaftliche Impulse und größeren Wohlstand zu erzielen.

Dieser letzte Aspekt muss auch im Hinblick auf den Fortbestand eines ökonomischen Umfelds angegangen werden, das die Großregion durch seine strukturierende Wirtschaftstätigkeit begünstigt.

Mer du Nord ou de la Méditerranée.

Il s'agit ensuite, du fait de l'émergence des liaisons avec les pays de l'est qui vont peser beaucoup plus fortement dans l'économie européenne, de permettre à la Grande Région d'exister dans les itinéraires est-ouest qui relieront ces nouveaux entrants à l'ouest européen et aux façades maritimes du nord, de l'Atlantique ou de la Méditerranée.

Tout en évitant le risque d'être contournée, la Grande Région doit rechercher les moyens de fixer sur son territoire la valeur ajoutée liée aux transports, et éviter d'être victime de « l'effet tunnel », c'est à dire être traversée en subissant les nuisances sans recevoir un complément de dynamique économique et de richesse.

Ce dernier point doit aussi être évoqué au regard de la pérennité d'un tissu économique de la Grande Région, garant d'une activité structurante au profit des territoires.



#### **IV – Aspekte einer strategischen Vision für 2020 der Großregion**

Vor diesem Hintergrund und angesichts der Herausforderungen, die sich aus der Verkehrsentwicklung in Europa ergeben, unterstreicht der Gipfel, dass die Großregion einen neuen Handelsraum bieten kann. Dieser liegt:

- im Herzen des nordwesteuropäischen Ballungsraums, der heute ein Drittel der EU-Bevölkerung zählt und nahezu die Hälfte des europäischen BIP erwirtschaftet.
- am Kreuzungspunkt der Einzugsgebiete der vier großen Flüsse Maas, Mosel, Rhein und Rhône, die die Geografie Westeuropas stark beeinflussen.

Durch die Entwicklung multimodaler Verkehre und die Sicherstellung der Komplementarität von Personen- und Güterverkehr muss die „Mitteleuropäische Achse“ geschaffen werden. Dabei handelt es sich um ein Gebiet, das die Logistik klar als eines seiner Schwerpunkte herausstellt, weil es einerseits auf den Vernetzungseffekt bauen kann und andererseits eine Alternative zu den überlasteten Korridoren darstellt.

Kurzfristig bestehen Probleme beim Ausbau der Infrastrukturen

#### **IV – Éléments pour une vision stratégique 2020 de la Grande Région**

Dans un tel contexte et par fonction des enjeux que propose le développement des transports en Europe, le Sommet affirme que la Grande Région peut offrir un nouvel espace d'échanges situé :

- au cœur de la conurbation du nord-ouest européen qui représente aujourd'hui un tiers de la population et près de la moitié du PIB de l'Union Européenne
- à la croisée des bassins de quatre grands fleuves qui ont façonné la géographie de l'Europe de l'ouest : Meuse, Moselle, Rhin et Rhône.

En développant les transports multimodaux et en assurant la complémentarité voyageurs et fret, il s'agit de créer « l'Axe Centre Europe », territoire affirmant une de ses vocations, la logistique, fondé, d'une part, sur l'effet réseau et, d'autre part, sur l'alternative aux couloirs saturés.

A court terme, il existe des problèmes d'aménagement d'infrastructures pour une plus grande fluidité ferroviaire nord-sud (Bruxelles – Luxembourg, Trèves – Luxembourg, Mannheim –



(Brüssel – Luxemburg – Trier – Luxemburg, Mannheim – Saarbrücken oder Nancy – Dijon). Durch diese Arbeiten sollen bestimmte Engpässe beseitigt und so verhindert werden, dass Verkehrsströme in Gebiete verlagert werden, die bereits heute auf Grund der Durchmischung der internationalen und lokalen Verkehre überlastet sind - z. B. der Großraum Luxemburg oder das lothringische Becken.

Langfristig soll das ehrgeizige Projekt einer Verbindung zwischen Saône und Mosel diesem Raum eine wichtige Binnenwasserstraße nach Süden eröffnen.

Im Herzen dieser „Mittleuropäischen Achse“ müssen jedoch drei strategische Projekte gefördert werden:

- eine leistungsfähige Bahnstrecke zur Verbindung der Nordseehäfen, der Industriegebiete von Wallonien, Ruhr, Geldern, Luxemburg und Lothringen mit dem Ballungsraum Lyon, Italien und dem Mittelmeerraum.
- eine zukünftige Doppelmagistrale Paris – Wien und Paris – Berlin;
- die Verkürzung der Fahrzeit zwischen Brüssel und Straßburg, einerseits durch einen angemessenen Ausbau der Infrastrukturen auf der Strecke Brüssel – Luxemburg, und andererseits durch den Bau neuer Einrichtungen auf der Strecke Luxemburg – Straßburg (2. Bauphase des TGV Est).

Sarrebruck ou Nancy – Dijon), pour résorber certains points noirs et éviter de rabattre des flux vers des territoires aujourd’hui déjà saturés du fait des mixités de trafics internationaux et locaux – tels que l’agglomération de Luxembourg ou le sillon lorrain.

A plus long terme, l’ambitieux projet de liaison Saône – Moselle doit offrir à cet espace un débouché fluvial au sud important.

Toutefois, au cœur de cet « Axe Centre Europe », trois projets stratégiques doivent être promus :

- une liaison ferroviaire à grande capacité reliant les ports du nord, les régions industrielles de Wallonie, de la Ruhr, de la Gueldre, du Luxembourg et de Lorraine à l’agglomération lyonnaise, à l’Italie et la Méditerranée ;
- une future double magistrale Paris – Vienne et Paris-Berlin ;
- l’amélioration des temps de parcours entre Bruxelles et Strasbourg par, d’une part, un aménagement adéquat des infrastructures de la liaison Bruxelles – Luxembourg, et, d’autre part, la réalisation des nouveaux équipements sur la liaison Luxembourg – Strasbourg (2<sup>ème</sup> tranche de construction du TGV Est).



Mit diesen drei Projekten können die Vernetzungseffekte in ganz Westeuropa sowohl im Bereich Güterverkehr (Verbindungen zwischen Häfen, Verbindung zwischen den beiden Großprojekten Betuwe-Linie und Lyon – Turin) sowie im Bereich Personenverkehr (v. a. Europäischer Hochgeschwindigkeitsring) vergrößert werden.

In dem Maße, wie sich im Europa von morgen die Beziehungen zwischen den peripher gelegenen Gebieten und insbesondere zwischen den Beitrittsländern im Osten und den Küstengebieten intensivieren werden, wird die Großregion eine Scharnierfunktion übernehmen und als Brücke zwischen allen diesen Gebieten dienen. Andere europäische Gebiete werden in Zukunft ähnliche Funktionen haben, wie z. B. die Region Rhein-Maas oder die Lombardei.

Es geht demnach darum, zur Entlastung der an dieses Gebiet angrenzenden, überlasteten Achsen eine neue Lösung zu finden und diese Schlüsselposition inmitten von Gebieten mit großer Wirtschaftskraft und im Schnittpunkt transeuropäischer Routen optimal auszunutzen.

Es geht darum, sich der neuen Rolle dieser Region innerhalb des europäischen Raums bewusst zu werden. Eine Region, in der

Ces trois projets sont de nature à maximiser les effets de réseau au niveau de l'ensemble de l'Europe de l'Ouest tant en termes de fret (lien entre ports, lien entre les deux grands projets de la Betuwe et du Lyon – Turin) qu'en termes de voyageurs (High speed ring européen notamment).

Dans la mesure où l'Europe de demain renforcera les échanges entre les territoires périphériques et notamment entre les nouveaux entrants de l'est et les façades maritimes, la Grande Région « servira » de territoire charnière et d'espace nodal à tous ces territoires. D'autres territoires européens auront des destins comparables, tels que par exemple la région Rhin-Meuse, ou la Lombardie.

Il s'agit alors d'offrir une solution nouvelle au besoin de délestage des axes saturés bordant cet espace, et d'exploiter au mieux cette position centrale au cœur des zones de dynamisme économique et au croisement d'itinéraires transeuropéens.

Il s'agit de prendre acte du nouveau rôle de cette région dans l'espace européen, hier zone d'industries de base, plus récemment de reconversion industrielle, agrégat de territoires extrêmes



turwandel vollzog, eine Region mit extremen Unterschieden sowohl in Frankreich, Belgien als auch in Deutschland, die heute ein Bindeglied ist zwischen dem Norden und dem Süden, dem Osten und dem Westen Europas.

Die Großregion hat eine nicht mehr wegzudenkende logistische Funktion und Bestimmung, die heute bereits Realität ist und einer der Grundpfeiler der zukünftigen wirtschaftlichen Entwicklung bis 2020 darstellt:

- Realität im Bereich Luftverkehr an den Standorten Luxemburg-Findel, Lüttich, Charleroi, Frankfurt-Hahn, Saarbrücken oder Metz-Nancy, die Terminalinfrastrukturen mit hohem Mehrwertpotenzial bieten
- Realität im Bereich Eisenbahnverkehr mit dem sich in der Abschlussphase befindenden TERFN;
- Realität im Bereich Straßenverkehr mit bedeutenden internationalen Verkehrsströmen und zahlreichen Logistikplattformen;
- solide Entwicklungsgrundlagen mit Ost-West-Verbindungen im Schienengüterverkehr und im Hochgeschwindigkeitspersonenverkehr;
- solide Entwicklungsgrundlagen mit dem Bau von Strecken und Terminals für den Huckepackverkehr.

Zusätzlich zu diesem auf Logistik ausgerichteten Ansatz muss

pour la France, la Belgique ou l'Allemagne, et qui aujourd'hui devient un territoire charnière entre le nord et le sud, l'est et l'ouest de l'Europe.

La fonction et la vocation logistique de la Grande Région sont des réalités d'aujourd'hui et un des piliers du devenir économique à l'horizon 2020 :

- réalité dans le domaine aérien avec les sites de Luxembourg-Findel, Liège, Charleroi, Francfort-Hahn, Sarrebruck ou Metz-Nancy qui fixent des infrastructures terminales porteuses de valeur ajoutée ;
- réalité dans le domaine ferroviaire avec le RTEFF en cours de finalisation ;
- réalité routière avec les flux internationaux importants et la densité des plates-formes ;
- piliers de développement avec les liaisons est – ouest de fret ferroviaire et de transport de voyageurs à grande vitesse ;
- piliers de développement avec la mise en place de lignes et de plates-formes de ferroutage.



die Großregion im Bereich Mobilität von Personen und immateriellen Gütern innovativ tätig sein und mit gutem Beispiel vorangehen, indem die Vernetzung und die Interoperabilität der Verkehrssysteme gefördert wird.

Die grenzüberschreitende Mobilität muss im Rahmen einer engen Partnerschaft zwischen Verkehrs-Aufgabenträgern ebenso angegangen werden wie die Mobilität innerhalb der Städte und im stadtnahen Umland. Der ÖPNV sollte daher eine auf die Bedürfnisse der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer ausgerichtete Mobilität der Bevölkerung sicherstellen, aber auch der Mobilität in den Bereichen Bildung, Freizeit, Kultur und sprachlichem Austausch Rechnung tragen.

Die Großregion kann hierbei bis 2020 zu einem Modell für Europa werden, wenn ihr diese Vernetzung in vier EU-Ländern gelingt. Von einer immer stärker auf ein Zentrum hin ausgerichteten Vision von Wohlstand und Wirtschaftstätigkeit, verkörpert durch eine ständig wachsende Zahl an Grenzgängern, wird die Großregion ganz natürlich zu einer integrierten Entwicklung finden, die sich auf komplementäre Eigenschaften und einen gesunden Wettbewerb stützt, durch die jedes einzelne Gebiet aus der Entwicklung der Großregion Vorteile ziehen kann.

Diese Vision muss sich auf vier einfache Prinzipien stützen:

Grande Région doit être un territoire innovant et exemplaire pour ce qui concerne la mobilité des personnes et des biens immatériels, en favorisant les mises en réseaux et l'interopérabilité des systèmes de transports.

Les mobilités transfrontalières doivent être traitées au même titre que les mobilités périurbaines ou interurbaines dans un partenariat étroit entre autorités organisatrices de transport. Les transports collectifs doivent ainsi permettre une mobilité des populations vers l'emploi mais aussi pour la formation, le loisir, la culture et le brassage linguistique.

La Grande Région peut être un modèle européen en la matière à l'horizon 2020 si elle réussit cette mise en réseau des réseaux dans quatre pays de l'Union. Elle évoluera naturellement d'une vision de plus en plus centripète de la richesse et de l'activité, dont la traduction est l'augmentation constante du nombre de travailleurs frontaliers, vers un développement intégré s'appuyant sur les complémentarités, sur une saine concurrence permettant à chaque territoire de tirer avantage du développement de la Grande Région.



1. Koordinierte Ausrichtung der Verkehrsnetze und -angebote;
2. Erweist sich eine Infrastruktur als notwendig, müssen bei der Wahl des Verkehrsträgers und des durchzuführenden Projekts die Grundsätze nachhaltiger Entwicklung berücksichtigt werden;
3. Förderung des der Entwicklung von Wohlstand und Mehrwert innerhalb der Großregion dienenden Austauschs;
4. Rückgriff auf flexible Instrumente zur Beratung und Umsetzung von Projekten.

Cette vision doit se fonder sur quatre principes simples :

1. une orientation coordonnée des réseaux et des offres de transport ;
2. lorsqu'une infrastructure s'avère nécessaire, il convient, dans le choix du mode, dans le choix du projet de prendre en compte les principes du développement durable ;
3. favoriser le développement de flux d'échanges qui profitent au développement de la richesse et de la valeur ajoutée dans la Grande Région ;
4. privilégier le recours à des moyens souples de concertation et de mise en œuvre des projets.

### **V- Großprojekte bis 2020**

Im Zuge der Vorbereitung dieses Gipfels wurde die im Vorfeld des 6. Gipfels am 12.11.2001 unter Vorsitz des Großherzogtums Luxemburg erstellte Beschreibung der Verkehrsbeziehungen in der Großregion erneut überarbeitet.

Der Gipfel ist ebenso wie die Regionalkommission Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz der Meinung, dass der Umsetzung der damals

### **V – Les grands projets à l'horizon 2020**

Les travaux préparatoires au présent Sommet ont donné l'occasion de reprendre la description des liaisons de transport dans la Grande Région qui avait été conduite lors de la préparation du 6<sup>ème</sup> Sommet du 12 novembre 2001 présidé par le Grand-Duché de Luxembourg.

Le Sommet fait sienne la priorité à accorder à la réalisation des





Die sich daraus ergebende Übersicht stellt sämtliche, bis 2010-2020 umzusetzende Operationen dar, die mit durchgehenden Straßen-, Eisenbahn- und Wasserstraßennetzen zu einer besseren Verbindung zwischen den Gebieten der Großregion führen soll.

Der Gipfel wünscht, dass die zuständigen Institutionen und Verwaltungen von der Regionalkommission mit diesen Maßnahmen betraut werden und die für die Umsetzung notwendigen Arbeiten in Angriff nehmen.

Es ist insbesondere notwendig, die Fertigstellung der Hochgeschwindigkeits-Eisenbahnstrecken sowie die Verbindung der Großregion zur HGS Rhein-Rhône für einen Zugang vor allem des Großherzogtums Luxemburg zum Mittelmeerraum in den Maßnahmenkatalog aufzunehmen.

Da für die Zukunft die Existenz einer leistungsstarken Nord-Süd-Autobahnstrecke, die von Vorteil für die Großregion ist, sichergestellt werden muss, ist im Übrigen der Bau und die Inbetriebnahme des Projektes im Großraum Lothringen bis 2010-2015 erforderlich.

mission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental. Le tableau de bord ainsi constitué représente l'ensemble des opérations à mettre en œuvre d'ici à 2010-2020, afin de permettre une bonne connexion entre les territoires de la Grande Région par la continuité des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux.

Le Sommet souhaite qu'au travers de la Commission Régionale, les institutions et administrations compétentes soient saisies de ces opérations pour engager les travaux nécessaires à leur mise en œuvre effective.

Il est ainsi particulièrement nécessaire d'inscrire l'achèvement des lignes ferroviaires à grande vitesse et la connexion de la Grande Région avec la LGV Rhin Rhône pour l'accès à la Méditerranée notamment du Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, la nécessité de garantir, pour l'avenir, l'existence d'un itinéraire autoroutier nord-sud performant au profit de la Grande Région exige la réalisation et la mise en service du projet situé dans le sillon lorrain à l'horizon 2010-2015.

De même faut-il qu'à l'horizon 2020 le projet de liaison fluviale Mer du Nord-Méditerranée par la Moselle et la Saône soit engagé pour offrir un axe alternatif au couloir rhénan.



fahrtsverbindung zwischen Nordsee und Mittelmeer über Mosel und Saône angegangen werden, damit eine Alternativroute zur Rheinschiene angeboten werden kann.

## **VI. Fazit**

Auf der Grundlage dieser Erwägungen empfiehlt der Gipfel die Einsetzung von Beratungs- und Koordinierungsgremien ein, wie beispielsweise:

- eine Konferenz der Großregion für die koordinierte Entwicklung der Infrastrukturen, Multimodal- und Logistikplattformen;
- eine interregionale Konferenz der Aufgabenträger für Verkehr;
- eine Beobachtungsstelle zur statistischen Erfassung der grenzüberschreitenden Mobilität.

Die Überlegungen und Vorschläge im Bereich Infrastruktur und Verkehr können jedoch nicht allein alle Lösungen für die Weiterentwicklung der Großregion bis 2020 bringen. Sie müssen sich in eine Gesamtstrategie einfügen, die die Prinzipien nachhaltiger Entwicklung berücksichtigt.

## **VI. Conclusions**

Sur la base de ces considérations, le Sommet préconise la mise en place d'instances de concertation ou de coordination comme :

- une conférence de la Grande Région pour le développement coordonné des infrastructures et des plates-formes logistiques et multimodales ;
- une conférence interrégionale des autorités organisatrices de transport ;
- un observatoire statistique de la mobilité transfrontalière.

La réflexion et les propositions faites en matière d'infrastructures et de transport ne permettent pas, à elles seules, d'apporter toutes les réponses relatives à la construction de la Grande Région à l'horizon 2020. Elles doivent s'intégrer dans une stratégie d'ensemble, soucieuse du respect des principes du développement durable.



## Présidence à responsabilité partagée- organisation du 7<sup>e</sup> Sommet

Président du Sommet: Ministre-président Peter Müller, Sarre

Président des Représentants Personnels des membres du Sommet: Prof. Dr. Peter Moll, Sarre

Président du Comité Économique et Social du Sommet (CES): Volker Giersch, Sarre

Président Commission Politique "Vision d'avenir 2020": Jacques Santer (MdPE), Luxembourg

Thèmes de coordination / Présidence	Projets / Présidence
<b>Avenir et développement</b> Prof. Dr. Peter Moll, Sarre	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Groupe projet "Vision d'avenir 2020"</b> Dr. Martin Niedermeyer, Sarre</li><li>▪ <b>Comparaison des système d'aménagement du territoire</b> Hans-Egon Baasch, Rhénanie-Palatinat</li><li>▪ <b>Programme interrégionale de développement</b> Catherine Boursier, Meurthe-et-Moselle</li></ul>
<b>Éducation</b> Bernd Schröder, Sarre	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Concours littéraire interrégionale pour élèves</b> Dr. Stienke Eschner, Sarre</li><li>▪ <b>Rencontres sportives interrégionales</b> Reinhard Peters, Sarre</li><li>▪ <b>Réseau de partenariats interrégional dans les domaines de l'enseignement préscolaire et primaire</b> Joachim Mohr, Sarre</li><li>▪ <b>"Programme Schuman" d'échanges scolaires individuels interrégionaux</b> Joachim Mohr, Sarre</li><li>▪ <b>Mobilité interrégionale des éducateurs et des enseignants</b> Eva Hammes-di Bernardo, Sarre</li><li>▪ <b>Écoles transfrontalières</b> Bernd Schröder, Sarre</li></ul>
<b>Recherche / enseignement supérieur</b> Dr. Susanne Reichrath, Sarre	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Espace universitaire interrégionale</b> Dr. Susanne Reichrath, Sarre</li><li>▪ <b>Modularisation / système ECTS</b> Dr. Susanne Reichrath, Sarre</li><li>▪ <b>Études bi- et multinationales et cursus de masters européens</b></li></ul>



	<p>Dr. Susanne Reichrath, Sarre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Université d'été interrégionale</b> Dr. Susanne Reichrath, Sarre</li> <li>▪ <b>Fonds de recherche interrégional</b> Dr. Susanne Reichrath, Sarre</li> </ul>
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>concept de marketing</b> Dr. Rainer Schryen und Volker Giersch, Sarre</li> </ul>
<p><b>Communication</b> Dr. Ludwin Vogel, Sarre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Internet</b> Jean-Claude Sinner, Luxembourg et Wolfgang Tauchert, Sarre</li> <li>▪ <b>Un nom pour la région</b> Dr. Ludwin Vogel, Sarre</li> <li>▪ <b>Stratégie de communication</b> Dr. Ludwin Vogel, Sarre</li> </ul>
<b>Autres projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Promotion internationale</b> Philippe Suinen, Région wallonne</li> <li>▪ <b>Politique pour les PME</b> Marc Hostert, Luxembourg</li> <li>▪ <b>Actions de qualifications pour jeunes diplômés</b> Michel Delsaux, Région wallonne</li> <li>▪ <b>Interreg III C</b> Jean-Paul Schyns, Région wallonne</li> <li>▪ <b>Coopération au développement</b> Philippe Suinen, Région wallonne</li> <li>▪ <b>Capitale européenne de la culture 2007</b> Guy Dockendorf, Luxembourg</li> <li>▪ <b>Culture et tourisme</b> Herbert Lennertz, Communauté germanophone de Belgique</li> <li>▪ <b>Réseau des médiateurs</b> Ulrich Galle, Rhénanie-Palatinat</li> <li>▪ <b>Infrastructures de transport</b> Jean-Claude Moretti, Région Lorraine</li> <li>▪ <b>Prévention des inondations</b> Dr. Bernd Worreschk, Rhénanie-Palatinat</li> </ul>
<b>Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Comité de Pilotage</b> Jean Houard, Région wallonne</li> </ul>



## **Les prix du Sommet**

### **1. Prix interrégional «En route vers les voisins»**

#### **Règlement**

##### **1. Définition du prix**

L'Education sera le thème fédérateur du 7<sup>e</sup> Sommet en juin 2003. A cette occasion, on récompensera des productions résultant, si possible, d'une collaboration entre plusieurs établissements d'enseignement de l'espace de coopération transfrontalière. Ces productions devront être interrégionales et présenter des réalités linguistiques et culturelles. La dimension transfrontalière est impérative.

Le montant total des prix alloués pour ce «Prix Interrégional» s'élève à 5000 €.

Ces prix pourront être décernés à des établissements situés dans l'espace de coopération transfrontalière.

Peuvent y participer: les établissements d'enseignement préscolaire, scolaire et de formation pour adultes. Ne peuvent y participer: les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de formation des maîtres et les administrations.

##### **2. Nature des productions**

Le produit final résultant de ce travail de coopération pourra être: un site Internet, un CD-ROM, une cassette audio ou vidéo, un document manuscrit ou imprimé, un calendrier, un poème, une chanson, une pièce de théâtre...

##### **3. Critères de sélection**

Les principaux critères retenus pour l'attribution d'un prix seront:

participation des apprenants à la réalisation du projet,  
nombre d'établissements impliqués dans le projet et intensité de leur coopération  
intérêt du sujet, apport de nouvelles connaissances,  
actualité du produit



réinvestissement et exploitation du produit par d'autres personnes.

L'âge des apprenants sera également pris en compte.

#### **4. Organisation du jury**

Les représentants de l'éducation nationale peuvent proposer en toute connaissance de cause des productions méritantes ou lancer un appel à participer au Prix Interrégional dans leur région.

Dans les deux cas, ils voudront bien communiquer leurs propositions pour le 7 mai 2003 au coordonnateur du groupe «Education»<sup>1</sup>.

La proposition doit être présentée sous sa forme définitive ou une copie; elle doit être accompagnée d'une description sommaire.

Les membres du groupe « Education » se réuniront le 14 mai 2003 et proposeront un classement des productions sélectionnées qui sera soumis aux chargés de mission du 7<sup>ème</sup> Sommet. Ceux-ci établiront la liste des lauréats sur la base de ce classement.

#### **5. Remise des prix**

Les lauréats seront invités au 7<sup>ème</sup> Sommet. Le président du Sommet leur remettra les prix. Certains d'entre eux auront la possibilité de présenter leur réalisation.

#### **6. Poursuite de l'initiative**

Si cette première attribution de prix dans le domaine de l'Education réussit, on pourra la reconduire dans le cadre des futurs Sommets. Le financement des prix incomberait à la région organisatrice du Sommet. D'un commun accord, on pourrait adapter chaque année les conditions d'attribution des prix afin d'élargir à d'autres thèmes ou d'autres domaines de l' Education.

---

<sup>1</sup> Bernd Schröder, Referat M 2  
Ministerium für Bildung, Kultur und Wissenschaft  
Hohenzollernstr. 60  
D- 66117 Saarbrücken



Fiche de candidature

Prix interrégional  
«En route vers les voisins»

Production

proposée par (administration):

Désignation du produit:

Etablissements d'enseignement qui ont participé à l'élaboration du produit:

Etablissement coordonnateur: Nom	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E-Mail	
Contact (nom et fonction)	
Etablissement participant 1	
Adresse	
Contact (nom et fonction)	
Etablissement participant 2	
Adresse	
Contact (nom et fonction)	
Etablissement participant 3	
Adresse	
Contact (nom et fonction)	





1. Décrivez brièvement la production: thème, contenu, utilisation...
2. Langue(s) de la production?
3. Quelle est l'originalité de ce produit ou son utilité pour d'autres personnes?
4. Quels étaient les objectifs du projet?
5. Décrivez les principales activités et étapes du projet.
6. Quelle a été la participation effective des apprenants dans l'élaboration du produit (veuillez indiquer leur âge)?
7. Dans le cas d'une coopération: Quelle a été la part de chaque partenaire dans l'élaboration du produit?
8. Quelles ont été les langues utilisées pendant le déroulement du projet?



## 2. Prix interrégional pour la recherche "un succès commun"

### Appel d'offres

**"Un succès commun"**

Daas le cadre du 7eme rencontre au sommet, les Ministres Présidents et Présidents de la Sarre, de la Lorraine, du Luxembourg, du Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique, décerneront un

**prix transfrontalier  
pour la recherche**

Doté d'une somme de 5000 euros, ce prix est destiné à consolider et à mettre en honneur d'une part la coopération scientifique ainsi que la corrélation des activités relatives à ce domaine et, d'autre part, la valorisation interne et externe de l'espace interrégional de la recherche. Il récompensera des scientifiques ou jeunes chercheurs de la région pour leur contribution à faire avancer de manière bilatérale ou multilatérale les activités scientifique transfrontalières à l'intérieur de l'espace de coopération. Toute institution coopérant dans ce sens est également susceptible de se voir décerner ce prix.

Fondation Nationale  
de la Recherche  
20, montée de la Petrusse  
L-2912 Luxembourg  
ou par courrier électronique:  
raymond.bausch@fnr.lu

Pour de plus amples informations sur les modalités relatives aux dossiers de candidature, les critères de sélection et la date de la remise du prix, veuillez consulter le site internet: [www.fnr.lu](http://www.fnr.lu)  
Prions de faire parvenir les dossiers complets (comprenant une description du projet de 3 à 5 pages) au plus tard le 15 mai 2003 à l'adresse suivante:



Sarre :	Médecine,
Lorraine :	Sciences de l'Ingénieur,
Luxembourg:	Sciences humaines,
Rhénanie-Palatinat :	Sciences économiques / Droit / Sciences sociales,
Wallonie :	Sciences naturelles.

(4) Les membres du jury sont tenus au devoir de discrétion.

### **§ 5 Critères de sélection**

(1) Les travaux susceptibles d'être récompensés doivent remplir les critères suivants :

- constituer le fondement d'un réseau d'excellence par une coopération interrégionale,
- être parfaitement adéquat pour asseoir l'identité et la qualité de l'espace interrégional de la science au-delà de ses frontières ou,
- enrichir l'espace de coopération d'expériences applicables en vue de favoriser la coopération en matière politique, économique, sociale ou dans d'autres domaines divers.

(2) La qualité exemplaire des travaux scientifiques est à valoriser

- dans le cadre de publications scientifiques, brevets et/ou manifestations,
- par son implication à l'échelle interrégionale axée sur l'édification d'un réseau structurel dans le domaine de la recherche et de la formation de la relève scientifique.

### **§ 6 Remise du prix transfrontalier pour la recherche**

(1) Le jury évalue les dossiers de candidature.

(2) Les Ministres Présidents et Présidents décernent le prix à l'occasion du 7<sup>ème</sup> Sommet, le 30.06.03.

(3) La décision est définitive et ne peut faire l'objet d'une procédure en recours.

## **Informations**



## Directives

### **Directives relatives à la remise du prix transfrontalier de recherche**

dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Sommet des Ministres Présidents et Présidents de la Sarre, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Région Wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique

#### **§ 1 Objectif et dotation du prix**

Le prix est destiné à consolider la coopération scientifique ainsi que la promotion interne et externe de l'espace interrégional de la recherche.

#### **§ 2 Montant et utilisation du prix**

Le prix est doté d'une somme de 5 000 euros. Il doit être consacré à l'élargissement de la coopération interrégionale. Le prix n'est pas partageable.

#### **§ 3 Candidature**

- (1) Tout scientifique, jeune chercheur ou toute équipe ayant contribué à faire avancer de manière bilatérale ou multilatérale les activités transfrontalières à l'intérieur de l'espace de coopération, peut se porter candidat. Le prix peut également récompenser toute institution coopérant à ces activités.
- (2) Les candidats doivent déposer un dossier complet contenant la description de leur projet consignée sur 3 à 5 pages jusqu'au 15.05.03. Une copie de ce dossier devra être transmise aux responsables de leurs institutions.

#### **§ 4 Procédure de sélection**

- (1) L'évaluation des dossiers de candidature et le choix des destinataires du prix reviennent à un jury.
- (2) Le jury est nommé par le groupe de coordination « Recherche et Enseignement supérieur » du 7<sup>ème</sup> Sommet.
- (3) Le jury se compose de :
  - 5 membres des autorités compétentes, envoyés par les partenaires de coopération représentés au sein du groupe de coordination,
  - 5 scientifiques, nommés sur proposition des partenaires de coopération représentés au sein du groupe de coordination, et répartis selon les disciplines suivantes :



Sarre :	Médecine,
Lorraine :	Sciences de l'Ingénieur,
Luxembourg:	Sciences humaines,
Rhénanie-Palatinat :	Sciences économiques / Droit / Sciences sociales,
Wallonie :	Sciences naturelles.

(4) Les membres du jury sont tenus au devoir de discrétion.

### **§ 5 Critères de sélection**

(1) Les travaux susceptibles d'être récompensés doivent remplir les critères suivants :

- constituer le fondement d'un réseau d'excellence par une coopération interrégionale,
- être parfaitement adéquat pour asseoir l'identité et la qualité de l'espace interrégional de la science au-delà de ses frontières ou,
- enrichir l'espace de coopération d'expériences applicables en vue de favoriser la coopération en matière politique, économique, sociale ou dans d'autres domaines divers.

(2) La qualité exemplaire des travaux scientifiques est à valoriser

- dans le cadre de publications scientifiques, brevets et/ou manifestations,
- par son implication à l'échelle interrégionale axée sur l'édification d'un réseau structurel dans le domaine de la recherche et de la formation de la relève scientifique.

### **§ 6 Remise du prix transfrontalier pour la recherche**

(1) Le jury évalue les dossiers de candidature.

(2) Les Ministres Présidents et Présidents décernent le prix à l'occasion du 7<sup>ème</sup> Sommet, le 30.06.03.

(3) La décision est définitive et ne peut faire l'objet d'une procédure en recours.



## **Avis du 7e Sommet concernant l'avenir de l'Europe à l'adresse de la Convention européenne**

### **Avis du Sommet Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Région wallonne, Communauté Française de Belgique, Communauté Germanophone de Belgique concernant l'avenir de l'Union européenne**

*Transmis au président de la convention Européenne, Monsieur Giscard d'Estaing, le 18 mars 2003 à Bruxelles par Monsieur le Ministre-président Peter Müller*

1. Le Sommet accueille avec satisfaction l'entrée en vigueur du traité de Nice suite au référendum irlandais qui permet désormais la poursuite des préparations de l'élargissement de l'Union européenne.
2. Le Sommet accueille avec satisfaction les résolutions du Conseil de l'Europe des 24 et 25 octobre 2002 visant la clôture des négociations de l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République Slovaque, de la Slovénie, de la République Tchèque, de la Hongrie et de Chypre, en décembre 2002, de façon à ce que leur adhésion puisse entrer en vigueur en 2004 et les citoyens de ces états puissent participer aux élections européennes de 2004.
3. Le Sommet rappelle que tout doit être mis en œuvre à tous les niveaux pour informer les citoyens et citoyennes ainsi que les entreprises sur l'élargissement afin qu'ils puissent tirer profit des chances offertes dans ce cadre et en vue renforcer l'acceptation de l'élargissement par le dialogue.
4. Le Sommet accueille avec satisfaction la convocation de la Convention pour l'avenir de l'Europe, son mandat et les travaux accomplis jusque-là.
5. Le Sommet rappelle que la Convention doit absolument être un franc succès, tout spécialement pour faire face aux défis lancés par le prochain élargissement de l'Union européenne.
6. Le Sommet souligne la constatation faite dans la déclaration de Laeken indiquant que le projet européen et les organes européens doivent éveiller davantage l'intérêt des citoyennes et citoyens, des jeunes en particulier et que l'Union européenne ne doit pas traiter certaines questions en détail, alors qu'elles relèvent plutôt du ressort des organes élus démocratiquement des Etats membres et des régions.
7. Le Sommet souligne que la répartition et la délimitation des compétences de l'Union européenne font ressortir la nécessité de les adapter en vue d'une simplification et à la lumière des nouveaux défis auxquels l'Union européenne est confrontée. La nouvelle ré-





partition des compétences doit être basée essentiellement sur le principe de subsidiarité. La position particulière des régions dotées de pouvoirs législatifs doit être prise en compte.

8. Le Sommet accueille avec satisfaction l'avant-projet de traité constitutionnel européen présenté par la présidence de la Convention qui, indépendamment des diverses évaluations des questions détaillées, constitue une base de discussion pour préparer la voie menant à un traité constitutionnel européen.
9. Le Sommet se prononce en faveur d'une simplification de la structure, des bases contractuelles et des outils mis en place par l'Union européenne au profit d'une plus grande transparence pour les citoyennes et citoyens.
10. Le Sommet se prononce en faveur de la dotation d'un statut juridique uniforme au sein de l'Union européenne et de son intégration expresse dans le traité constitutionnel européen.
11. Le Sommet se prononce en faveur de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans leur ensemble au traité constitutionnel européen.
12. Le Sommet plaide en faveur d'une amélioration de la protection des droits individuels au niveau européen. Les citoyennes et citoyens de l'Union européenne devraient pouvoir faire valoir leurs droits plus facilement devant la Cour européenne à Luxembourg en cas de violation de ces droits par des actes juridiques de l'Union européenne.
13. Le Sommet indique que la possibilité d'une division du traité constitutionnel européen en deux volets et de la création potentielle d'une procédure simplifiée de modification du traité pour le deuxième volet ne doit pas conduire à une participation restreinte des parlements au sein des Etats membres, et ce notamment au regard du transfert de compétences.
14. Face aux tendances à la décentralisation à l'échelle européenne, l'urgence pour la reconnaissance et le respect de l'originalité du niveau régional et local se fait de plus en plus pressante. Le Sommet accueille favorablement ladite « clause Christophersen<sup>2</sup> » élaborée par le groupe de travail « compétences complémentaires » et plaide en faveur de son intégration dans le traité constitutionnel européen.
15. Le Sommet fait remarquer que jusque-là la coopération transfrontalière n'est mentionnée qu'une seule fois, et ce dans une phrase accessoire, dans le traité constitutionnel. Le Sommet souligne que la coopération transfrontalière joue un rôle important aussi bien dans le cadre de l'Union européenne élargie que dans celui d'une Union européenne plus proche des citoyens. Il faudrait par conséquent que la coopération transfrontalière soit ancrée dans le traité constitutionnel européen conformément à ce rôle et en tant que pratique de l'intégration européenne. Ce qui doit permettre le développement d'instruments juridiques adaptés élargissant les possibilités actuelles.
16. La suppression du contrôle des personnes et la garantie des frontières extérieures ont constitué avec le processus Schengen un point de départ important dans l'espace de

---

<sup>2</sup> La clause Christophersen indique que l'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres, leurs structures constitutionnelles et politiques, y compris l'auto-organisation régionale et communale ainsi que le statut des Eglises et des communautés religieuses.





coopération couvert par le Sommet. Face au recul des frontières extérieures au terme de l'élargissement de l'Union européenne et à la menace grandissante du terrorisme agissant au niveau international, les exigences visant la garantie de la sécurité intérieure se sont renforcées, ce qui concerne aussi particulièrement les espaces frontaliers. Le Sommet plaide également en faveur du développement des moyens de l'Union européenne en matière de justice et des affaires intérieures conformément aux nouvelles exigences.

17. Le Sommet souligne la nécessité d'aménager le Comité des Régions dont le fonctionnement sous sa forme actuelle ne répond plus pleinement aux possibilités de participation nécessaire des régions. Une réforme du fonctionnement du Comité des Régions implique une définition claire de son futur rôle au sein du tissu institutionnel de l'Union européenne.
18. La réforme du fonctionnement du Comité des Régions couvre l'attribution du statut d'institution, l'octroi du droit de recours à la cour de justice pour préserver ses droits et compétences et la garantie du principe de subsidiarité, le droit à introduire des requêtes vis-à-vis de la Commission et l'obligation pour la Commission de rendre compte régulièrement de la prise en compte des avis émis par le Comité.
19. La coopération transfrontalière devrait également être encore davantage prise en compte par le Comité des Régions. Par conséquent, le Sommet plaide en faveur d'un renforcement du rôle des groupes interrégionaux au sein du Comité des Régions et de la suppression de la restriction visant la représentation ou la transmission du droit de vote aux membres des délégations nationales respectives.



## Lettre des membres du Sommet du 30 juin 2003 à l'adresse de M. Romano Prodi, président de la Commission Européenne relative aux réseaux de transport européens (TEN)

Monsieur Romano PRODI  
Président de la  
Commission européenne

Monsieur le Président,

Le 7<sup>ème</sup> Sommet Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie Palatinat-Région wallonne-Communauté française et Communauté germanophone de Belgique vient de se tenir ce 30 juin 2003 à Saarbrücken.

Le Sommet a fait le point sur les différents programmes en cours au niveau de cette grande région transfrontalière, porteuse de citoyenneté européenne. Il s'est également inscrit dans une perspective de développement harmonieux à l'horizon 2020.

Nous avons ainsi souligné la nécessité urgente d'intégrer notre espace commun dans les réseaux de transport européens (TEN).

A cet effet, le Sommet a estimé absolument nécessaire que l'axe Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg constitue une partie intégrante du réseau de transport européen et soit prioritairement réalisé.

Nous insistons particulièrement sur l'amélioration de la liaison Bruxelles-Namur-Luxembourg-Metz-Strasbourg. En reliant plusieurs capitales européennes, nationales et régionales, cette liaison améliorée innovera positivement notre espace interrégional en développant son accessibilité interne et externe.

Profondément européen, ce projet nous paraît réaliser pleinement la notion de réseau transeuropéen de par sa valeur symbolique, sa localisation au centre de l'Europe et ses effets de rayonnement. Il nous paraît donc essentiel qu'il puisse être retenu par la Commission européenne,

En vous remerciant d'avance de votre bonne attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.



Peter Müller,  
Ministre-Président du Land de Sarre,  
Président du Sommet

Jean-Claude Juncker,  
Premier Ministre du Grand  
Duché de Luxembourg

Kurt Beck  
Ministre-Président du Land de  
Rhénanie Palatinat

Jean-Claude Van Cauwenberghe  
Ministre-Président de la  
Région wallonne

Pour Hervé Hasquin  
Ministre-Président de la  
Communauté française de Belgique

Karl-Heinz Lambertz  
Ministre-Président de la  
Communauté germanophone  
de Belgique

Bernard Hagelsteen  
Préfet de la Région Lorraine,  
Préfet de la Moselle

Gérard Longuet  
Président du Conseil Régional  
de Lorraine

Michel Dinet  
Président du Conseil Général de  
Meurthe-et-Moselle

Pour Philippe Leroy  
Président du Conseil Général de  
la Moselle



**Déclaration pour la constitution du Groupe Interrégionale  
au sein du Comité des Régions auprès de l'Union Euro-  
péenne**

# Erklärung *Déclaration*

---

zur Gründung der  
*pour la constitution du*

## **Interregionalen Gruppe *Groupe Interrégional***

der Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder des Saarlandes, von Rheinland-Pfalz, Luxemburgs, Lothringens, der Wallonischen Region, der Französischen Gemeinschaft und der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens

*des membres effectifs et suppléants du Land de Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, du Luxembourg, de la Lorraine, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique*

im Ausschuss der Regionen  
*au sein du Comité des Régions*

Brüssel / *Bruxelles*  
2. Juli 2003 / *2 juillet 2003*



**Erklärung über die Gründung  
der Interregionalen Gruppe  
im Ausschuss der Regionen**

**vom  
2. Juli 2003**

**Gestützt** auf das Ziel, dass die grenzüberschreitende Zusammenarbeit von regionalen und lokalen Gebietskörperschaften beständig verbessert und ausgebaut werden sollte,

im Bestreben, die Integration der Völker über die nationalen Grenzen hinaus in einem Europa, in dem die Regionen eine bedeutende Rolle spielen werden, wirksam zu verbessern

und im Bewusstsein der Vielfalt Europas,

***Déclaration portant sur la constitution  
du Groupe Interrégional  
au sein du Comité des Régions***

**du  
2 juillet 2003**

***S'appuyant*** sur l'objectif d'amélioration et d'extension permanente de la coopération transfrontalière entre les collectivités régionales et locales,

*dans un souci d'améliorer efficacement l'intégration des peuples bien au-delà des frontières nationales dans une Europe où les régions seront amenées à jouer un rôle significatif*

*et conscients de la diversité de l'Europe,*



haben sich die Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder im Ausschuss der Regionen aus den deutschen Ländern Rheinland-Pfalz und Saarland, dem Großherzogtum Luxemburg, der französischen Region Lothringen sowie der Wallonischen Region, der Französischen Gemeinschaft und der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens zusammengeschlossen, um ihre kulturellen, wirtschaftlichen und politischen Interessen abzustimmen und in den Meinungs- und Entscheidungsprozess der Europäischen Union einzubringen.

Eingedenk der Funktion des Ausschusses der Regionen, die besonderen Interessen von lokalen und regionalen Gebietskörperschaften in der Europäischen Union zur Geltung zu bringen,

**gestützt** auf die Geschäftsordnung des Ausschusses der Regionen, die in Art. 10 die Bildung von interregionalen Gruppen ermöglicht,

**erklären** die nachfolgend unterzeichneten Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder des Ausschusses der Regionen, die

**Interregionale Gruppe**

ins Leben zu rufen.

*les membres effectifs et suppléants du Comité des Régions des « länder » allemands de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Région de Lorraine, de la Région wallonne, de la Communauté française ainsi que de la Communauté germanophone de Belgique se sont associés afin de coordonner leurs centres d'intérêts tant culturels, économiques que politiques et d'intégrer ceux-ci dans le processus de concertations et de prises de décisions au sein de l'Union européenne.*

*Gardant à l'esprit la fonction du Comité des Régions consistant à faire valoir les intérêts particuliers des collectivités locales et régionales au sein de l'Union européenne,*

**s'appuyant** sur l'art. 10 du Règlement d'ordre intérieur du Comité des Régions, permettant la constitution de groupes interrégionaux,

*les soussignés, membres effectifs et suppléants du Comité des Régions, déclarent la constitution du*

**Groupe Interrégional.**



### **Charakteristika der Region**

In der Region leben rund 11 Millionen Menschen im Herzen der Europäischen Union - in einem Raum, in dem die Lebensqualität hoch ist, in dem Natur, Landwirtschaft, Gewerbe und Industrie in einem ausgewogenen Verhältnis zueinander stehen und wo das Entwicklungspotential nicht ständig an Grenzen stößt.

Das Städtesystem der Region ist polyzentrisch und vergleichsweise ausgewogen strukturiert. Die Vielfalt ist ein Vorteil der Region, sie ist aber auch eine Herausforderung, insbesondere für die interregionale Raumentwicklungspolitik, die dazu beitragen sollte, die Lebensbedingungen weiter zu verbessern, damit die Vielfalt in den einzelnen Regionen auch gelebt werden kann.

Hierzu muss sich die Region den verkehrsgeographischen Herausforderungen stellen, die durch ihre Scharnierfunktion im Achsenkreuz der europäischen Verkehrsströme von West nach Ost und Nordwest nach Südost auf sie zukommen.

Die weitläufigen Mittelgebirgs- und Plateaulandschaften wurden von der Frühzeit an durch den Menschen gestaltet. Abbau und Nutzung der Bodenschätze

### **Caractéristiques de la Région**

*Située au cœur de l'Union européenne, la Région compte près de 11 millions d'habitants – dans un espace bénéficiant d'une qualité de vie élevée, dans lequel la nature, l'agriculture, l'industrie et le commerce cohabitent de manière équilibrée et dont le potentiel de développement n'est pas en permanence entravé par des obstacles.*

*Le système urbain de la Région est structuré à la fois de manière polycentrique et équilibrée. La diversité constitue pour la Région à la fois un avantage et un défi à relever, notamment en ce qui concerne la politique interrégionale d'aménagement du territoire, laquelle doit contribuer à améliorer les conditions de vie afin que la diversité au sein des différentes régions soit pleinement vécue.*

*A cet effet, la Région, par sa position géographique charnière en Europe, doit faire face aux défis que constituent les flux aux carrefours des réseaux de transport ouest – est et nord-ouest – sud-est.*

*Les paysages diversifiés, constitués d'étendues de plateaux et de moyennes montagnes, ont, de tout temps, été façonnés par l'intervention humaine. Les traces*





des Kooperationsraumes ihre Spuren hinterlassen. Ebenso ist die Region aufgrund der Grenzsituation durch die schmerzliche Erfahrung zahlreicher kriegerischer Auseinandersetzungen geprägt. Die Grenzen haben zwar weitgehend ihren trennenden Charakter verloren, aber die einschneidenden Erfahrungen der Vergangenheit schärfen bis heute das Bewusstsein der Menschen in der Region.

Geprägt durch die nationalen Konflikte der Vergangenheit, können von dieser Region wertvolle Impulse für die weitere Integration der Europäischen Union ausgehen. Gerade aus diesem Raum heraus sollten neue Initiativen entstehen, die zukünftige Perspektiven für die Verwirklichung eines Europas der Regionen anbieten.

*ces primaires (fer et charbon) sont aujourd'hui encore visibles au cœur de l'espace de coopération. En raison des nombreux conflits et de par sa position frontalière, la Région est également marquée par un passé douloureux. Aujourd'hui, les frontières ont certes largement perdu leur caractère distinctif, mais l'expérience du passé continue de marquer la conscience des habitants de la Région.*

*Marquée par les conflits nationaux passés, cette Région se doit d'être l'essor d'impulsions particulières pour poursuivre l'intégration de l'Union européenne. C'est précisément de ce territoire que doivent émerger des initiatives nouvelles, lesquelles offriront des perspectives d'avenir pour la réalisation d'une Europe des régions.*



### Ziele

Die Interregionale Gruppe hat zum Ziel,

- die europapolitischen Anliegen und Standpunkte der Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder im Ausschuss der Regionen, entsandt von den territorialen Gebietskörperschaften der Region oder anderen Entsendegremien, untereinander abzustimmen und in den Gremien des Ausschusses der Regionen (Fachkommissionen und Plenartagungen) gemeinsam zu vertreten, und zwar unter Berücksichtigung der persönlichen, politischen und nationalen Unabhängigkeit;
- unmittelbar auf aktuelle europapolitische Ereignisse und Themen zu reagieren und Position zu beziehen;
- eigenständige europapolitische Initiativen der Region zu entwickeln und für deren Verwirklichung zu werben;
- die europapolitischen Anliegen und Standpunkte der Region in die Öffentlichkeit zu tragen;

### Objectifs

*Le Groupe Interrégional se fixe les objectifs suivants:*

- *coordonner les préoccupations et orientations en matière de politique européenne représentées par les membres effectifs et suppléants du Comité des Régions délégués par les collectivités territoriales de la Région ou autres organes compétents et défendre ceux-ci conjointement au sein des organes compétents du Comité des Régions (commissions d'experts et sessions plénières), et ce, en tenant compte de l'indépendance personnelle, politique et nationale ;*
- *réagir et prendre position directement sur les événements et les thèmes d'actualité liés à la politique européenne ;*
- *développer des initiatives propres en matière de politique européenne sur des questions spécifiques à la Région et promouvoir leur mise en œuvre ;*
- *publier les préoccupations et les orientations de la Région en matière de politique européenne ;*



- die Entwicklung der Region im Hinblick auf die strategischen Ziele und Umsetzungsvorschläge des "Zukunftsbildes 2020" vom 30. Juni 2003 gemeinsam auf europäischer Ebene zu begleiten;
- die Bedeutung der Grenzregionen der Europäischen Union der 15 für das Zusammenwachsen Europas angesichts der Erweiterung nach außen zu kommunizieren, auf nach wie vor bestehende Kohärenzhemmnisse hinzuweisen und den Transfer der vorhandenen langjährigen interregionalen Kooperationserfahrungen anzubieten;
- insgesamt damit zu einem stärkeren Zusammenwachsen Europas beizutragen und
- die Chancen Europas und der Regionen aktiv zu nutzen.
- *accompagner conjointement le développement de la Région relatif aux objectifs stratégiques et aux propositions de mise en œuvre de la « Vision 2020 » du 30 juin 2003.*
- *dans le cadre de l'élargissement et en vue du rapprochement des pays européens, communiquer vers l'extérieur l'importance des régions frontalières de l'Europe des 15, attirer l'attention sur les obstacles toujours existants à un fonctionnement cohérent et proposer de partager ses nombreuses expériences dans le domaine de la coopération interrégionale ;*
- *globalement, contribuer ainsi à un développement européen commun renforcé et*
- *de profiter de la chance qu'offrent l'UE et les régions.*

#### **Inhaltliche Schwerpunkte**

Aus der spezifischen kulturellen, wirtschaftlichen und politischen Situation der Region soll sich die Arbeit neben Themen allgemeiner Natur zur europäischen Integration auf folgende Schwerpunkte konzentrieren:

- Sicherung und Weiterentwicklung von politischen Maßnahmen für altin-

#### **Thèmes principaux**

*Partant de la situation culturelle, économique et politique spécifique à la Région, le travail se concentrera non seulement sur des questions d'ordre général liées à l'intégration européenne, mais également sur les points suivants:*

- *la consolidation et le développement de mesures politiques en faveur des*



turwandel zur innovativen Wissensgesellschaft erfolgreich absolviert haben (Struktur- und Regionalpolitik, EU-Beihilferecht);

- kohärente Entwicklungspolitik von europäischen Binnengrenzräumen, insbesondere mit Hilfe interregionaler Gemeinschaftsinitiativen;
- Forschungs- und Bildungspolitik unter besonderer Nutzung der originären Vielfalt dieses interkulturellen Raumes;
- Entwicklung des ländlichen Raums und seines Potentials in Forstwirtschaft, Landwirtschaft und Weinbau;
- Umwelt-, Natur- und Landschaftsschutz;
- Angelegenheiten der wirtschaftlichen Entwicklung (Binnenmarkt, Wettbewerb, Energie, Tourismus, Kleine und mittlere Unternehmen, etc.);
- allgemeine Daseinsvorsorge (Infrastrukturbereitstellung, Sozialdienste, öffentliche Dienstleistungen, etc.);
- Verkehrsfragen (Transitverkehr, Lü-

*ayant su mener à bien leur restructuration en tant que société de connaissances innovatrices (politique structurelle et régionale, droit relatif aux subventions de l'UE) ;*

- *une politique cohérente de développement des régions frontalières européennes internes, notamment à l'aide d'initiatives communautaires interrégionales ;*
- *une politique en matière de recherche et d'éducation prenant particulièrement en compte la diversité caractéristique de cet espace interculturel ;*
- *le développement de l'espace rural et de ses potentiels au niveau de l'exploitation forestière, agricole et viticole ;*
- *la protection de l'environnement, de la nature et des sites ;*
- *les questions relatives au développement économique (marché intérieur, concurrence, énergie, PME, etc.) ;*
- *une prévoyance sociale globale (mise à disposition d'infrastructures, services sociaux, prestations de services publics, etc.) ;*
- *les questions relatives aux transports*



europäischen Netzen).

*des réseaux transeuropéens).*

### **Organisation**

Die Interregionale Gruppe wird von den Mitgliedern und stellvertretenden Mitgliedern gebildet, die sich mit den Zielen und Aufgaben durch Unterzeichnung dieser Gründungserklärung einverstanden erklären und sie unterstützen. Sie ist eine Plattform ohne Rechtspersönlichkeit.

Der Vorsitz sowie zwei stellvertretende Vorsitze wechseln turnusmäßig alle 18 Monate, angelehnt an den Vorsitz des interregionalen Gipfels.

### **Arbeitsweise**

Die im Ausschuss der Regionen aus dem Kreis der Interregionalen Gruppe vertretenen Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder treffen sich nach Bedarf zu Arbeitsgesprächen, in der Regel anlässlich von Plenarsitzungen des Ausschusses der Regionen.

### **Organisation**

*Le Groupe Interrégional se compose des membres effectifs et suppléants qui, par la signature de la déclaration de constitution, s'entendent sur ses objectifs ainsi que sur ses tâches et les soutiennent. Il constitue une plate-forme sans personnalité juridique.*

*Le président, ainsi que deux vice-présidents, alternent leurs fonctions tous les 18 mois selon un système de rotation, à l'instar de la Présidence du Sommet interrégional.*

### **Méthodologie de travail**

*Le cas échéant, les membres effectifs et suppléants du Comité des Régions, issus du Groupe Interrégional, se rencontreront pour des réunions de travail ; en règle générale, ces réunions auront lieu dans le cadre des assemblées plénières du Comité des Régions.*



Im Übrigen arbeiten die Mitglieder und stellvertretenden Mitglieder unter Einsatz moderner Informations- und Kommunikationstechnologien zusammen, d.h. die Auswahl der konkreten Themen für Arbeitsgespräche und die Vorbereitung und Abstimmung von Positionen erfolgt ohne eigenes Sekretariat über die jeweils zur Verfügung stehenden administrativen Strukturen. Dies geschieht im Vorfeld einer jeden Plenarsitzung des Ausschusses der Regionen, gegebenenfalls auch vor Sitzungen anderer Gremien des Ausschusses der Regionen über die jeweiligen Assistenten. Die Aufbereitung grundlegender eigener europapolitischer Initiativen wird auf die Fachexpertise der Verwaltungen gestützt.

Es wird angestrebt, dass jedes Mitglied der Interregionalen Gruppe ein anderes Mitglied dieser Gruppe im Einzelfall vertreten kann, auch wenn es einer anderen nationalen Delegation angehört.

Die Bedeutung der interregionalen Kooperation soll auch dadurch stärker hervorgehoben werden, dass sich die Interregionale Gruppe für mehr Rechte der interregionalen Gruppen im Ausschuss der Regionen einsetzt. Insbesondere muss für interregionale Gruppen die Möglichkeit bestehen, die verfügbaren Arbeitsmöglichkeiten des Ausschusses der Regionen in Anspruch nehmen zu dürfen.

*Au demeurant, les membres effectifs et suppléants coopéreront par le biais de technologies d'information et de communication modernes; vu l'absence de secrétariat propre, l'ordre du jour des réunions de travail, la préparation et l'harmonisation des positions seront communiqués via les structures administratives existantes. Des assistants assureront ce travail avant chaque session plénière du Comité des Régions et, éventuellement, également avant les réunions d'autres organes du Comité des Régions. La préparation d'initiatives fondamentales propres en matière de politique européenne s'appuiera sur l'expertise des administrations concernées.*

*Le cas échéant, il est envisagé que chaque membre du Groupe Interrégional puisse représenter un autre membre de ce groupe, même si ce membre appartient à une autre délégation nationale.*

*La signification de la coopération inter-régionale sera mise en évidence par l'investissement du Groupe Interrégional afin d'améliorer les droits des groupes interrégionaux au sein du Comité des Régions. En particulier, le Comité des Régions doit consentir à mettre toutes ses ressources à la disposition des groupes interrégionaux.*



Für die Mitglieder und stellvertre-  
tenden Mitglieder der Interregionalen  
Gruppe im Ausschuss der Regionen:

*Pour les membres effectifs et sup-  
pléants du Groupe Interrégional au sein  
du Comité des Régions :*

**Saarland Sarre**

.....  
Peter Müller  
Ministerpräsident *Ministre-Président*

**Rheinland-Pfalz Rhénanie-Palatinat**

.....  
Dr. Karl-Heinz Klär  
Staatssekretär, Bevollmächtigter des Landes Rheinland-Pfalz beim Bund und für Europa *Secrétaire d'Etat, plénipotentiaire du Land Rhénanie-Palatinat auprès du Bund et chargé des affaires européennes*

**Großherzogtum Luxemburg Grand-Duché de Luxembourg**

.....  
Paul-Henri Meyers  
Stellvertretender Bürgermeister der Stadt Luxemburg, Präsident der luxemburgischen Delegation im AdR *Premier Echevin de la ville de Luxembourg, Président de la Délégation luxembourgeoise au CdR*

**Lothringen Lorraine**

.....  
Alain Perelle  
Vizepräsident des Regionalrates von Lothringen *Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine*





**Wallonische Region** *Région wallonne*

.....  
Jean-Claude van Cauwenberghe  
Ministerpräsident *Ministre-Président*

**Französische Gemeinschaft** *Communauté française*  
**Belgiens** *de Belgique*

.....  
Hervé Hasquin  
Ministerpräsident *Ministre-Président*

**Deutschsprachige Gemeinschaft** *Communauté germanophone*  
**Belgiens** *de Belgique*

.....  
Karl-Heinz Lambertz  
Ministerpräsident *Ministre-Président*



## Position du groupe interrégional du Comité des Régions pour la réforme des fonds structurels

**Position du groupe interrégional  
« Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Région wallonne, Communauté germanophone de Belgique et Communauté française de Belgique »  
du Comité des Régions  
pour  
la réforme des fonds structurels**

**du 26 juin 2003**

### Préambule

Le présent document reflète la prise de position du Groupe interrégional du Comité des régions sur l'avenir de la politique européenne de cohésion économique et sociale, et en particulier sur l'intensification de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le contexte de l'élargissement de l'Europe confère à cette politique structurelle commune une dimension européenne particulière.

La politique régionale européenne créera une plus-value communautaire notable si elle parvient à l'avenir à surmonter davantage les frontières nationales et à encourager les relations de partenariat au niveau transfrontalier, transnational, et interrégional.

Les membres du Groupe interrégional appellent leurs homologues du Comité des régions, le Parlement européen et la Commission à accorder une attention particulière à cette approche dans les délibérations relatives à la politique régionale après 2006.

D'une manière générale, le Groupe interrégional estime essentiel pour l'avenir de la politique régionale d'attacher une importance prioritaire aux mesures suivantes:

1. Les régions partenaires déjà existantes sont fortes d'une vaste expérience dans le domaine de la coopération et des mises en réseaux; il convient de mettre à profit ces connaissances au niveau transnational et interrégional, en encourageant particulièrement la participation des pays en voie d'adhésion.



2. La politique structurelle européenne se doit de poursuivre son objectif en matière d'intensification de la coopération entre les régions et de renforcement des potentiels de développement régionaux.
3. Pour atteindre les objectifs souhaités, il s'agit de continuer de doter la politique de cohésion économique et sociale de moyens suffisants qui permettent à la fois d'aider les Régions en retard de développement, d'accorder un régime d'aide particulier aux Régions victimes de l'effet statistique suite à l'élargissement, d'aider les Régions en reconversion actuellement soutenue par les Objectifs 2 et 3, et d'intensifier la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.
4. Il est nécessaire de continuer à recourir à l'initiative communautaire INTERREG, qui, en tant que moteur essentiel de la promotion de la collaboration des partenaires, contribuera à soutenir et à mettre en place les structures communes futures.
5. Au sein d'une UE élargie de 10 nouveaux membres, la promotion des régions frontalières est toujours de mise; elle constitue un élément essentiel et judicieux pour la politique régionale et la promotion de l'intégration, en particulier eu égard à la mise en œuvre des politiques européennes (notamment dans le domaine des transports et de l'environnement).
6. L'UE est appelée à créer sous forme d'ordonnance européenne un cadre juridique pour la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale des espaces de coopération européens.
7. Il est suggéré d'assouplir les réglementations relatives à la politique régionale future. Dans ce contexte, il est nécessaire que l'ensemble des processus de préparation et d'exécution des projets soient intensivement soumis à la décision des régions.

## **I. Particularités des espaces de coopération aux frontières internes actuelles de l'UE**

1. ± 40 % du territoire de l'UE est constitué de régions frontalières dans lesquelles habite un quart de la population de l'UE. Dans les pays candidats à l'adhésion, ce chiffre s'élève même à 60 % de la population vivant dans les régions frontalières. Le développement de ces régions favorise l'intégration européenne, ainsi que la cohésion économique et sociale dans l'Union Européenne, en favorisant la compétitivité de zones souffrant de difficultés spécifiques dues à la proximité de



zones souffrant de difficultés spécifiques dues à la proximité de frontières. Ce développement se fonde sur des coopérations, dans le cadre desquelles les adhérents échangent expériences et solutions, et, par là, participent à la plus-value des actions communautaires de l'UE. La coopération transfrontalière s'inscrit donc particulièrement dans le processus d'achèvement du marché intérieur.

2. Dans les régions frontalières, il faut trouver des moyens afin d'harmoniser et, le cas échéant, d'accommoder les règles nationales incompatibles par la prise en compte de dérogations permettant la mise en œuvre de certaines coopérations transfrontalières. L'expérience montre que l'action des Etats membres n'est pas suffisante et qu'une démarche transfrontalière et européenne, est nécessaire, afin d'éliminer les obstacles générés, par exemple, par des systèmes fiscaux et sociaux différents ou causés par des normes limitatives appliquées dans le secteur des soins de santé dans les régions voisines. En raison des frontières et d'une localisation décentralisée par rapport au cœur des Etats respectifs, il demeure des manquements structurels et organisationnels que l'on peut observer plus spécialement dans le domaine des infrastructures physiques (ex.: liaisons transfrontalières manquantes, mauvaise accessibilité des zones industrielles) et dans le domaine des services transfrontaliers (ex.: élaboration des tarifs dans le domaine des transports publics). Des problèmes d'harmonisation se manifestent également en raison d'obstacles linguistiques et de différences culturelles.

Ce n'est que depuis peu qu'à de nombreuses frontières internes, se forge une coopération dans des structures réellement communes dont il serait dommageable de supprimer maintenant les moyens de financement.

3. Les Régions transfrontalières, aux frontières internes de l'UE, jouissent d'une expérience de coopération acquise depuis de nombreuses années, afin de surmonter les obstacles dus aux frontières politiques et physiques, et d'organiser la programmation et l'administration des fonds structurels. Ceci est particulièrement le cas, depuis les années 60, dans les régions de l'espace de coopération Sarre, Lorraine, Luxembourg, Trèves/Palatinat-Occidental, Région wallonne, Communauté germanophone de Belgique et Communauté française de Belgique, une «Grande Région» peuplée de 11 millions d'habitants, située au cœur de l'UE et où l'activité économique se partage entre l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. Ce travail de longue haleine a permis qu'au sein de ces régions le potentiel de développement ne bute pas continuellement aux frontières. Ces Régions sont particulièrement disposées à mettre leur expérience à la disposition des régions frontalières des pays candidats à l'adhésion et aux frontières externes futures de l'UE.
4. La programmation 2000-2006, issue de l'agenda 2000, a nettement valorisé le rôle des régions en tant que partenaires dans le cadre des fonds structurels. Dans certains États Membres, les régions sont déjà les interlocuteurs directs des institutions



européennes. Dans d'autres, le processus de décentralisation se poursuit. Le renforcement de cette tendance est souhaitable dans la perspective de la prochaine période de programmation. Cela est particulièrement indiqué dans le cadre des coopérations transfrontalières où le partenariat de proximité entre régions limitrophes est la dimension fondamentale de la coopération. Il faut par ailleurs se réjouir de la perspective d'un apport constructif du Comité des Régions, enceinte privilégiée d'échanges entre responsables régionaux, dont l'importance s'est accrue grâce au protocole de coopération de septembre 2001 avec la Commission.

## **II. Options d'actions pour une politique structurelle après 2006**

### **II.1 Principes**

5. L'objectif de la future politique régionale européenne est le renforcement de la cohésion économique et sociale afin de favoriser un développement de l'Union dans son ensemble. La politique régionale contribue à la solidarité puisqu'elle ne se limite pas uniquement au développement économique au sens strict, mais participe à une intégration de l'UE plus proche du citoyen dans sa vie quotidienne. Concrètement, l'intégration signifie plus particulièrement: moderniser les structures, susciter les développements et apprendre les uns des autres. C'est pour cette raison que la politique structurelle future de l'UE devrait continuer à concerner toutes les Régions européennes.
6. Dans le cadre d'une politique structurelle au service du développement régional, les Régions se situent de toute évidence au niveau le plus adapté pour déterminer les besoins socio-économiques régionaux, y répondre et assurer par là une réalisation la plus efficace possible de cette politique. C'est la raison pour laquelle, les autorités régionales, en particulier dans les zones de coopération transfrontalière, doivent être associées plus intensivement à la Commission, le cas échéant avec l'autorité centrale de l'Etat Membre, pour l'ensemble des phases de préparation et de mise en oeuvre des fonds structurels (programmation, négociation, gestion, contrôle et évaluation).
7. La politique régionale européenne ne peut être efficace que s'il existe une synergie avec les politiques de développement régional. Ainsi, la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat devrait offrir aux Régions davantage de libertés dans l'élaboration de leurs propres politiques régionales. Il importe dès lors d'adapter les conditions de mise en oeuvre des aides d'état à finalité régionale en permettant aux autorités nationales ou régionales responsables d'assurer l'adéquation des intensités d'aide avec leur propres objectifs de concentration.



8. Conformément aux volontés unanimes de simplification de la gouvernance de la politique régionale, les règlements de mise en œuvre devront, pour la prochaine période de programmation, proposer un cadre suffisamment flexible, conçu pour accompagner davantage les stratégies de développement des régions et pour tenir compte de la diversité des situations institutionnelles et administratives. La réglementation ne peut donc s'étendre que sur des principes de base, à intégrer dans un cadre légal transparent, cohérent et stable. Les dispositions d'application doivent quant à elles faire l'objet de dispositions spécifiques propres à chaque Etat membre ou Région. Celles-ci pourraient faire l'objet d'une reconnaissance mutuelle sous forme d'un contrat de confiance dans le respect du droit constitutionnel des Etats Membre.
  
9. La future politique de cohésion n'est pas concevable avec des moyens financiers réduits. Des réductions, motivées par la concentration due à l'élargissement, ne peuvent pas être unilatéralement supportées par les régions aidées dans le cadre des actuels Objectifs 2 ou 3. Il faut en effet conserver l'équilibre actuel entre les parts du budget global respectivement allouées aux régions en retard de développement et à celles qui ne peuvent être considérées comme tel, rapport qui est aujourd'hui d'environ 2/3 – 1/3. En outre, un traitement spécifique doit être accordé, dans le cadre des moyens financiers accordés aux régions en retard de développement, aux régions de l'UE à 15 qui, par effet statistique d'abaissement de la moyenne européenne suite à l'élargissement, verraient leur PIB par habitant passer au-dessus du seuil de 75% de cette moyenne.
  
10. Aider à supprimer les barrières étatiques et bâtir des partenariats sur base transfrontalière, transnationale ou interrégionale apporte une plus-value communautaire évidente. La coopération doit dès lors être complément principalement des priorités décrites au point 9 et privilégier l'aspect transfrontalier. C'est grâce à une coopération ambitieuse qu'une identité bénéfique aux citoyens pourra être apportée aux territoires transfrontaliers.

## **II.2 Priorités**

Des principes énoncés plus haut, il découle qu'une partie importante des interventions doit être octroyée aux Régions en retard de développement (principe de cohésion et de solidarité). Néanmoins, dans le futur, l'aide structurelle de l'UE en dehors de l'Objectif 1 reste considérée comme nécessaire. L'aide structurelle actuelle de l'UE des Objectifs 2 et 3 doit être poursuivie de manière appropriée tout comme l'aide à la coopération transfrontalière.



### **II.2.1 Cohésion économique, sociale et territoriale**

La cohésion économique, sociale et territoriale tout comme le renforcement des potentiels régionaux devraient être ancrés comme l'objectif global de la future politique structurelle. Dans cette perspective et au regard de la concentration des moyens due à l'élargissement, des priorités thématiques et territoriales devraient être prévues.

Pour la détermination des priorités liées au territoire, tant les Régions connaissant des « handicaps naturels », que les Régions caractérisées par des désavantages spécifiques géographiques et structurels (ex.: territoires urbains et ruraux, territoires en restructuration industrielle, régions frontalières) devront être prises en considération.

Les priorités thématiques devraient se fonder particulièrement sur les objectifs définis lors des Conseils européens de Luxembourg, de Lisbonne et de Göteborg (ex.: promotion d'une région économique concurrentielle basée sur la société de la connaissance, emploi et formation, développement durable et cohésion sociale). L'emploi et la formation devraient constituer des priorités spécifiques afin de correspondre aux mutations structurelles en matière de politique de l'éducation et de marché de l'emploi (changement structurel vers la société des savoirs et de l'apprentissage tout au long de la vie, dualisme de la société avec un noyau de plus en plus dur d'exclus, modification démographique, augmentation du taux d'activité).

Dans ce contexte, la sélection des territoires éligibles doit être décidée sur base de critères communautaires objectifs, calculé à l'échelle régionale (NUTS I ou II). Hormis dans le cadre de l'Objectif 1, elle ne pourra pas uniquement reposer sur les niveaux de PIB par habitant. Il faudra conserver, comme c'est le cas actuellement pour l'Objectif 2, les critères essentiels de taux d'emploi et taux de chômage auxquels pourraient s'ajouter d'autres critères permettant de cerner les priorités régionales tels que: accessibilité des régions, développement/densité de la population, ainsi que des retards importants de développement à caractère sectoriel et régional notamment dans les domaines de l'éducation, de l'innovation, de la recherche, du développement et de la reconversion industrielle.

Enfin, il va de soi que la promotion des régions frontalières ne doit pas seulement être limitée aux frontières des nouveaux pays membres (pays d'adhésion) mais doit également être maintenue au bénéfice des régions frontalières des états membres actuels.

### **II.2.2 Intégration par la coopération**

La coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale devrait être intensifiée dans le cadre de la politique régionale européenne. Si l'intégration est définie comme objectif prioritaire, alors des moyens financiers adaptés et importants doivent être mis à disposition.





D'une part, il s'agit de poursuivre la coopération transfrontalière, dans le cadre du programme INTERREG, aux frontières internes actuelles de l'UE. A travers l'initiative communautaire INTERREG, il était jusqu'à présent possible, et cela doit encore rester le cas dans l'avenir, de réduire les obstacles dus aux frontières et de développer la coopération au sein même de structures communes véritables.

La coopération ne devra pas servir uniquement dans l'avenir à l'établissement d'un réseau économique. Il conviendra également de privilégier l'accessibilité des territoires transfrontaliers (multimodalité des transports, amélioration de l'accès aux TIC), renforcer le réseau des villes et agglomérations, asseoir le développement durable et la valorisation du patrimoine culturel. La programmation au niveau régional et la réalisation décentralisée doivent en outre permettre d'influencer au maximum les politiques de développement nationales et régionales.

D'autre part, la coopération transnationale et interrégionale, ainsi que les réseaux doivent être développés à l'avenir. Les Régions frontalières aux frontières internes actuelles, disposent depuis de nombreuses années d'une expérience de coopération dans la gestion d'obstacles frontaliers ainsi que dans la concrétisation et d'administration des fonds structurels. Cette expérience doit être utilisée afin de la transmettre aux Régions frontalières des pays candidats à l'adhésion et aux frontières externes futures de l'UE. Un tel échange d'expériences et de procédés avérés, ainsi que le développement de résolutions communes à des problèmes récurrents, permettent une efficacité maximale des interventions communautaires et participent au développement durable de toute l'UE.

Aussi, la méthode de coopération telle qu'elle existe sous l'actuel volet C du programme INTERREG III est pertinente et mérite d'être développée et intensifiée.

Enfin, notamment en raison des difficultés qui se posent pour les coopérations avec les Régions hors UE, la création d'un instrument juridique européen de coopération transnationale et interrégionale simplifiera les procédures de programmation et de gestion de ces programmes. À cet égard les travaux du Conseil de l'Europe sur les associations transfrontalières de droit public pourraient être particulièrement éclairants.



## Recommandations du Comité Économique et Social au 7e Sommet

*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion

**C E S G R**

**W S A G R**

### La Grande Région a besoin de structures solides sur la base d'un financement stable

(Version abrégée)

Confirmant les constats déjà présentés lors des sommets de Liège et Mondorf-les-Bains, après avoir procédé à de nouvelles analyses telles les programmes Interreg, le CESGR, pour assurer son rôle, considère indispensable la création et la gestion commune d'un cadre organisationnel formel à l'échelle de la Grande Région.

Seule cette mise en place pourra assurer une réalisation de qualité qui doit caractériser tout projet de développement.

Dans ce but, le CESGR propose et recommande au Sommet de faire les pas concrets suivants:

#### **1. Créer au sein de la Grande Région des structures permanentes et efficaces**

Le CESGR a besoin d'un **secrétariat permanent** situé à un endroit déterminé et fixe et il est indispensable de lui garantir pour ses activités son propre budget. Le secrétariat doit avoir son siège permanent dans un lieu central: à ce titre, la ville de Luxembourg, de par sa position et son rayonnement reconnu, est bien indiquée. Ce Secrétariat pourrait être domicilié dans une maison commune de la Grande Région. La base financière doit permettre de financer le fonctionnement du secrétariat CESGR ainsi que la réalisation des missions qui lui sont confiées.

#### **2. Un engagement des composantes en vue d'un budget commun avec utilisation complémentaire de moyens Interreg**

Le CESGR rappelle au Sommet la réalisation de la mission qu'il a formulée lui-même au 6ème Sommet à Mondorf-les-Bains, soit la création des conditions pour un budget commun



se basant sur les contributions financières de toutes les composantes. Ce n'est que sur cette base que le fonctionnement des structures et la mise en oeuvre de projets soient garantis. En plus de ce budget commun, des financements complémentaires pourraient être sollicités auprès d'Interreg pour mener à bien d'autres projets, à caractère ponctuel.

### **3. Promouvoir les projets d'intégration de la Grande Région au travers d'un programme Interreg couvrant l'ensemble de ses composantes**

- **Création d' un programme intégré**

Le CESGR réaffirme son opinion qu'un programme central commun pour l'Interreg dans la Grande Région est indispensable si l'on veut réaliser d'autres progrès d'intégration et pour l'utilisation pratique d'Interreg en général.

- **Représentation du CESGR dans le Comité de Pilotage**

Le CESGR voudrait intégrer les revendications des partenaires sociaux directement dans la gestion des ou du programme(s) Interreg de la Grande Région. Des comparaisons avec les méthodes appliquées dans d'autres programmes Interreg en Europe occidentale montrent qu'il est par exemple de pratique courante que les organes des partenaires sociaux coopèrent dans les comités de pilotage Interreg. Le CESGR est bien disposé à offrir ses compétences spéciales par le biais de ses organisations membres au(x) Comité(s) de Pilotage.

02.06.03



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

## **La Grande Région a besoin de structures solides sur la base d'un financement stable**

Le CESGR tient tout d'abord à rappeler et à confirmer les résolutions et recommandations des précédents Sommets de Liège et Mondorf-les-Bains concernant l'évolution structurelle de la coopération institutionnelle.

L'analyse des trois zones de programmation d'Interreg la Grande Région ainsi que d'autres régions voisines et le benchmarking avec les structures et le fonctionnement d'autres coopérations transfrontalières conduisent aux conclusions suivantes :

- Le CESGR est convaincu qu'il est urgent de créer un cadre organisationnel formel, à l'échelle de la Grande Région. Ce n'est qu'ainsi qu'une mise en oeuvre durable des mesures et des projets décidés dans le cadre du Sommet ainsi qu'un grand nombre de projets inter-régionaux pourront obtenir une base de développement stable.
- Un cadre organisationnel commun permettra au Sommet :
  - la définition de buts communs,
  - le recours aux propres moyens,
  - la mise en place de structures d'organisation et de contrôle,
  - la fixation des moyens et des délais pour la réalisation des projets.
- L'objectif des projets de développement reste le renforcement de l'intégration de la Grande Région, pour toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que pour les parties participantes au processus économique et social. Les structures et organes de coopération transfrontalière qui ont été créés jusqu'ici dans la Grande Région ont fait des progrès relativement importants dans le cadre de la coopération institutionnelle. L'approfondissement de la coopération passe aujourd'hui par la création d'une base organisationnelle et budgétaire solide qui permettra de réaliser rapidement les objectifs.

Dans ce but, le CESGR propose et recommande au Sommet les pas concrets suivants :

### **1. Créer au sein de la Grande Région des structures permanentes et efficaces!**

Pour son développement continu, la Grande Région a besoin de structures permanentes et opérationnelles au service de ses citoyens.



Le CESGR a besoin d'un **secrétariat permanent** situé à un endroit déterminé et fixe. Ce secrétariat permanent, à travers les Présidences changeantes, sera le garant de la continuité, de la coordination et de la « mémoire » des partenaires sociaux dans la Grande Région. Il est indispensable de lui garantir un budget de fonctionnement commun.

Les missions de ce secrétariat CESGR seront, entre autres:

- Accompagnement et préparation des séances et sujets du Sommet
- Accompagnement de la préparation de l'assemblée plénière, du comité de coordination, des groupes de travail du CESGR ; participation aux réunions et rédaction des comptes rendus
- Traduction des documents
- Accompagnement de la mise en oeuvre des résolutions
- Actualisation régulière du site Internet CESGR
- Classification et administration des archives et des documents
- Actualisation régulière des listes de membres
- Accompagnement de missions externes du CESGR

Il doit avoir son siège permanent dans un lieu central : la ville de Luxembourg s'y prête tout particulièrement, compte tenu de son emplacement et de son image.

Ce secrétariat pourrait siéger dans une maison commune de la Grande Région. Il devrait être équipé et disposer d'un espace suffisant, de moyens techniques et de ressources humaines. Il ne dépendra pas des autres organes de la Grande Région.

La base financière doit permettre de financer le fonctionnement du secrétariat CESGR ainsi que la réalisation des missions qui lui sont confiées.

## **2. Un engagement des composantes de la Grande Région en vue d'un budget commun avec utilisation complémentaire de moyens Interreg**

Dans l'intérêt d'une politique pour la Grande Région, il est important que les moyens financiers pour le fonctionnement des structures et la réalisation des projets soient correctement évalués et ceci, d'après une source fiable. La création d'un budget commun de la Grande Région, maintes fois revendiqué et décidé, serait la base de cette démarche. Le CESGR rappelle au sommet la réalisation de la mission qu'il a formulée lui-même au 6<sup>ème</sup> Sommet à Mondorf-les Bains, soit la création des conditions pour un budget se basant sur les contributions financières de toutes les composantes. En plus de ce budget commun permettant de financer le fonctionnement du secrétariat permanent, des financements complémentaires pourraient être sollicités auprès d'Interreg pour mener à bien des projets ponctuels.

## **3. Favoriser les projets d'intégration de la Grande Région au travers d'un programme Interreg couvrant l'ensemble de ses composantes**

### **• Création d'un programme intégré**

Le programme Interreg III A actuel de la Grande Région n'est pas un programme uniforme, comme le CESGR le revendique depuis longtemps, mais est morcelé en trois zones de programmation bénéficiant d'un financement. Cela entraîne un surcroît de travail inutile à l'égard des projets qui sont conçus en parallèle pour toutes les composantes. Le CESGR réaffirme qu'un programme central commun pour l'Interreg dans la Grande Région est indispensable si l'on veut réaliser d'autres progrès d'intégration et utiliser d'une façon pratique l'Interreg. Au cours d'auditions du groupe de travail (GT1), on a constaté un morcellement des zones bénéficiant d'un financement et déploré une pléthore de prescriptions bureaucratiques qui sont de véritables obstacles pour les responsables de projets potentiels et pour les autorités ad-



ministratives. Une « Maison de la Grande Région » fonctionnant bien devrait également comprendre un service de contact et de conseil pour les institutions qui s'intéressent à Interreg.

- **Représentation du CESGR dans le Comité de Pilotage**

Le CESGR voudrait intégrer les revendications des partenaires sociaux directement dans la gestion des ou du programme(s) Interreg de la Grande Région. Des comparaisons avec les méthodes appliquées dans d'autres programmes Interreg en Europe occidentale montrent qu'il est par exemple courant que les organes des partenaires sociaux coopèrent dans les comités de pilotage Interreg. Le CESGR est prêt à offrir ses compétences spécialisées aux comités de direction, par le biais de ses organisations membres.

02.06.03



Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg

Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien

Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion

C E S G R

W S A G R

## Réaliser un marché de l'emploi commun et intégré!

Le plein emploi et un marché de travail favorable sont les objectifs essentiels de la vision 2020 pour l'avenir de la Grande Région. Si l'on réussit à réaliser cette ambition, la coopération interrégionale contribuera, dans ce domaine aussi, d'une manière décisive à l'amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes et de ce fait à la création d'une identité commune dans la Grande Région.

Le marché de l'emploi se trouve cependant dans une situation difficile. Actuellement, le chômage augmente à nouveau en raison du marasme économique général qui règne dans toutes les composantes de la Grande Région. Parallèlement, les perspectives futures de la Grande Région sont caractérisées par un changement démographique considérable et prévisible (notamment compte tenu du nombre de salariés âgés et de jeunes qui entrent tard dans la vie active).

Le Comité Economique et Social de la Grande Région souligne l'importance du **dialogue social** pour le marché du travail, c'est-à-dire l'information, le conseil et la consultation des salarié(e)s par les entreprises. La libre circulation des travailleurs dans la Grande Région est un droit, une opportunité mais pas une obligation. Il faut donc faire en sorte qu'elle puisse se développer dans les meilleures conditions possibles.

Le modèle d'un marché de l'emploi commun joue un rôle important pour l'identification des hommes et des femmes dans la Grande Région. Pour cette raison, tous les acteurs sur le marché du travail, c'est-à-dire les représentants politiques, les entreprises et les syndicats doivent coordonner leurs actions afin de profiter des synergies transfrontalières et accroître le potentiel de possibilités d'emploi dans notre Grande Région, y compris dans les petites entreprises et dans le secteur de l'artisanat.

D'après le comité économique et social de la Grande Région, l'analyse en commun des grandes tendances du marché de l'emploi de la Grande Région est un premier pas concret dans cette direction. Dans ce contexte, l'Observatoire Interrégional de l'Emploi doit jouer un rôle central. Malgré des conditions initiales très défavorables, il a présenté lors des derniers mois des résultats importants sur la situation actuelle du marché de l'emploi et des défis démographiques des 20 prochaines années. Il est donc nécessaire **qu'il poursuive son travail d'analyse du marché de l'emploi interrégional.**





Le Comité Economique et Social de la Grande Région salue en particulier l'actualisation du 2<sup>ème</sup> rapport « Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région - Mars 2003 ».

Il constate cependant que:

- Pour développer une politique de l'emploi plus adaptée à la situation transfrontalière de la Grande Région, il s'impose de consolider les bases de la connaissance du marché de l'emploi dans la Grande Région.

De cette façon, on pourra passer de plus en plus souvent de la réalisation d'actions « ponctuelles » à la concrétisation d'orientations plus structurantes rencontrant également les besoins de moyen et long termes du marché de l'emploi dans la Grande Région.

- Une meilleure connaissance du marché de l'emploi dans la Grande Région passe par:

- Une institutionnalisation de la relation organisée et durable des offices de statistiques afin de participer à la production et à la gestion de bases de données coordonnées.

- Une dynamisation amplifiée du réseau des partenaires (instituts spécialisés) de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, de façon à produire des analyses basées sur des chiffres et tendances qui déboucheraient sur des propositions d'actions à soumettre aux politiques et aux partenaires sociaux.

- Il est apparu que les chiffres (produits par les offices de statistiques) et les analyses sur la base des chiffres ou d'enquêtes spécialisées (produites par le réseau des institutions spécialisées) ne suffiront pas à fournir une connaissance complète du marché de l'emploi.

Une grande partie des connaissances précises et sectorielles, c'est à dire surtout qualitatives du marché de l'emploi est en effet disponible ; mais elle ne peut pas être reconnaissable dans les structures des partenaires sociaux des différentes composantes de la Grande Région.

=> Il est donc proposé de constituer une base de données qualitatives actualisable de toutes ces informations qui servirait également d'échanges d'expérience et de matériaux supplémentaires qualitatifs pour les analyses à réaliser au sein de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi.

Ce projet serait bien sûr porté par les partenaires sociaux de la Grande Région et permettrait de structurer la participation du CESGR à l'OIE.

**=> En ce qui concerne l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, il conviendrait, après**

trois années d'observation, de **pérenniser son financement** en le dotant d'une participation financière au niveau de chaque région qui puisse couvrir les travaux à réaliser sur les deux volets (Statistiques et études).

D'autre part, il est nécessaire d'approfondir l'accès et la **comparabilité** des statistiques émanant des différents offices statistiques, afin de permettre une analyse la plus fine possible des données enregistrées.

A ce sujet aussi, il conviendrait de doter les offices statistiques de moyens spécifiques pour leur permettre d'assurer cette mission.



Le Comité Economique et Social de la Grande Région devrait pouvoir lui proposer des sujets à traiter, qui pourraient être par exemple :

l'analyse de l'impact de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi interrégional,  
l'analyse des bonnes pratiques en matière d'emploi,  
l'intégration du travail intérimaire dans le cadre transfrontalier sur la base de la proposition de la Commission Européenne (Com. 2002 149 C5 0140/02 Bruxelles),  
toutes les analyses et enquêtes qui lui paraissent indispensables pour pouvoir formuler des propositions pour l'amélioration de la situation pour le marché de l'emploi.

Le Comité Economique et Social de la Grande Région demande au Sommet d'intervenir pour que l'Observatoire Interrégional de l'Emploi puisse continuer son travail au cours des trois prochaines années, c'est à dire pour les deux prochaines présidences, en instituant les conditions financières nécessaires à son fonctionnement.

## **1. Améliorer les informations sur le marché de l'emploi commun**

La Grande Région doit favoriser et promouvoir le droit à la libre circulation des salariés – qui est l'une des règles fondamentales du marché commun – pour réaliser un marché de l'emploi dans la Grande Région.

Le Comité Economique et Social de la Grande Région pense qu'il faut d'abord améliorer les informations sur le marché du travail afin d'en accroître la transparence. Il a commencé par créer un portail « Travail et social » sur son propre site Internet. Dans ce but, les demandeurs d'emploi et les employeurs doivent par exemple avoir accès, soit par leurs propres activités (portails d'information), soit à travers des institutions étatiques ou d'autres organismes, à toutes les offres correspondant à leur qualification qui existent dans la Grande Région. Dans l'espace transfrontalier, il y a déjà des coopérations pertinentes, en particulier dûes aux services des EURES qui ont été établies. Toutefois, malgré quelques résultats intéressants, l'état actuel des informations demeure insuffisant car les informations ne sont pas accessibles à toutes les composantes de la Grande Région. En outre, la Commission européenne envisagerait d'exclure dans le futur les partenaires économiques et sociaux du travail qui jusqu'ici avait été réalisé en commun.

=>A l'échelle des agences de l'emploi, il s'agit par exemple de cerner les offres d'emploi existantes et de coopérer avec les institutions des régions voisines. Le CESGR propose les mesures concrètes suivantes:

- **une plate-forme d'information** qui présente des offres de postes de travail en nombre significatif (si possible, bilingues). Un tel service permettra aux agents de l'emploi d'être en mesure de proposer des emplois au-delà des frontières. afin de permettre aux personnels des agences de l'emploi de la Grande Région de se familiariser avec ces nouveaux outils (portails internet en particulier). **Un séminaire regroupant les différents acteurs** pourrait être organisé afin de promouvoir une plus grande coopération sur le marché du travail interrégional et de permettre aux personnels des agences de l'emploi de se familiariser avec ses nouveaux outils (portails internet en particulier).



Pour une amélioration sensible de la situation actuelle, le CESGR préconise d'utiliser davantage le travail des services EURES qui ont montré leur efficacité. Dans cet objectif, on doit poursuivre et renforcer la participation des partenaires économiques et sociaux.

## **2.Stratégie commune pour une meilleure qualification des demandeurs d'emploi**

Le modèle de la Grande Région comprend aussi l'objectif d'un travail de grande qualité. En vue d'un développement durable de notre région dans le cadre de la société du savoir de demain, la formation continue joue un rôle central notamment face au contexte qui enregistre des changements économiques importants et face aux licenciements collectifs qui se multiplient.

D'après le Comité Economique et Social de la Grande Région, la formation continue joue non seulement un rôle économique, mais aussi un rôle social considérable. C'est justement dans ce domaine que l'on pourra largement profiter d'une coopération interrégionale. Il y a cependant des variations considérables en ce qui concerne le cadre juridique en vigueur, les instruments d'action et le rôle que jouent les moyens politiques appliqués à l'échelle de la Grande Région. A ce sujet, le CRD EURES a élaboré un document visant à faire le point sur les systèmes de formation professionnelle continue en Grande Région.

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi déjà enregistrés ainsi que les employés menacés par la fermeture d'entreprises ou par des licenciements se trouvent souvent devant la nécessité d'adapter leur qualification. Les exigences relatives à la qualification des demandeurs d'emploi et des salariés changent beaucoup plus vite aujourd'hui qu'autrefois. Pour cela, une information pertinente et compréhensive sur les possibilités d'emploi et sur les mesures de formation continue ciblées, dans les grandes comme dans les petites entreprises, et dans le secteur de l'artisanat, sont de très grande importance. Le choix de la mesure de formation professionnelle continue appropriée ne devrait pas comme c'était le cas jusqu'ici se limiter aux offres de formation continue régionales, mais se baser sur l'ensemble des offres proposées dans la Grande Région. Par ailleurs, il faut aussi renforcer et développer les possibilités de conseil aux salariés et demandeurs d'emploi.

Le comité économique et social attend du Sommet :

=>Qu'il sensibilise les organismes de formation dans la Grande Région, pour une coopération plus soutenue. Le point de départ pourrait être l'organisation d'un « **Forum des organismes de formation continue dans la Grande Région** » sur un thème précis qui réunisse pour la première fois les prestataires de services de formation continue. Le but consisterait à les inciter à envisager de présenter des offres communes ou au moins à coopérer et s'informer mutuellement. Des demandes de mesures de formation qu'un organisme ne pourrait pas satisfaire lui-même pourraient être « transférées » au sein du réseau.

⇒ Qu'il perfectionne le « **Portail de formation continue de la Grande Région** » et les bases de données de formation continue régionales existantes (« Inffolor »). Ici, s'offre pour la première fois la possibilité d'avoir une vue d'ensemble claire et transparente, sur l'offre de formation professionnelle continue de la Grande Région et ceci autant pour ceux qui cherchent un emploi, que pour ceux qui en offrent un. Cette offre d'information traduite en deux langues de-



vrait faire partie de la « boîte à outils » des services de conseil des bureaux de placement. Ces informations devraient intégrer des critères qualitatifs permettant de sélectionner les offres.

=>Qu'il aide les organismes de formation à intégrer dans leurs mesures des modules supplémentaires de qualification en matière de **compétences linguistiques et interculturelles**. Ainsi, les participants seront plus mobiles et plus intéressants pour les employeurs de la Grande Région. En conséquence de cela, la mobilité des participants et leur attractivité pour les employeurs dans la Grande Région accroîtront. Le CSE invite également les organisations publiques subventionnant le milieu éducatif à y participer.

### **3. Assurer la mobilité des salarié(e)s!**

Le marché de l'emploi commun en tant que modèle est déjà aujourd'hui une réalité pour beaucoup de personnes dans la Grande Région. Quelque 140 000 salariés font la navette chaque jour entre leur domicile, situé dans l'une des composantes de la Grande Région et leur travail, situé dans une autre : la Grande Région est le marché d'emploi transfrontalier le plus grand de l'UE.

Toutefois, le CESGR considère qu'il existe toujours des difficultés et des obstacles à la mobilité, que ce soit dans le domaine administratif, linguistique ou des infrastructures.

Le Comité Economique et Social de la Grande Région fait appel au Sommet pour :

=>Compléter successivement les **réseaux de communication**, en particulier ceux des **transports publics**, avec la création de tarifications particulières au-delà des frontières. Cela faciliterait la vie pour bien des frontaliers et/ou augmenterait considérablement l'attractivité de la Grande Région. Les sociétés des bus et des chemins de fer sont donc invitées à développer des offres communes et intégrées pour les frontaliers.

=> De réaliser les propositions présentées par le Groupe de Travail n° 3 concernant la réduction des obstacles administratifs s'opposant aux transfrontaliers et transfrontalières.

=> De renforcer les **connaissances de la langue du voisin**. Ce sont avant tout les « **connaissances interculturelles** » de la vie et du travail de la région voisine qui augmenteront la volonté d'y prendre un emploi. L'apprentissage des langues relatif à la vie professionnelle facilitera l'accès à la langue voisine, également pour les salarié(e)s plus âgé(e)s. La prise en considération d'éléments interculturels comme par exemple les questions de mentalité, la culture des affaires, la vie publique et les structures administratives dans le cadre de mesures de formation continue diminuera les obstacles qui s'opposent à l'acceptation d'un poste de travail et un déménagement éventuel au sein de la Grande Région.

### **4. Agir et réagir face aux licenciements collectifs**

La conception directrice de la Grande Région comprend aussi la protection sociale collective des salarié(e)s, ce qui devient particulièrement important en cas de suppression de personnels. Le CESGR estime que la responsabilité sociale des entreprises est particulièrement importante à ce sujet.



Il conviendrait donc d'intégrer dans les plans sociaux des différentes régions des propositions de reclassement à visée interrégionale des salarié(e)s touché(e)s prenant aussi en considération l'apprentissage de la langue du voisin.

Il conviendrait aussi de viser des mesures de prévention face à des licenciements collectifs latents :

=> par des plans de formation préventifs pluriannuels, notamment pour des salarié(e)s de bas niveau de qualification ou non qualifiés,

=> par des mesures ciblées d'apprentissage de la langue du voisin en entreprise, notamment pour les jeunes.

Par ailleurs, le Comité Economique et Social de la Grande Région préconise de s'intéresser dans le futur:

- au travail des femmes et des salariés de plus de 50 ans (dits âgés),
- au travail précaire dans la Grande Région,
- au développement de l'emploi dans les PME et dans le secteur de l'Artisanat,
- au travail des frontaliers.



## Annexe: Informations sur la GT 2

Depuis l'installation du **Comité Economique et Social de la Grande Région (C.E.S.G.R.)** le **04 février 1997** à **METZ**, le **Groupe de Travail n° 2 (G.T.2)**, présidé par **Madeleine THIEBAUT**, se consacre à la question de **l'emploi**.

Le G.T.2 a traité l'emploi dans le cadre du volet « jeunes » et a formulé quelques propositions qui ont été reprises par les différents sommets, en particulier :

- 1) Le développement des formations au-delà des frontières par l'apprentissage de la langue du voisin dès l'école maternelle.
- 2) Le projet de « *Conservatoire des Cuisines de la Grande Région* » devenu « *Projet CULINA* », et ensuite « *1er Emploi Interrégional pour Jeunes Diplômés* ».

A ce sujet, il faut bien constater que ce projet, faute d'interlocuteurs identifiés au niveau de chaque composante de la Grande Région, n'a pu hélas être mené à bien.

La dernière proposition du groupe de mise en œuvre vise à mettre en place, dans chaque région, un référent qui pourrait jouer le rôle d'interface entre les demandeurs et les organismes de formation.

- 3) Au dernier sommet de **MONDORF-LES-BAINS**, le G.T.2 avait élaboré des propositions concrètes visant à permettre à des jeunes de devenir Chefs d'Entreprise.

A ce sujet aussi, l'absence de mobilisation des différents acteurs n'a pas permis une prise en considération des propositions au niveau de l'ensemble de la Grande Région.

A noter cependant que des coopérations et des initiatives bilatérales se sont organisées, notamment entre la *Région Wallonne* et le

*Luxembourg*, et qu'une conférence sur ce sujet a eu lieu le **02 mai 2002** à Luxembourg.

Sous la présidence Sarroise, le G.T.2 a décidé de prendre en considération la problématique de l'emploi au sens large, tant sur le volet « jeunes » que sur les autres volets (Salariés, femmes, intérimaires, etc.).

Il a choisi, face aux travaux conduits dans le cadre de l'*Observatoire Interrégional de l'Emploi (O.I.E.)*, de faire le point sur les enquêtes effectuées par les différentes composantes sur les perspectives d'emploi.

Après des auditions d'experts et après avoir discuté de façon approfondie, le GT2 propose la présente résolution à l'Assemblée plénière du Comité Economique et Social de la Grande Région.

02.06.03



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

---

## **Résolution**

### **Obstacles administratifs dans la grande région**

- élaboré par le GT 3, présidé par Hans-Hermann Kocks -

1. Les membres du CESGR se félicitent de l'adoption par le Conseil des ministres des finances de l'Union européenne d'une directive qui met fin à compter du 1er janvier 2002 à l'obligation faite jusque-là aux acteurs économiques européens de désigner un représentant fiscal dans les Etats membres dans lesquels ils ne sont pas établis (Directive 2000/65/CE du Conseil du 17 octobre 2000 modifiant la Directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée).

Depuis 1996, le CESGR revendiquait la suppression de cette obligation particulièrement lourde et onéreuse pour les entreprises.

En vertu de la nouvelle réglementation, les entreprises européennes effectuant des livraisons de biens ou des prestations de services assujetties à la taxe dans un autre Etat membre ne seront plus tenues de désigner un représentant fiscal ou un autre mandataire fiscal. La désignation d'un représentant fiscal est désormais optionnelle.

Les membres du CESGR demandent aux autorités nationales compétentes de respecter l'esprit de la directive et de poursuivre de manière durable l'allégement des procédures requises.

2. Les membres du CESGR constatent que dans quelques cas, les entreprises de construction étrangères établies dans des régions voisines voient leur accès aux marchés publics entravé. Les cahiers des charges et les conditions régissant ces marchés prévoient souvent des procédures de certification ou le respect de normes auxquelles les entreprises d'autres composantes de la Grande Région ne peuvent se conformer faute d'équivalent dans leur pays. Souvent, des références similaires ne sont pas acceptées à titre subsidiaire.

Les membres du CESGR poursuivent l'analyse des problèmes et obstacles survenant dans le cadre des marchés publics à partir d'exemples concrets afin de présenter aux





instances régionales concernées les résultats de leur analyse. Le CESGR demande aux autorités de veiller à ce que soit garantie pour toutes les entreprises de construction de la Grande Région l'égalité des chances dans le cadre des marchés transfrontaliers et de faire en sorte que les charges administratives ne soient pas plus lourdes pour les entreprises que si elles soumissionnaient dans le cadre d'un marché public de leur propre région.

Les membres du CESGR mettent à la disposition des autorités régionales compétentes un document récapitulatif présentant les divers contextes réglementaires régissant les marchés publics en Belgique, en Allemagne, en France et au Luxembourg.

3. Les membres du CESGR sont d'avis qu'il existe un grand nombre d'obstacles à la libre circulation des travailleurs au sein de la Grande Région. Ceux-ci ont des effets fort préjudiciables que les autorités concernées doivent traiter en priorité afin d'y mettre fin.

Il existe des obstacles à la mobilité géographique, comme par exemple des insuffisances au niveau des transports en commun entre les régions proches de la frontière. Ces problèmes comportent des aspects divers selon les régions concernées (p. ex. l'arrêt des transports en commun à la frontière, des structures tarifaires manquant de transparence, l'absence de tarifs spéciaux sur les lignes transfrontalières, notamment dans le cadre des abonnements, qui revêtent une importance particulière pour les travailleurs transfrontaliers).

Pour cette raison, le CESGR demande aux autorités régionales et nationales compétentes de renforcer les contacts entre les administrations concernées et d'élaborer des propositions de solutions pour accroître la mobilité, à mettre en oeuvre à moyen terme.

4. Les membres du CESGR mettent à la disposition des autorités régionales compétentes une analyse des „Démarches et formalités administratives pour les travailleurs frontaliers“.

Il est proposé aux autorités et aux administrations de compléter la description des procédures décrites dans ce document. En outre, il est demandé aux autorités de procéder à une simplification considérable des actes administratifs pour les travailleurs frontaliers.

5. Les membres du CESGR se félicitent que le sommet prévoie de nommer des médiateurs dans toutes les composantes de la Grande Région. Leur mission est de renforcer la position du citoyen et de parvenir à un règlement amiable en cas de réclamation vis-à-vis de l'administration publique.

Cependant, les entreprises n'ont qu'exceptionnellement recours aux services des médiateurs. En outre, les activités des médiateurs se sont jusqu'ici limitées aux réclamations ne concernant que leur propre région. La coopération interrégionale entre les médiateurs n'en est qu'à ses débuts.



Les Chambres de Commerce et d'industrie ainsi que les Chambres des Métiers de la Grande Région conviennent de constituer le premier contact pour les chefs d'entreprise de la région en cas de problèmes avec l'administration publique, tant au sein de leur propre région que dans les autres composantes de la Grande Région. A cet effet, les chambres consulaires forment un réseau commun. Les partenaires regroupés au sein de ce réseau s'assistent mutuellement dans les contacts avec les autorités et font valoir le cas échéant la réclamation d'un chef d'entreprise d'une autre région vis-à-vis des autorités de leur propre région.

Les membres du CESGR demandent aux autorités nationales et régionales compétentes de veiller à ce que lors de l'élaboration des projets de lois et de décrets ou de circulaires administratives, il soit toujours tenu particulièrement compte des effets sur les régions frontalières et sur leurs acteurs socio-économiques, à savoir sur les salariés et les entreprises.

Indépendamment de l'élimination des obstacles administratifs, l'objectif à long terme doit être l'application d'une politique volontaire de coopération et de communication entre les administrations au sein de la Grande Région. Dans ce contexte, le libre échange des marchandises et des services, la libre circulation des travailleurs ainsi que la promotion de la mobilité au sein de la Grande Région doivent constituer la principale préoccupation.

le 22 novembre 2002



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

---

## **Les EURES Transfrontaliers – pour un réseau autonome et de partenariat dans la Grande Région**

### **Sollicitation**

**Le CESGR sollicite l'attention et le soutien du Sommet à propos du réseau des EURES Transfrontalier de la Grande Région.**

Les Sommets successifs et le CESGR ont toujours manifesté le souci d'un plus grand rapprochement avec les citoyens, et souhaité renforcer la coopération transfrontalière afin de promouvoir une identification accrue des citoyens avec la Grande Région.

Une véritable démarche de valorisation, d'intégration et de mobilité multiculturelle et transfrontalière au service des hommes et des territoires de cette grande région passe entre autres par un travail d'information, de conseil et d'accompagnement.

Le réseau des EURES Transfrontaliers en est un artisan convaincu, efficace et quotidien.

Il participe à la construction progressive du sentiment d'appartenance à une même communauté socio-culturelle.

Aujourd'hui, afin de ne pas perdre ces compétences et plutôt de les consolider dans l'esprit de coopération transfrontalière qui domine, **un véritable soutien politique à l'échelle de notre Grande Région lui est nécessaire.**

### A Propos d'EURES

European Employment Services (EURES)

établi par la décision n°93/569/CEE (récemment modifiée par une décision du 23/12/2002) de la Commission européenne

pour la mise en oeuvre du règlement CEE 1612/68 (modifié par le règlement 2434/92)



est un réseau dont les principaux membres sont les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux.

Ils oeuvrent à la levée des obstacles à la libre circulation des travailleurs

- informent sur les conditions de vie et de travail
- sur les offres et demandes d'emploi
- sur le dialogue social transfrontalier, l'évolution du marché du travail et la gestion prévisionnelle et concertée de l'emploi
- Ils participent au développement de l'offre de formation professionnelle, économique et sociale.

Les partenaires sociaux, avec le soutien de la Commission, mettent des conseillers EURES à disposition des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des entreprises depuis plusieurs années.

Ils agissent à plusieurs niveaux :

- Ils accueillent, informent conseillent les travailleurs transfrontaliers, qu'ils soient ou non en situation d'emploi, les entreprises et les porteurs de projets d'implantation ;
- Ils recensent les différents obstacles rencontrés.

Ils sont de **véritables experts** face à des systèmes complexes et peu réactifs.

Cette expertise permet d'aider à rendre le marché du travail plus fluide et par la même occasion à résoudre les problèmes de mobilité rencontrés par les travailleurs ou les entreprises.

### **Considérations du CESGR et proposition de résolution**

Le CESGR reconnaît la qualité et l'ancrage des EURES Transfrontaliers en place et considère qu'il est nécessaire de soutenir et amplifier ce travail qui sert directement la construction concrète de la Grande Région.

Le CESGR observe l'exemplarité du partenariat transfrontalier qui s'est progressivement consolidé au travers d'actions communes et de modes de fonctionnement adaptés. (Associations transfrontalières de partenaires sociaux, Groupement Européen d'Intérêt Economique.)

Le CESGR considère qu'ils sont des experts qui permettent des positions avisées concernant la libre circulation et la fluidité d'un marché du travail ouvert.

Or, la **décision de la Commission en date du 23/12/2002**, tend à nationaliser les plans d'action des EURES Transfrontaliers en transférant les programmes d'activités et la gestion des budgets qui y sont affectés aux Services Publics de l'Emploi nationaux.



Si le CESGR est convaincu de la nécessité d'un partenariat étroit et concerté avec les Services Publics de l'Emploi, en cohérence avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi, il prévient malgré tout du danger de disparition de ce réseau de compétences spécifiques et particulièrement adaptées à la Grande Région.

**Le CESGR ne peut pas accepter la décision de la Commission** qui remet en cause les partenariats transfrontaliers développés. **L'action partenariale et transfrontalière** des partenaires sociaux disparaîtra et sera **réduite à la gestion des objectifs nationaux** d'offres et de demandes d'emploi.

- **Il recommande le maintien de la philosophie actuelle** du dispositif EURES Transfrontalier et sa capacité d'autonomie par une gestion régionale et transfrontalière des missions dévolues aux partenaires sociaux dans le cadre du règlement communautaire.
  
- Il recommande aux exécutifs du Sommet de confier la gestion des moyens affectés aux actions partenariales transfrontalières à un dispositif adéquat (comme c'est déjà le cas dans la zone de développement européenne PED) tel qu'un Groupement Européen d'Intérêt Economique.

02.06.03



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

## **Marketing commun du tourisme de la Grande Région**

L'«Etude du tourisme pour l'espace SarreLorLux-Rhénanie-Palatinat, région wallonne, communauté française de Belgique et communauté germanophone de Belgique – propositions de produits pour un concept commun de commercialisation» réalisée sur l'ordre du CES et la présidence sarroise du Sommet constitue une base excellente pour une meilleure commercialisation des potentiels touristiques dans la Grande Région. C'est un premier pas qui a un caractère conceptionnel et lequel doivent suivre des plans concrets pour la mise en oeuvre d'une stratégie de tourisme orientée à long terme. Non seulement les représentants de la vie politique, mais également des acteurs privés doivent être invités à participer de façon intense à la discussion et la planification de la stratégie. Il faudra faire un effort particulièrement grand pour convaincre ces acteurs que leur coopération dans la planification soit nécessaire.

Selon l'opinion du CES, dans les champs de thèmes identifiés « Culture et délices, frontières toutes proches, activités sans frontières, histoire du monde toute proche, vivre la nature », il se présentent des opportunités excellentes pour faire la Grande Région participer avec succès à la compétition européenne de la région touristique. Ces champs de thèmes pourront être remplis par de nombreuses offres présentées par toutes les composantes de la Grande Région. L'attention doit être attirée en particulier sur les offres qui ont une orientation thématique. Les groupes cible comme les cyclistes, les pêcheurs à la ligne et les golfeurs constituent selon le CES un marché de croissance qui pourra être ouvert avec succès à l'aide d'offres faites sur mesure. Il faudra sonder en particulier les chances qui pourraient s'offrir au secteur du tourisme des congrès ainsi qu'au secteur du tourisme des clubs et social.

En somme, le CES considère les recommandations élaborées et les instruments proposés dans l'étude comme ciblés et prometteurs. Il fait appel aux personnes participées et en particulier aux responsables du Sommet prochain de réaliser aussi vite que possible les propositions essentielles afin de donner des impulsions additionnelles et durables au développement du tourisme dans la Grande Région.

Le CES supporte expressément la proposition de créer une agence de marketing du tourisme qui devra coopérer étroitement avec les établissements qui sont compétents pour le tourisme au sein des composantes de la Grande Région. Etant donné qu'un marketing du tourisme intégré est dans l'intérêt commun de toutes les composantes, le CES recommande



de financer une telle agence en commun lors d'une phase de projet de plusieurs années. En tant que supplément, un co-financement par des programmes UE doit être envisagé. Il faudrait examiner de quelle manière un financement permanent puisse être réalisé. Il serait souhaitable d'instituer un comité de pilotage auquel appartiennent, entre autres, des représentants responsables des régions participées.

La nouvelle agence devra, selon le CES, faire en sorte que les prestataires de services touristiques apprennent à se connaître et sondent des possibilités de coopération. En principe, on est bien disposé. Les contacts concrets restent cependant toujours l'exception. Ici, il faudra faire un grand effort pour convaincre le groupe concerné. Selon le CES, des rencontres des représentants des différents secteurs industriels et commerciaux ainsi que des workshops thématiques (par exemple offensive de la qualité dans le secteur de la gastronomie, formation et formation continue dans le secteur de la gastronomie, offres en commun de prestataires de services indépendants, etc.) sont des instruments appropriés. L'établissement de clusters organisés et la création d'un portail Internet qui offre une vue d'ensemble aussi compréhensive et structurée que possible sur l'offre touristique existante seraient également utiles – cela ne pouvait pas être réalisé dans le cadre de l'étude. En outre, l'introduction d'un management de la qualité fonctionnel incluant des standards de qualité serait nécessaire. Le CES fait appel aux acteurs du secteur du tourisme de profiter de manière conséquente des chances qu'offre la coopération transfrontalière.

02.06.03





*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

---

## **CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2007 Prise en considération des aspects sociaux et économiques**

Le Comité économique et social de la Grande Région soutient sans restriction le projet du Gouvernement luxembourgeois de présenter, en 2007, l'ensemble de la Grande Région en tant que « Capitale européenne de la Culture ». Cette initiative offrira l'opportunité à la Grande Région de se propulser sur deux axes :

- Vers l'extérieur: la Grande Région aura la chance de se proposer au travers d'un programme aussi attractif que varié et se présenter en tant que région digne d'intérêt en matières culturelles et touristiques;
- A l'intérieur: les citoyen(ne)s de la Grande Région auront la chance de découvrir, ou mieux connaître, dans un espace compact, la grande variété de notre région, une expérience d'où découlera à n'en pas douter un effet identitaire significatif.

Pour ces raisons, le CESGR apporte son soutien au projet de « Capitale culturelle ». Il rappelle toutefois combien il est important de tenir compte, lors de la planification, des aspects socio-économiques. Une approche intégrant ces aspects devrait se révéler des plus avantageuses, générant des effets positifs, en particulier à l'intérieur de la Grande Région.

Force est de constater qu'à ce jour, il subsiste un problème identitaire pour les populations des composantes de la Grande Région. Alors que les échanges transfrontaliers se multiplient, le sentiment d'appartenance à une même communauté culturelle reste toujours très vague. La Grande Région apparaît encore comme une entité abstraite et d'autant plus faiblement ressentie que l'on s'écarte des frontières. La mise en oeuvre d'un projet culturel interrégional commun est à même d'amener les citoyens à s'intéresser à la culture de ses voisins et faciliter la prise de conscience de la richesse d'un patrimoine culturel commun.



Le projet «Capitale européenne de la Culture» constitue donc une chance exceptionnelle pour valoriser la réalité historique, géographique, socio-économique et culturelle de la Grande Région.

La culture ne devrait toutefois pas être exclusivement « intellectuelle et élitiste ». Au contraire, elle doit également, en la circonstance, se montrer accessible à toutes les couches sociales afin de garantir une acceptation aussi grande que possible de ce projet. Donc, parallèlement à de grands événements culturellement ambitieux, il importe de concrétiser des projets s'appuyant sur une grande majorité de la population et capables de les intéresser.

Par conséquent, il serait opportun d'initier également, en parallèle aux manifestations purement culturelles, un large éventail d'activités et d'initiatives dans les domaines socio-économiques. Citons par exemple la culture entrepreneuriale, l'histoire syndicale et du patrimoine issu du monde du travail ces dernières décennies. D'autres idées sur ce sujet sont présentées en annexe.

Ce type d'activités contribuera complémentirement à l'intégration et à la mobilité multiculturelle et transnationale. Il assurera la promotion du lien entre culture et mobilité, entre culture et démocratie et entre culture et rencontres. Afin de soutenir ces manifestations, il sera nécessaire de les incorporer dans la liste planifiée des événements à subventionner. En outre, le CESGR propose que les manifestations qui unissent des partenaires de plusieurs composantes et/ou de caractère transfrontalier soient favorisées.

En conclusion, le CESGR est disposé à offrir son appui à cet ensemble de manifestations. Les partenaires sociaux devraient non seulement collaborer dans le groupe de planification existant, mais aussi être invités à coopérer régulièrement dans les autres phases de la planification.

02.06.03



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

---

## **CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU GT N° 6 DU CES GR**

### **« Luxembourg et Grande Région Capitale européenne de la culture 2007 »**

#### **1/ Introduction**

Depuis le Sommet de la Grande Région qui s'est tenu à Liège en mai 2000, qui a largement abordé le thème de la culture sous l'angle des échanges et des coopérations, il devenait naturel pour tout un chacun de s'attendre à des initiatives ou des actions communes dans ce domaine.

D'autant que lors de ce Sommet le Grand Duché du Luxembourg avait proposé aux représentants des régions partenaires d'élaborer un projet commun s'inscrivant dans le programme européen « Capitale européenne de la culture »

En septembre 2001 un avis du CESGR invite les représentants des exécutifs de la Grande Région à saisir cette opportunité majeure et souligne l'urgence à engager des rencontres préparatoires.

Au mois de novembre suivant le Sommet de Mondorf manifeste le souci d'un plus grand rapprochement avec les citoyens, et le souhait de renforcer la coopération transfrontalière afin de promouvoir une identification accrue des citoyens avec la Grande Région. La manifestation *Grande Région, capitale européenne de la culture en 2007*, est en ce sens indiquée comme « un pas supplémentaire dans l'approfondissement d'un sentiment d'appartenance à un passé, un présent et un avenir communs qu'il s'agira d'étayer dans tous les domaines. »

La candidature de « Luxembourg et Grande Région » comme Capitale européenne de la culture en 2007 ancrent dorénavant les perspectives esquissées à Liège en l'an 2000 dans



une véritable démarche de valorisation, d'intégration et de mobilité multiculturelle et transnationale au service des hommes et des territoires de cette grande région.

## **2/ Opportunité**

La présentation de la candidature de « Luxembourg et Grande Région » pour 2007 met à juste titre l'accent sur le concept de « transversalité » (5 thématiques transversales chacune pilotée par une entité de la Grande Région) et sur celui de « culture commune » (la lumière du passé éclaire le présent et l'avenir communs).

Les Organisations syndicales de la Grande Région entendent et mesurent l'ampleur et l'enjeu de la construction de cet événement.

Le poids du « fait syndical », la richesse de la vie associative dans les 5 régions concernées et l'étroite imbrication entre les 5 thématiques retenues et l'histoire sociale, amènent tout naturellement les organisations syndicales à proposer une participation convaincue et soutenue à la préparation, la construction et la réalisation des manifestations culturelles de 2007.

Forts de l'expérience transfrontalière qu'ils partagent au quotidien et depuis longtemps, les Organisations syndicales de la Grande Région se placent d'emblée dans une perspective de réussite de cette coopération interrégionale.

2007 rayonnera fort probablement au-delà de son épicerie géographique, au travers du temps et des frontières.

## **3/ Principes**

Du temps d'hier à celui de demain les femmes et les hommes continuent dans leur diversité, dans leur complexité et dans leur quotidien à tisser notre culture, elle-même marquée par les migrations et l'ère industrielle.

Les brassages, les souffrances, les luttes et les espérances ont été des vecteurs de transformation, d'universalité et d'unification :

*Inspirations et réalisations au travers de notre temps et de nos espaces qui nourrissent dorénavant nos sens.*

*Musiques, spectacles vivants, mémoires et témoignages écrits, photographiques ou audiovisuels, monuments, sculptures et peintures qui marquent et rythment la vie de notre Grande Région.*

Les Organisations Syndicales de la Grande Région apporteront une vision et un réseau qui a tracé et qui continue à dessiner le paysage de notre espace commun.



La diversité et la teneur des réalisations passées et présentes sont une force de locomotion incomparable pour le développement transfrontalier en Europe parce qu'elles sont l'expression de la réalité quotidienne du brassage culturel et d'une véritable société multi-culturelle.

Ce lien privilégié dont bénéficient les partenaires sociaux embrasse l'univers culturel. C'est à dire celui de la création et pas seulement celui des créateurs.

En conséquence et empreints du respect et de la reconnaissance mutuels envers la création et ses intervenants, nous entendons le sens de la candidature de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 » et faisons écho aux déclarations des Sommets ci-dessus mentionnés et à l'avis du CESGR en indiquant notre participation convenue à la conception, la réalisation et l'exécution de cet événement majeur.

## **4/ Processus et méthode**

### **4.1/ De l'idée...**

Qu'il s'agisse des 5 thématiques retenues ou des différents champs de création, les Organisations Syndicales (O.S) au travers leur réseau interrégional sont en capacité de mettre à jour et d'organiser un « réservoir » d'idées, d'évènements et de réalisations potentiels dans des délais conciliables avec les éléments de programmation qui apparaissent dans le dossier de candidature. (courant 2004)

### **4.2/ Au projet.**

Les O.S sont en capacité de mobiliser et de répertorier, en les distinguant, des moyens nécessaires au passage de l'idée au projet.

Il peut s'agir d'un porteur de projet potentiellement adéquat mais aussi de moyens matériels, d'œuvres, ou simplement d'un réseau support.

Dans tous les cas il s'agit là d'une étape déjà plus avancée que le seul répertoire d'idées mais qui reste de l'ordre de l'inventaire des moyens et des méthodes.

### **4.3/ Plusieurs possibilités**

Les partenaires sociaux apportent un réseau, une vision, des expériences, des réalisations collectives ou individuelles qui manifestent beaucoup de diversité.

Si toute réalisation nécessite des moyens, il existe une graduation quasi infinie dans la diversité et le type d'évènements potentiels et donc dans les moyens nécessaires.

A ce propos les Organisations Syndicales peuvent également s'engager plus avant et entrer dans la mise en œuvre si cela s'avère intéressant ou nécessaire.

En effet nombre de créations qu'elles soient collectives ou individuelles sont plus ou moins directement connectées au monde habituel du travail, aux activités associatives et aux mani-



festations collectives qui en émanent. (cours, écoles, représentations, promotion, expositions, animations, galas, soutiens, etc....)

Dès lors les Syndicats sont prêts non seulement à proposer mais aussi à organiser, produire et participer à la réunion de moyens.

## 5/ Idées forces et symboles

### 5.1/ Idées « forces »

Quelques exemples peuvent illustrer les potentiels utilisables avec et autour de l'univers du travail et des mouvements collectifs.

A contrario du passéisme ou du dogmatisme il nous semble essentiel de faire du « **mouvement** » et de « **l'ouverture** » des idées maîtresses.

Les mouvements sociaux créent du savoir et de l'art. Ces productions participent à la notion d'ouverture et de démocratie.

Il s'agit bien d'une mémoire vivante, en mouvement dans le **temps** et dans l'**espace**.

Les interconnexions, les mouvements et les brassages restent encore timides et peu intégrés à l'échelle de la Grande Région. Les citoyens et en particulier frontaliers les vivent malgré tout au quotidien mais conservent des pratiques cloisonnées qui les rassurent face à l'inconnu culturel du « voisin ».

La construction progressive du sentiment d'appartenance à une même communauté culturelle passera nécessairement par la participation et l'accessibilité des milieux populaires aux événements du projet « Capitale européenne de la culture »

L'histoire et le patrimoine de la Grande Région sont les témoins de ce que la culture entrepreneuriale, le mouvement syndical, le mouvement associatif et les citoyens eux-mêmes ont créés.

L'événement 2007 pour déployer tout son potentiel de lien et d'intégrateur doit avant tout éviter l'exclusivité et l'élitisme.

La transversalité et la logique thématique qui nous guident jusqu'à présent sont de bonnes garanties pour une démarche **éclectique**.

- Le milieu du travail et l'histoire sociale qui y est liée sont une source importante d'**inspiration** pour les créateurs.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils en sont le sujet.

Cela ne veut pas dire non plus qu'il faille associer systématiquement la souffrance (conditions de vie et de travail rudes) et la création artistique

- Les travailleurs sont aussi des **créateurs**. Certes, ils restent souvent dans des pratiques amatrices mais d'autres fois ils font d'un **art** leur nouveau **métier**.

En ce cas les liens entre culture, travail, histoire, mobilité, brassages, et migrations transparaissent avec beaucoup de force et sens.



- Les réalisations et productions culturelles sont le fruit d'une histoire, d'un contexte et de coïncidences diverses.

Dans cette diversité apparaissent entre autres les artistes, intervenants nécessaires sans qui rien ne peut être réalisé. Mais il ne faut pas oublier l'ensemble des « métiers de la culture » qui permettent aux artistes de « réaliser » et sans qui les productions n'auraient pas toujours les moyens et les techniques dont elles ont besoin.

Ils sont aussi un des liens majeurs avec la réalité quotidienne des citoyens de la Grande Région.

### **5.2/ Exemples d'actions symboliques**

- 2007 sera aussi synonyme de « déplacement à Grande Vitesse »  
Voyageurs, artistes, et visiteurs pourraient voir la vitesse au service des manifestations culturelles en Grande Région.
- Certains sites transfrontaliers sont des lieux hautement symboliques des échanges et de l'intégration. Ils sont aussi des lieux où sont nées des manifestations culturelles qui perdurent. Ils sont enfin des lieux où l'architecture industrielle intègre dorénavant les projets économiques et culturels les plus ambitieux.
- Ces « épi-centres » et leurs habitants méritent que l'on organise une respiration entre eux et les autres régions concernées afin de faciliter les échanges, les découvertes et le décloisonnement.
- Ils sont aussi des lieux de résonances, d'harmonies, et de culture commune qui donnent envie de se rassembler, de jouer et défiler au grand bonheur des citoyens de part et d'autre des frontières.  
Ces manifestations rythment les vies, traversent les cœurs, les frontières et les valeurs.
- Un trio « rencontres-découvertes-promotion » permet en dehors de l'habituelle question des moyens d'attirer les nouveaux créateurs. Des scènes ouvertes thématiques peuvent intégrer cette respiration rythmée et affirmer la dynamique de l'ensemble du projet « Capitale européenne de la culture »
- Une réflexion volontaire, à l'échelle de la Grande Région, sur les « métiers de la culture » et les conditions de leur exercice et leur reconnaissance ne pourrait être qu'un facilitateur si l'un des objectifs majeurs de l'événement reste le sentiment d'appartenance et une accessibilité large.

La préparation et le déroulement de cet événement devraient être aussi un laboratoire permettant « la réflexion, l'essai et l'amélioration » des conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers qui servent l'ensemble du champ culturel de la Grande Région.

## **6/ Conclusion provisoire**





Les idées et les ressources ne manquent pas. Les spectacles vivants, connus ou plus récents, (Hip-hop, théâtres, musiques, arts de la rue et du cirque...) ainsi que la peinture et la sculpture, la littérature, le cinéma, la bande dessinée, .../... sont à nos portes.

Des spectacles Hip-hop d'Hagondange au Festival de la Ruhr du DGB en passant par les théâtres populaires belges, et l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg, il serait fastidieux voire impossible de lister dès à présent les ressources disponibles tant du point de vue des artistes, troupes, créations et manifestations que des lieux, salles, sites et monuments.

Si un travail de recensement est à faire, il sera cadré par le comité exécutif ou toute instance légitimée à cet effet par les autorités compétentes.

Il reste que le bon sens et la méthode demandent à prendre la mesure du **réaliste et du réalisable**.

Aujourd'hui nous n'avons pas de crainte sur la dimension « réaliste » tant les créations et les compétences disponibles pour les mettre en scène au sein de l'évènement 2007 sont nombreuses et de très haute tenue en Grande Région.

Sur le registre du réalisable, les limites qui se poseront et les choix qui s'imposeront le seront fonction des règles et des moyens.

L'enjeu est néanmoins de taille.

Pour profiter d'une période pouvant aller jusqu'à 12 mois dans le but de soutenir le rapprochement entre européens et l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à une communauté culturelle commune, les projets et les moyens doivent être en rapport. Comme il en est fait allusion aux points 4.2/ et 4.3/ la mise en œuvre d'un ou plusieurs événements d'envergure et envisageant une participation la plus large possible des citoyens, demandera des ressources très importantes.

Dans cette éventualité, un soutien important est à considérer d'emblée.

Un accès à des ressources financières sous forme de subventions pour permettre la mobilisation des moyens nécessaires est incontournable.



*Sarre/Saarland Lorraine/Lothringen Luxembourg/Luxemburg*

*Rhénanie-Palatinat/Rheinland-Pfalz Wallonie/Wallonien*

*Communauté Germanophone de Belgique/Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*

**Comité Economique et Social de la Grande Région Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion**

**C E S G R**

**W S A G R**

## Formation continue sans frontières

CESGR présente la première base de données de  
formation continue  
commune pour la Grande Région



Dans le monde du travail, la qualification des employés devient de plus en plus importante. Selon la devise „Quand on ne s’entretient pas, on se rouille“, l’apprentissage continu doit compléter la formation primaire dispensée par les écoles, universités et entreprises.

Dès aujourd’hui, la Grande Région présente une offre attractive et variée de cours de formation continue. Afin de faciliter au client la recherche de la mesure individuelle adéquate, le CESGR a développé la base de données « Qualification dans la Grande Région ».

Cette banque de données plurilingue doit offrir une vue d’ensemble sur la gamme d’offres de formation continue et servir de source d’information commune pour toutes les personnes intéressées dans les composantes. La mise en réseau et la mise à jour des données sont réalisées en ligne, par les organismes de formation continue eux-mêmes. Les utilisateurs intéressés peuvent faire des recherches de façon ciblée, via un masque de recherche et à l’aide de critères variés (par exemple catégories thématiques, période du temps, région). Vous pouvez vous enregistrer en ligne, sans détour, pour toutes les mesures.

Les prestataires des services de formation sont bien intéressés – il y a de nouvelles offres tous les jours. C’est ainsi que les utilisateurs peuvent à présent faire le choix entre presque 1000 séminaires de formation continue.

### **Interlocuteur:**

Comité économique et social de la Grande Région  
Susanne Bartel, E-Mail: [susanne.bartel@saarland.ihk.de](mailto:susanne.bartel@saarland.ihk.de)  
Téléphone: 0049-6 81-95 20 – 4 05



**Procédure pour le suivi des questions posées par les membres du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) et des demandes adressées pour avis aux autorités de la Sarre, de la Lorraine, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat, de la Région wallonne, de la Communauté Française de Belgique et de la Communauté Germanophone de Belgique, membres du Sommet**

**Introduction**

La volonté commune des membres du Sommet d'apporter une réponse au plus haut niveau politique aux questions posées par les membres du CPI ou à leurs demandes d'avis, sans obligation et sans engager leur responsabilité juridique (en termes de droit constitutionnel), est à l'origine de la présente note. Cette résolution a été complétée par une demande adressée à la présidence en exercice du Sommet afin quelle assure la coordination des réponses, c'est-à-dire qu'elle transmette d'une part les questions et demandes d'avis du CPI aux autorités compétentes et qu'elle collecte d'autre part les réponses pour transmission au CPI.

Les considérations suivantes tentent d'établir sur cette base une proposition de procédure visant le suivi des questions posées par le CPI et de ses demandes d'avis, ceci indépendamment des questions de composition ou de statut du CPI qui ne font pas l'objet de la présente note.

**2. Questions posées par les membres du CPI**

**a) Remise de la question au président du CPI**

- Un membre du CPI rédige une question écrite à l'adresse d'un exécutif, de plusieurs exécutifs ou de tous les exécutifs membres du Sommet.
- La question posée, indiquant qu'il s'agit d'une question posée conformément au règlement intérieur du CPI, est à adresser exclusivement au président du CPI dont le siège est au Luxembourg :

Président  
du Conseil Parlementaire Interrégional  
19, rue du Marché-aux Herbes  
L-1728 Luxembourg

- Il est absolument indispensable d'éviter toute interférence avec les règlements intérieurs de chaque parlement des régions concernées, par ex. avec le règlement intérieur du Landtag sarrois. En d'autres termes, le député devra faire la distinction entre une question



parlementaire traditionnelle adressée à son exécutif et une question CPI adressée à un ou plusieurs exécutifs membres du Sommet étant donné que les procédures et délais en vigueur ne sont pas les mêmes.

**b) Traduction et transmission des questions à la présidence du Sommet ainsi qu'aux parlements concernés par le président du CPI**

- Le président du CPI fait traduire le texte le cas échéant afin que la demande soit disponible en français et en allemand. Du fait de la séparation des pouvoirs, la traduction devra être assurée par le CPI (et non par la présidence du Sommet) afin de garantir qu'elle rende bien l'intention initiale de l'auteur de la question.
- Le président du CPI transmet la question aux destinataires en leur demandant d'adresser leurs réponses au président du Sommet.
- Le président du CPI transmet une copie de la question à tous les parlements concernés pour information.

**c) Information des membres du CPI (et des autres parlementaires) concernant la demande par leur parlement**

- Les parlements membres du CPI peuvent réimprimer les questions à titre d'information à condition que la mention question CPI soit clairement stipulée.
- La transmission des questions du CPI aux exécutifs respectifs ne relève pas de la mission des parlements membres du CPI, celle-ci ayant déjà été accomplie par la présidence du Sommet.

**d) Transmission de la demande aux exécutifs membres du Sommet par la présidence du Sommet**

- La présidence du Sommet transmet la demande à tous les exécutifs membres du Sommet. Elle précise quelles sont les autorités destinataires dont l'avis est sollicité et quelles sont les autorités qui reçoivent la demande à titre d'information. La présidence peut fixer un délai de réponse adéquat.

**e) La présidence du Sommet collecte les réponses, les fait traduire et les transmet au président du CPI**

- La présidence du Sommet collecte les réponses.



- La présidence du Sommet fait traduire les réponses non bilingues des exécutifs, de sorte que toutes les réponses seront disponibles en allemand et français.
- La présidence du Sommet transmet les réponses des exécutifs membres du Sommet collectées au président du CPI. Quand le délai de réponse fixé risque d'être largement dépassé avant que toutes les réponses soient collectées, un envoi intermédiaire des réponses déjà transmises est possible.

**f) Transmission des réponses par le président du CPI**

- Le président du CPI transmet les réponses à l'auteur ou aux auteurs de la demande (député/e CPI).
- Le président du CPI transmet les réponses à tous les parlements membres du CPI pour information.

**g) Information des membres du CPI (et des autres parlementaires) concernant les demandes issues de leur parlement**

- Les parlements membres du CPI peuvent réimprimer les réponses à titre d'information à condition que la mention question CPI soit clairement stipulée.

**3. Demande d'avis du CPI**

- Concernant les demandes d'avis de l'assemblée plénière du CPI adressées à un, à plusieurs ou à tous les exécutifs du Sommet, la procédure appliquée est identique : le président du CPI transmet les demandes d'avis à la présidence du Sommet en l'invitant à solliciter une réponse auprès des destinataires, ainsi qu'à tous les parlements membres du CPI pour information.



## Question n° 7 du Conseil Parlementaire Interrégional concernant la reconnaissance du CPI comme Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région.

### 1. Question interrégionale n° 7 de M. John Schummer (Luxembourg) concernant la reconnaissance du CPI comme Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région

Lors d'une entrevue le 22 juin 1999 à Luxembourg, une délégation du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a remis au Président de la Commission intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise M. Edouard Molitor une proposition de texte à insérer dans la modification de l'échange de notes du 16 octobre 1980 en vue d'une nouvelle architecture institutionnelle de la Grande Région.

Cette proposition de texte, dont les dispositions ont d'ailleurs été intégrées dans le règlement d'ordre intérieur du CPI lors de sa 23e séance plénière le 3 décembre 1999 à Namur, stipule:

*„Le Conseil Parlementaire Interrégional, ci-après dénommé CPI, est l'assemblée parlementaire consultative de la Grande Région Sar/Lor/Lux/Rhénanie-Palatinat/Wallonie.*

*Le CPI peut adresser aux Exécutifs des Régions membres des recommandations ou les avis. Les Exécutifs lui rendent compte des suites qu'ils ont données à ces recommandations et avis.*

*Les Exécutifs assistent aux séances plénières du CPI ou s'y font représenter. Ils ont le droit d'y prendre la parole.*

*Le CPI est invité comme observateur aux sommets des Exécutifs de la Grande Région. Il peut proposer des sujets à mettre à l'ordre du jour des sommets. Les Exécutifs lui font rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par eux lors de ces sommets.*

*Un rapport sur les travaux du Conseil économique et social de la Grande Région est annuellement présenté au CPI. Le CPI peut demander des avis au conseil économique et social sur des questions ayant trait à la Grande Région.*

*Les membres du CPI ont le droit de poser des questions écrites aux Exécutifs des Régions membres. Les questions et les réponses sont transmises par l'intermédiaire du Président du CPI."*

Si lors du 6e Sommet le 12 novembre 2001 à Mondorf-les-Bains les Exécutifs de la Grande Région se sont prononcés pour une collaboration plus étroite avec le CPI et ont manifesté leur disposition à répondre aux questions interrégionales de la part de ses membres, la question de la place officielle du CPI dans la nouvelle architecture institutionnelle de la Grande Région et de ses attributions n'a jusqu'ici pas connu de réponse.



J'aimerais dès lors demander aux Exécutifs de la Grande Région quel est l'état actuel des négociations relatives à la modification de l'échange de notes du 16 octobre 1980 et s'ils y supportent (pour ce qui est du Luxembourg) ou sont intervenus auprès de leur Gouvernement national pour y supporter (en ce qui concerne la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Wallonie) la demande du CPI d'être officiellement reconnu comme Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région.

Luxembourg, le 2 mai 2002

signé John Schummer

Député du Grand-Duché de Luxembourg

Membre du Conseil Parlementaire interrégional

---

## 2. Réponse commune du Sommet du 27 juin 2003

### « Reconnaissance du CPI en tant qu'Assemblée parlementaire consultative de la Grande Région »

#### Avant-propos

Le Sommet et la Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental sont deux institutions complémentaires dans le domaine de la coopération transfrontalière:

- Le **Sommet** en tant qu'échelon informel de la coopération interrégionale est la rencontre facultative entre le Premier Ministre du Grand Duché du Luxembourg, les Ministres-Présidents des länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, de la Région wallonne, de la communauté française et de la communauté germanophone de Belgique ainsi que des Présidents du Conseil Régional de Lorraine et des deux départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.
- La **Commission Intergouvernementale** et la **Commission Régionale** mandatée par elle sont des institutions formelles mises en place par l'échange de notes trilatéral intervenu en 1980 entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg. La Commission Régionale mandatée par la Commission Intergouvernementale a pour mission de traiter au niveau régional des problèmes transfrontaliers entre le Grand Duché du Luxembourg, la Sarre, la Lorraine (représentée par sa Préfecture) et les régions frontalières de la Rhénanie-Palatinat.





Les deux institutions visées ci-dessus sont autonomes. Il n'existe aucune autorité de tutelle.

Le Sommet qui n'a été mis en place qu'après la conclusion de l'échange de notes ne fait pas partie intégrante de la Convention intergouvernementale. Il en est de même du Comité Économique et Social (CES) mis en place par le Sommet et du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI).

### **La question**

Les négociations portant sur la modification de l'échange de notes sont menées au sein de la Commission Intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise dont la Présidence est actuellement assurée par le Ministère des affaires étrangères du Luxembourg. Les membres de la Commission Régionale sont informés de l'avancement des négociations par leur échelon national, sans y participer eux-mêmes, excepté le Luxembourg.

Dans le cadre des discussions toujours en cours sur une extension du territoire couvert par la Commission Régionale à celui de certaines entités belges, il a été notamment proposé d'intégrer au texte de l'échange de note de 1980 les liens avec d'autres instances interrégionales mises en place facultativement (« la nouvelle architecture »). Afin d'accélérer les négociations, la Commission Intergouvernementale a avancé le règlement de la question de l'adhésion formelle d'entités belges en le détachant d'un traitement complet de l'architecture globale complexe qui reste réservé à une discussion ultérieure.

En raison de son caractère institutionnellement indépendant et de la démarche volontaire sur laquelle il se fonde, le Sommet considère, eu égard au caractère contraignant de la Convention intergouvernementale, qu'une réflexion fondamentale s'impose sur la portée de celle-ci.

La concertation entre le Conseil Parlementaire Interrégional et les membres du Sommet est par ailleurs étroite. Les exécutifs des régions intéressées fournissent sur une base facultative des réponses aux questions et avis émis sur les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional. En outre, le Conseil Parlementaire Interrégional et le Sommet s'autorisent mutuellement à participer à leurs sessions plénières et rencontres au sommet et à y prendre la parole.



---

**Résolution de Commission Régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidentale du 20 mai 2003 relative à la "Nouvelle architecture de la coopération interrégionale"**

---

**POINT 4 : La Nouvelle Architecture : perspectives d'évolution**

**Principes et orientations portant sur l'organisation et le fonctionnement de la coopération institutionnelle transfrontalière sur l'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Wallonie-Communautés française et germanophone de Belgique**

**Résolution**

En vue d'améliorer et d'approfondir la coopération transfrontalière sur les territoires de la Région Lorraine, du Grand Duché de Luxembourg, des Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ainsi que des provinces belges du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur sur le territoire desquelles la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone de Belgique exercent tout ou partie de leurs compétences, il est envisagé de rapprocher les instances de coopération transfrontalière à savoir :

- d'une part, la Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental tenant son mandat de l'Accord du 16 octobre 1980 entre le gouvernement de la République française, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement du Grand Duché de Luxembourg
- d'autre part, le Sommet des Exécutifs de la Grande Région.

Les partenaires proposent une Nouvelle Architecture de coopération institutionnelle.



Dans le respect du principe de subsidiarité, cette nouvelle coopération institutionnelle s'articulerait ainsi:

- un niveau intergouvernemental qui veille au respect de l'Accord liant les parties:  
la Commission Intergouvernementale
- un niveau de définition des orientations interrégionales :  
le Sommet avec son organe consultatif le Conseil Economique et Social de la Grande Région
- un niveau de mise en œuvre :  
la Commission Régionale

La Commission Régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat Occidental propose au Sommet des Exécutifs la mise en place d'un groupe de travail conjoint qui inclura la Commission Intergouvernementale pour définir les modalités d'articulation entre les trois instances précédemment citées. La présidence de ce comité sera assurée par la Lorraine.

Indépendamment des propositions organisationnelles de ce comité de travail, il est envisagé dès maintenant, qu'à l'avenir, les groupes de travail issus de la Commission Régionale et ceux du Sommet travaillent ensemble.

La Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental prie la Commission Intergouvernementale franco germano-luxembourgeoise de prendre en compte les nouvelles orientations de la coopération institutionnelle inscrites dans la présente résolution.



## **Annexe**

---

**Rapport de la Commission Politique "vision d'avenir 2020"**

---

**Rapport - conception marketing touristique**

---

**Rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi**

---

**Rapport sur les infrastructures de transport**

---